

RÉSULTATS FINANCIERS

États financiers consolidés

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction de la Banque est responsable de l'intégrité, de l'uniformité, de l'objectivité et de la fiabilité des états financiers consolidés de La Banque Toronto-Dominion ainsi que de l'information financière connexe présentée dans le présent rapport annuel. Les principes comptables généralement reconnus du Canada de même que les exigences de la *Loi sur les banques* et les règlements connexes ont été appliqués, et la direction a exercé son jugement et effectué les meilleures estimations possibles quand elle l'a jugé opportun.

Le système comptable de la Banque et les contrôles internes connexes, de même que les procédés à l'appui utilisés, sont conçus de manière à fournir une assurance raisonnable de l'intégralité et de l'exactitude des comptes financiers et de la protection des biens contre les pertes attribuables à un usage ou à une cession non autorisés de ceux-ci. Les procédés à l'appui comprennent le choix judicieux et la formation appropriée d'employés qualifiés, la mise en place de structures organisationnelles assurant une division précise des responsabilités et l'obligation de rendre compte sur le rendement, ainsi que la communication de politiques et de directives sur la conduite des activités dans toute la Banque.

La direction a utilisé les critères établis dans le rapport *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway pour une appréciation de l'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2008. D'après cette appréciation, la direction a conclu que le contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière était efficace au 31 octobre 2008.

Le conseil d'administration de la Banque, par l'intermédiaire du comité de vérification qui est composé entièrement d'administrateurs indépendants, s'assure que la direction s'acquitte de ses responsabilités relativement à la présentation de l'information financière et aux systèmes de contrôle interne.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS INDÉPENDANTS AUX ACTIONNAIRES

Nous avons vérifié le bilan consolidé de La Banque Toronto-Dominion aux 31 octobre 2008 et 2007 et les états consolidés des résultats, des modifications survenues dans l'avoire des actionnaires, du résultat étendu et des flux de trésorerie (collectivement, les «états financiers consolidés») pour les exercices terminés les 31 octobre 2008, 2007 et 2006. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis («PCAOB»). Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que nos vérifications constituent un fondement raisonnable à la formulation de notre opinion.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Banque aux 31 octobre 2008 et 2007 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de

trésorerie pour les exercices terminés les 31 octobre 2008, 2007 et 2006, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Comme il est expliqué à la note 1 afférente aux états financiers consolidés, le 1^{er} août 2008, La Banque Toronto-Dominion a adopté les modifications des chapitres 3855, «Instruments financiers – comptabilisation et évaluation», et 3862, «Instruments financiers – informations à fournir», du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* («ICCA»). En 2007, La Banque Toronto-Dominion a adopté les chapitres 3855, «Instruments financiers – comptabilisation et évaluation», 3865, «Couvertures», 1530, «Résultat étendu», et 3251, «Capitaux propres», du *Manuel de l'ICCA*.

Nous avons également vérifié, conformément aux normes du PCAOB, l'efficacité du contrôle interne de La Banque Toronto-Dominion à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2008 selon les critères établis dans le rapport *Internal Control – Integrated Framework* du Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway et avons exprimé une opinion sans réserve à cet égard dans notre rapport du 3 décembre 2008.



W. Edmund Clark
Président et
chef de la direction

Toronto, Canada
Le 3 décembre 2008



Colleen M. Johnston
Chef de groupe,
Finances et chef des finances

Toronto, Canada
Le 3 décembre 2008

trésorerie pour les exercices terminés les 31 octobre 2008, 2007 et 2006, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Comme il est expliqué à la note 1 afférente aux états financiers consolidés, le 1^{er} août 2008, La Banque Toronto-Dominion a adopté les modifications des chapitres 3855, «Instruments financiers – comptabilisation et évaluation», et 3862, «Instruments financiers – informations à fournir», du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* («ICCA»). En 2007, La Banque Toronto-Dominion a adopté les chapitres 3855, «Instruments financiers – comptabilisation et évaluation», 3865, «Couvertures», 1530, «Résultat étendu», et 3251, «Capitaux propres», du *Manuel de l'ICCA*.

Nous avons également vérifié, conformément aux normes du PCAOB, l'efficacité du contrôle interne de La Banque Toronto-Dominion à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2008 selon les critères établis dans le rapport *Internal Control – Integrated Framework* du Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway et avons exprimé une opinion sans réserve à cet égard dans notre rapport du 3 décembre 2008.



Ernst & Young s.r.l.
Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
Le 3 décembre 2008

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS INDÉPENDANTS SUR LES CONTRÔLES INTERNES SELON LES NORMES DU PUBLIC COMPANY ACCOUNTING OVERSIGHT BOARD (ÉTATS-UNIS)

Le conseil d'administration et les actionnaires de La Banque Toronto-Dominion

Nous avons vérifié l'efficacité du contrôle interne de La Banque Toronto-Dominion à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2008, selon les critères établis dans le rapport *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway (les critères du COSO). La direction de La Banque Toronto-Dominion est responsable du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de l'appréciation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière, incluse dans le rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière compris dans le rapport de gestion ci-joint. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis). Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace de l'information financière a été maintenu à tous les égards importants. Notre vérification du contrôle interne à l'égard de l'information financière a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, l'appréciation du risque de faiblesse importante, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière en fonction de notre appréciation du risque, ainsi que la mise en œuvre des autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre vérification constitue un fondement raisonnable à la formulation de notre opinion.

Le contrôle interne d'une société à l'égard de l'information financière est le processus visant à fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été dressés, aux fins de la publication de l'information financière, selon les principes comptables généralement reconnus. Le contrôle interne d'une société à l'égard de l'information financière s'entend des politiques et procédures qui 1) concernent la tenue de comptes suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations

sont enregistrées comme il se doit pour dresser les états financiers selon les principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration; et 3) fournissent une assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la société qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers est interdite ou détectée à temps.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines inexactitudes. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de l'efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation, ou d'une détérioration du niveau de respect des politiques ou des procédures.

À notre avis, La Banque Toronto-Dominion maintient, à tous les égards importants, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2008, selon les critères du COSO.

Nous avons également vérifié, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et aux normes du PCAOB, les bilans consolidés de La Banque Toronto-Dominion aux 31 octobre 2008 et 2007 et les états consolidés des résultats, des modifications survenues dans l'avoir des actionnaires, du résultat étendu et des flux de trésorerie pour les exercices terminés les 31 octobre 2008, 2007 et 2006 de La Banque Toronto-Dominion, et notre rapport daté du 3 décembre 2008 exprime une opinion sans réserve à leur égard.

Ernst & Young s.r.l.

Ernst & Young s.r.l.
Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
Le 3 décembre 2008

Bilan consolidé

Aux 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	2008	2007
ACTIF		
Encaisse et montants à recevoir de banques	2 517 \$	1 790 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	15 429	14 746
	17 946	16 536
Valeurs mobilières (Note 2)		
Détenues à des fins de transaction	53 095	77 637
Désignées comme détenues à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur	6 402	2 012
Disponibles à la vente	75 121	35 650
Détenues jusqu'à leur échéance	9 507	7 737
	144 125	123 036
Valeurs mobilières prises en pension	42 425	27 648
Prêts (Note 3)		
Prêts hypothécaires résidentiels	63 003	58 485
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	79 610	67 532
Cartes de crédit	7 387	5 700
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	70 650	44 258
Prêts aux entreprises et aux gouvernements désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur	510	1 235
	221 160	177 210
Provision pour pertes sur prêts	(1 536)	(1 295)
Prêts (déduction faite de la provision pour pertes sur prêts)	219 624	175 915
Divers		
Engagements de clients au titre d'acceptations	11 040	9 279
Investissement dans TD Ameritrade (Note 31)	5 159	4 515
Instruments financiers dérivés (Note 27)	83 548	38 918
Écarts d'acquisition (Note 5)	14 842	7 918
Autres actifs incorporels (Note 5)	3 141	2 104
Terrains, constructions, matériel et mobilier (Note 7)	3 833	1 822
Autres actifs (Note 8)	17 531	14 433
	139 094	78 989
Total de l'actif	563 214 \$	422 124 \$
PASSIF		
Dépôts (Note 9)		
Particuliers	192 234 \$	147 561 \$
Banques	9 680	10 162
Entreprises et gouvernements	129 086	73 322
Détenus à des fins de transaction	44 694	45 348
	375 694	276 393
Divers		
Acceptations	11 040	9 279
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert (Note 2)	18 518	24 195
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension (Note 2)	18 654	16 574
Instruments financiers dérivés (Note 27)	74 473	41 621
Autres passifs (Note 10)	17 721	21 236
	140 406	112 905
Billets et débentures subordonnés (Note 11)	12 436	9 449
Passif au titre des actions privilégiées (Note 12)	550	550
Passif au titre des titres de fiducie de capital (Note 13)	894	899
Participations sans contrôle dans les filiales (Note 14)	1 560	524
Passif éventuel, engagements et garanties (Note 28)		
AVOIR DES ACTIONNAIRES		
Actions ordinaires (en millions d'actions émises et en circulation : 810,1 en 2008 et 717,8 en 2007) (Note 15)	13 241	6 577
Actions privilégiées (en millions d'actions émises et en circulation : 75,0 en 2008 et 17,0 en 2007) (Note 15)	1 875	425
Surplus d'apport	350	119
Bénéfices non répartis	17 857	15 954
Cumul des autres éléments du résultat étendu	(1 649)	(1 671)
	31 674	21 404
Total du passif et de l'avoir des actionnaires	563 214 \$	422 124 \$

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice écoulé. Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.



W. Edmund Clark
Président et
chef de la direction



Hugh J. Bolton
Président du comité de vérification

État des résultats consolidé

Pour les exercices terminés les 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	2008	2007	2006
Revenu d'intérêts			
Prêts	13 501 \$	12 729 \$	10 832 \$
Valeurs mobilières			
Dividendes	987	928	837
Intérêts	4 467	3 838	3 598
Dépôts auprès de banques	629	357	302
	19 584	17 852	15 569
Frais d'intérêts			
Dépôts	8 481	8 247	7 081
Billets et débiteures subordonnés	654	484	388
Actions privilégiées et titres de fiducie de capital (Notes 12, 13)	94	109	126
Autres passifs	1 823	2 088	1 603
	11 052	10 928	9 198
Revenu d'intérêts net	8 532	6 924	6 371
Autres revenus			
Services de placement et de valeurs mobilières	2 245	2 400	2 259
Commissions sur crédit	459	420	371
Gains nets sur valeurs mobilières (Note 2)	331	326	305
(Perte) revenu de négociation (Note 20)	(794)	591	797
Perte provenant des instruments financiers désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur	(137)	(55)	–
Frais de service	1 237	1 019	937
Titrifications de prêts (Note 4)	231	397	346
Services de cartes	589	451	374
Assurances, déduction faite des règlements (Note 21)	927	1 005	896
Honoraires de fiducie	140	133	130
Divers (Note 33)	909	670	406
	6 137	7 357	6 821
Total des revenus	14 669	14 281	13 192
Provision pour pertes sur créances (Note 3)	1 063	645	409
Frais autres que d'intérêts			
Salaires et avantages sociaux (Note 19)	4 984	4 606	4 485
Frais d'occupation des locaux, amortissement compris	935	736	701
Frais de matériel et de mobilier, amortissement compris	683	614	599
Amortissement des autres actifs incorporels (Note 5)	577	499	505
Frais de restructuration (Note 22)	48	67	50
Marketing et développement des affaires	491	445	470
Frais liés aux activités de courtage	252	233	222
Services professionnels et de conseil	569	488	540
Communications	210	193	201
Divers (Note 28)	753	1 094	1 042
	9 502	8 975	8 815
Gain sur dilution, montant net (Note 31)	–	–	1 559
Bénéfice avant charge d'impôts sur les bénéfices, participations sans contrôle dans les filiales et quote-part du bénéfice net d'une société liée	4 104	4 661	5 527
Charge d'impôts sur les bénéfices (Note 23)	537	853	874
Participations sans contrôle dans les filiales, déduction faite des impôts sur les bénéfices	43	95	184
Quote-part du bénéfice net d'une société liée, déduction faite des impôts sur les bénéfices (Note 31)	309	284	134
Bénéfice net	3 833	3 997	4 603
Dividendes sur actions privilégiées	59	20	22
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	3 774 \$	3 977 \$	4 581 \$
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en millions) (Note 24)			
De base	769,6	718,6	716,8
Dilué	775,7	725,5	723,0
Bénéfice par action (en dollars) (Note 24)			
De base	4,90 \$	5,53 \$	6,39 \$
Dilué	4,87	5,48	6,34
Dividendes par action (en dollars)	2,36	2,11	1,78

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice écoulé. Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État des modifications survenues dans l'avoir des actionnaires consolidé

Pour les exercices terminés les 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)	2008	2007	2006
Actions ordinaires (Note 15)			
Solde au début de l'exercice	6 577 \$	6 334 \$	5 872 \$
Produit des actions émises à l'exercice d'options	255	173	119
Actions émises par suite du régime de réinvestissement des dividendes	274	85	328
Incidence des actions (acquises) vendues aux fins de transaction ¹	(12)	30	(20)
Achat d'actions ordinaires pour annulation	–	(45)	(35)
Émises à l'acquisition de Commerce (Note 31)	6 147	–	–
Émises à l'acquisition de VFC (Note 31)	–	–	70
Solde à la fin de l'exercice	13 241	6 577	6 334
Actions privilégiées (Note 15)			
Solde au début de l'exercice	425	425	–
Actions émises	1 450	–	425
Solde à la fin de l'exercice	1 875	425	425
Surplus d'apport			
Solde au début de l'exercice	119	66	40
Options sur actions (Note 18)	(32)	1	26
Conversion d'options de TD Banknorth à la privatisation (Note 18)	–	52	–
Conversion d'options de Commerce à l'acquisition (Note 18)	263	–	–
Solde à la fin de l'exercice	350	119	66
Bénéfices non répartis			
Solde au début de l'exercice	15 954	13 725	10 650
Rajustement transitoire à la suite de l'adoption des normes sur les instruments financiers	–	80	–
Bénéfice net	3 833	3 997	4 603
Dividendes sur actions ordinaires	(1 851)	(1 517)	(1 278)
Dividendes sur actions privilégiées	(59)	(20)	(22)
Prime versée au rachat d'actions ordinaires	–	(311)	(229)
Divers	(20)	–	1
Solde à la fin de l'exercice	17 857	15 954	13 725
Cumul des autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts sur les bénéfices (Note 17)			
Solde au début de l'exercice	(1 671)	(918)	(696)
Rajustement transitoire à la suite de l'adoption des normes sur les instruments financiers	–	426	–
Autres éléments du résultat étendu pour la période	22	(1 179)	(222)
Solde à la fin de l'exercice	(1 649)	(1 671)	(918)
Total de l'avoir des actionnaires	31 674 \$	21 404 \$	19 632 \$

¹ Achetées par des filiales de la Banque, qui sont des entités de valeurs mobilières réglementées selon le Règlement 92-313 de la Loi sur les banques.

État du résultat étendu consolidé

Pour les exercices terminés les 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)	2008	2007	2006
Bénéfice net	3 833 \$	3 997 \$	4 603 \$
Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts sur les bénéfices			
Variation des gains et (pertes) latents sur les valeurs mobilières disponibles à la vente, déduction faite des activités de couverture ¹	(1 725)	135	–
Reclassement en résultat net lié aux valeurs mobilières disponibles à la vente ²	(53)	(53)	–
Variation des gains et (pertes) de change découlant des placements dans des filiales, déduction faite des opérations de couverture ^{3,4}	440	(1 155)	(222)
Variation des gains et (pertes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie ⁵	1 522	(146)	–
Reclassement en résultat net de pertes sur les couvertures de flux de trésorerie ⁶	(162)	40	–
Autres éléments du résultat étendu pour l'exercice	22	(1 179)	(222)
Résultat étendu pour l'exercice	3 855 \$	2 818 \$	4 381 \$

¹ Déduction faite d'une économie d'impôts sur les bénéfices de 904 millions de dollars (d'une charge d'impôts sur les bénéfices de 78 millions de dollars en 2007).

² Déduction faite d'une charge d'impôts sur les bénéfices de 22 millions de dollars (32 millions de dollars en 2007).

³ Déduction faite d'une économie d'impôts sur les bénéfices de 1 363 millions de dollars (d'une charge d'impôts sur les bénéfices de 909 millions de dollars en 2007).

⁴ Comprend un montant de (2 881) millions de dollars au titre des gains (pertes) après impôts provenant des couvertures des investissements de la Banque dans des établissements étrangers (1 864 millions de dollars en 2007).

⁵ Déduction faite d'une charge d'impôts sur les bénéfices de 669 millions de dollars (d'une économie d'impôts sur les bénéfices de 76 millions de dollars en 2007).

⁶ Déduction faite d'une charge d'impôts sur les bénéfices de 70 millions de dollars (d'une économie d'impôts sur les bénéfices de 22 millions de dollars en 2007).

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période écoulée. Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État des flux de trésorerie consolidé

Pour les exercices terminés les 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	2008	2007	2006
Flux de trésorerie d'exploitation			
Bénéfice net	3 833 \$	3 997 \$	4 603 \$
Rajustements pour déterminer les flux de trésorerie nets d'exploitation			
Provision pour pertes sur créances	1 063	645	409
Frais liés à la restructuration	48	67	50
Amortissement (Note 7)	438	362	343
Amortissement des autres actifs incorporels	577	499	505
Options sur actions	22	20	31
Gain sur dilution, montant net	–	–	(1 559)
Gains nets sur valeurs mobilières	(331)	(326)	(305)
Gain net sur titrisations (Note 4)	(41)	(141)	(119)
Quote-part du bénéfice net d'une société liée	(309)	(284)	(134)
Participations sans contrôle	43	95	184
Impôts sur les bénéfices futurs (Note 23)	108	(121)	(14)
Variations des actifs et passifs d'exploitation :			
Impôts sur les bénéfices exigibles	(2 857)	558	88
Intérêts à recevoir et à payer (Notes 8, 10)	27	(296)	(146)
Valeurs mobilières détenues à des fins de transaction	26 302	(2 167)	(11 707)
Gains latents et montants à recevoir sur les contrats de dérivés	(44 630)	(10 228)	4 961
Pertes latentes et montants à payer sur les contrats de dérivés	32 852	12 284	(4 161)
Divers	2 837	(891)	590
Flux de trésorerie nets d'exploitation	19 982	4 073	(6 381)
Flux de trésorerie de financement			
Variation des dépôts	52 030	14 154	9 246
Variation des valeurs mobilières mises en pension	2 080	(2 081)	6 665
Variation des valeurs mobilières vendues à découvert	(5 677)	(2 918)	2 707
Émission de billets et de débentures subordonnés	4 025	4 072	2 341
Remboursement de billets et de débentures subordonnés	(1 079)	(1 399)	(978)
Passif au titre des actions privilégiées et des titres de fiducie de capital	(5)	(345)	(1)
Écart de conversion sur les billets et les débentures subordonnés émis en monnaie étrangère et autres	41	(124)	(37)
Actions ordinaires émises à l'exercice d'options	201	154	114
Actions ordinaires (acquises) vendues par les Services bancaires de gros	(12)	30	(20)
Rachats d'actions ordinaires	–	(45)	(35)
Dividendes versés en espèces sur les actions ordinaires	(1 577)	(1 432)	(950)
Prime versée au rachat d'actions ordinaires	–	(311)	(229)
Produit net tiré de l'émission d'actions privilégiées	1 430	–	425
Dividendes versés sur les actions privilégiées	(59)	(20)	(22)
Flux de trésorerie nets de financement	51 398	9 735	19 226
Flux de trésorerie d'investissement			
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	(683)	(5 983)	2 982
Variation des valeurs mobilières disponibles à la vente, détenues jusqu'à leur échéance et détenues comme placements :			
Achats	(120 077)	(96 846)	(132 903)
Produit tiré des échéances	29 209	92 880	112 962
Produit tiré des ventes	63 995	10 372	18 599
Variation des activités de prêt :			
Montage et acquisitions	(162 727)	(150 671)	(132 864)
Produit tiré des échéances	123 619	122 509	113 477
Produit tiré des ventes	2 449	5 084	2 691
Produit tiré des titrisations de prêts (Note 4)	10 370	9 937	9 939
Terrains, constructions, matériel et mobilier	(532)	(322)	(494)
Valeurs mobilières prises en pension	(14 777)	3 313	(4 578)
Programme de rachat d'actions de TD Banknorth	–	–	(290)
Acquisitions et cessions, moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie acquis (Note 31)	(1 759)	(4 139)	(1 980)
Flux de trésorerie nets d'investissement	(70 913)	(13 866)	(12 459)
Incidence des variations du taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	260	(171)	(40)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	727	(229)	346
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	1 790	2 019	1 673
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice, représentés par l'encaisse et les montants à recevoir de banques	2 517 \$	1 790 \$	2 019 \$
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie			
Montant des intérêts payés au cours de l'exercice	10 678 \$	10 947 \$	9 085 \$
Montant des impôts sur les bénéfices payés au cours de l'exercice	1 905	1 099	968

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice écoulé. Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ci-joints et les principes comptables suivis par La Banque Toronto-Dominion (la Banque), y compris les exigences comptables du Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF), sont conformes aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada.

Certaines informations sont présentées dans le rapport de gestion conformément aux PCGR et comme il est mentionné aux pages 68 à 76 du rapport de gestion figurant dans le présent rapport annuel. Ces informations sont ombragées dans le rapport de gestion et font partie intégrante des états financiers consolidés. Les états financiers consolidés contiennent tous les rajustements qui sont, de l'avis de la direction, nécessaires à une présentation fidèle des résultats pour les périodes présentées.

Les principales conventions et méthodes comptables suivies par la Banque sont les suivantes :

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les actifs, les passifs, les résultats d'exploitation ainsi que les flux de trésorerie de la Banque et de ses filiales et de certaines entités à détenteurs de droits variables (EDDV) après élimination des opérations intersociétés et des soldes réciproques. Les filiales sont des sociétés ou d'autres personnes morales contrôlées par la Banque. La situation financière et les résultats d'exploitation de TD Banknorth, Inc. (TD Banknorth) et de Commerce Bancorp, Inc. (Commerce) sont consolidés avec un décalage de un mois. La Banque utilise la méthode de l'acquisition pour comptabiliser toutes les acquisitions d'entreprises.

Lorsque la Banque ne détient pas toutes les actions de la filiale, la participation sans contrôle dans la filiale est présentée au bilan consolidé dans les participations sans contrôle dans les filiales, et le bénéfice tiré des participations sans contrôle, déduction faite des impôts, est présenté à titre d'élément distinct dans l'état des résultats consolidé.

La méthode de la consolidation proportionnelle est utilisée pour comptabiliser les placements dans lesquels la Banque exerce un contrôle conjoint. Seule la quote-part spécifique de la Banque dans les actifs, les passifs, les revenus et les frais est consolidée.

Les sociétés sur lesquelles la Banque exerce une influence notable sont comptabilisées à la valeur de consolidation. La quote-part de la Banque dans le revenu, les gains et les pertes réalisés à la cession et les moins-values afin de tenir compte des pertes de valeur durables de ces sociétés est présentée dans l'état des résultats consolidé. La participation de la Banque dans les résultats financiers de TD Ameritrade est présentée avec un décalage de un mois.

UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

Pour dresser les états financiers consolidés, la direction doit effectuer des estimations et formuler des hypothèses d'après l'information disponible en date des états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les pertes sur prêts, la juste valeur de certains instruments financiers, la consolidation des EDDV, les impôts sur les bénéfices, les titrisations, l'évaluation des écarts d'acquisition et des autres actifs incorporels, les prestations de retraite et les avantages postérieurs au départ à la retraite ainsi que les passifs éventuels font l'objet d'importantes estimations et hypothèses de la part de la direction pour calculer les montants qui doivent être comptabilisés dans les états financiers consolidés.

CONVERSION DES MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux taux en vigueur à la date du bilan, et les actifs et les passifs non monétaires sont convertis aux taux historiques. Les revenus et les charges libellés en monnaies étrangères sont convertis aux taux de change moyens pour l'exercice. Les gains et les pertes de conversion latents et tous les gains et les pertes réalisés sont inclus dans les autres revenus, à l'exception des gains et des pertes de conversion latents sur les valeurs mobilières disponibles à la vente qui sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce que l'actif soit vendu ou qu'il subisse une dépréciation.

Pour les établissements étrangers autonomes, tous les actifs et les passifs libellés en monnaies étrangères sont convertis aux taux de change en vigueur à la date du bilan, et tous les revenus et charges sont convertis aux taux de change moyens pour l'exercice. Les gains et les pertes de conversion latents relatifs aux participations de la Banque dans les établissements autonomes, déduction faite de tout gain ou de toute perte compensatoire découlant des couvertures du risque de change liées à ces participations et des impôts sur les bénéfices y afférents, sont inclus dans les autres éléments du résultat étendu de l'avoir des actionnaires. Les gains ou les pertes de conversion cumulatifs sont inclus dans les autres revenus au moment de la cession des placements ou au moment de la réduction des capitaux propres des établissements par suite d'opérations portant sur les capitaux propres, telles que les distributions de dividendes.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse et de montants à recevoir de banques, qui sont émis par des institutions financières de première qualité.

CONSTATATION DES REVENUS

Les services de placement et de valeurs mobilières englobent les honoraires de gestion d'actifs, les honoraires d'administration et les commissions, de même que les frais de services de placement. Les honoraires de gestion d'actifs, les honoraires d'administration et les commissions tirés des services de gestion de placements et services connexes, des services de garde et de fiducie institutionnelle et des services de courtage sont tous constatés au cours de la période pendant laquelle les services sont rendus. Les frais de services de placement comprennent les honoraires de services consultatifs, qui sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés, et les honoraires de prise ferme, déduction faite des frais de syndicat de placement, qui sont passés en résultat net une fois que la Banque a rendu tous les services à l'émetteur et a le droit de recouvrer les honoraires.

Les services de cartes comprennent les commissions sur paiement tirées des cartes de crédit et de débit et les frais annuels. Les revenus sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés, sauf les frais annuels qui sont constatés sur une période de douze mois.

MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

Informations à fournir concernant le capital

Avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2007, le chapitre 1535, «Informations à fournir concernant le capital», du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA)* a été mis en œuvre. Le chapitre exige que des informations tant qualitatives que quantitatives soient présentées pour permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les objectifs, les politiques et les procédures de gestion du capital de l'entité. La nouvelle directive n'a pas eu d'incidence importante sur la situation financière ou le bénéfice de la Banque.

Instruments financiers – informations à fournir et présentation

Avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2007, les exigences en matière de comptabilité et d'informations à fournir présentées dans deux nouvelles normes comptables de l'ICCA, soit le chapitre 3862, «Instruments financiers – informations à fournir», et le chapitre 3863, «Instruments financiers – présentation», ont été mises en œuvre. Les nouvelles directives n'ont pas eu une incidence importante sur la situation financière ou le bénéfice de la Banque.

Instruments financiers

Le 1^{er} novembre 2006, la Banque a adopté le chapitre 3855, «Instruments financiers – comptabilisation et évaluation», le chapitre 3865, «Couvertures», le chapitre 3861, «Instruments financiers – informations à fournir et présentation», le chapitre 1530, «Résultat étendu», et le chapitre 3251, «Capitaux propres», du *Manuel de l'ICCA*. Voici les principales modifications apportées à la comptabilisation des instruments financiers et des couvertures découlant de l'adoption de ces normes comptables.

a) Actifs financiers et passifs financiers

Avant l'adoption des nouvelles normes, la Banque classait l'ensemble de ses actifs financiers comme valeurs du compte de négociation, valeurs du compte de placement ou prêts et créances. Les états financiers consolidés comparatifs n'ont pas été retraités par suite de l'adoption des normes. Les valeurs du compte de négociation étaient comptabilisées à la juste valeur. Les valeurs du compte de placement comprenaient les titres de créance et les titres de participation. Les titres de participation étaient comptabilisés au coût et les titres de créance, au coût après amortissement, rajusté à la valeur de réalisation nette afin de constater toute baisse de valeur durable. Les gains et les pertes réalisés à la cession, déterminés selon le coût moyen, et les dépréciations de la valeur de réalisation nette servant à constater la perte de valeur durable étaient inclus dans les gains nets et les pertes nettes sur valeurs du compte de placement. Les gains et les pertes réalisés et latents sur les valeurs utilisées aux fins des activités de couverture étaient passés en résultat au cours de la même période que le revenu tiré des éléments couverts. Les prêts et les créances étaient comptabilisés au coût après amortissement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. L'ensemble des passifs financiers de la Banque étaient comptabilisés selon la comptabilité d'exercice, à l'exception des passifs détenus à des fins de transaction et des positions courtes en valeurs mobilières.

Conformément aux nouvelles normes, les actifs financiers et les passifs financiers sont initialement constatés à la juste valeur et sont par la suite comptabilisés en fonction de leur classement. Les actifs financiers sont classés comme valeurs mobilières détenues à des fins de transaction, désignées comme détenues à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur, disponibles à la vente, détenues jusqu'à leur échéance ou prêts et créances. Les passifs financiers sont classés comme détenus à des

fins de transaction ou autres. Le classement dépend de l'intention dans laquelle les instruments financiers ont été acquis et de leurs caractéristiques. Sauf dans des circonstances bien précises, le classement ne pourra pas changer après la constatation initiale. Lorsque le contrat exige que les actifs soient livrés dans un délai établi, les actifs financiers achetés et vendus sont constatés selon la date de transaction. Les coûts de transaction sont immédiatement passés en résultat net ou sont capitalisés, selon la nature de la transaction et du produit qui y est associé.

b) Dérivés et comptabilité de couverture

Dérivés incorporés

Des dérivés peuvent être incorporés dans un autre instrument financier (l'«instrument hôte»). Avant l'adoption des nouvelles normes comptables le 1^{er} novembre 2006, les dérivés incorporés n'étaient pas comptabilisés séparément de l'instrument hôte, sauf les dérivés incorporés dans des contrats de dépôt indexés sur actions à capital protégé. Selon les nouvelles normes, les dérivés incorporés sont traités comme des contrats séparés lorsque leurs caractéristiques économiques et les risques qu'ils représentent ne sont pas clairement et étroitement liés à ceux de l'instrument hôte, lorsqu'un instrument séparé comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répondrait à la définition d'un dérivé et lorsque le contrat pris dans son ensemble n'est pas détenu à des fins de transaction ou désigné comme détenu à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur. Les dérivés incorporés sont évalués à la juste valeur et toute variation subséquente de la juste valeur est constatée dans le revenu de négociation.

Comptabilité de couverture

Selon les anciennes normes, les dérivés qui répondaient aux exigences de la comptabilité de couverture étaient généralement comptabilisés suivant la comptabilité d'exercice. Comme il est indiqué à la note 27, selon les nouvelles normes, tous les dérivés sont constatés à la juste valeur et des directives précises sur la comptabilité de couverture, y compris l'évaluation et la constatation de l'inefficacité des couvertures, sont maintenant fournies.

Le tableau suivant résume les rajustements qui étaient nécessaires pour l'adoption des nouvelles normes le 1^{er} novembre 2006.

Rajustements transitoires, déduction faite des impôts sur les bénéfices

	Bénéfices non répartis		Cumul des autres éléments du résultat étendu	
	Brut	Déduction faite des impôts sur les bénéfices	Brut	Déduction faite des impôts sur les bénéfices
(en millions de dollars canadiens)				
Classement des valeurs mobilières disponibles à la vente	– \$	– \$	440 \$	287 \$
Classement des valeurs mobilières détenues à des fins de transaction	76	50	–	–
Désignation de valeurs mobilières comme détenues à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur	7	4	–	–
Contrepassation des soldes transitoires reportés à l'adoption de la NOC-13	37	25	–	–
Couvertures de flux de trésorerie	–	–	212	139
Divers	(4)	1	–	–
Total	116 \$	80 \$	652 \$	426 \$

INSTRUMENTS FINANCIERS – MODIFICATIONS

En octobre 2008, la Banque a adopté les modifications du chapitre 3855, «Instruments financiers – comptabilisation et évaluation», et du chapitre 3862, «Instruments financiers – informations à fournir», (les «modifications») du *Manuel de l'ICCA*. Les modifications permettent que des actifs financiers de la catégorie détenus à des fins de transaction soient reclassés dans la catégorie disponibles à la vente dans des circonstances précises. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2008. La Banque a adopté les modifications en date du 1^{er} août 2008. Pour connaître les incidences du reclassement, voir la note 2, «Valeurs mobilières», afférente aux états financiers consolidés de la Banque.

Aucune autre modification n'a été apportée aux conventions comptables de la Banque pour l'exercice.

CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour 2008.

CONVENTIONS COMPTABLES PARTICULIÈRES

Afin de permettre une meilleure compréhension des états financiers consolidés de la Banque, nous avons décrit les principales conventions comptables dans les notes ainsi que les informations financières s'y rapportant. Ces notes sont présentées à droite :

MODIFICATIONS FUTURES DE CONVENTIONS COMPTABLES ET DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Écarts d'acquisition, actifs incorporels et fondements conceptuels des états financiers

L'ICCA a publié une nouvelle norme comptable, soit le chapitre 3064, «Écarts d'acquisition et actifs incorporels», qui précise que les coûts peuvent être reportés uniquement lorsqu'ils sont liés à un élément qui satisfait à la définition d'un actif, et que, par conséquent, les coûts de démarrage doivent être passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Le chapitre 1000, «Fondements conceptuels des états financiers», a également été modifié afin d'assurer la conformité avec le chapitre 3064. La nouvelle norme et les normes modifiées entrent en vigueur pour la Banque le 1^{er} novembre 2008. On ne s'attend pas à ce que ces normes aient une incidence importante sur la situation financière ou les bénéfices de la Banque.

Note	Sujet	Page
2	Valeurs mobilières	94
3	Prêts, prêts douteux, provision pour pertes sur prêts et garanties	98
4	Titrisations de prêts	100
5	Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels	101
6	Entités à détenteurs de droits variables	102
7	Terrains, constructions, matériel et mobilier	103
8	Autres actifs	104
9	Dépôts	104
10	Autres passifs	104
11	Billets et débetures subordonnés	105
12	Passif au titre des actions privilégiées	106
13	Titres de fiducie de capital	106
14	Participations sans contrôle dans les filiales	108
15	Capital social	108
16	Fonds propres réglementaires	110
17	Cumul des autres éléments du résultat étendu	110
18	Rémunération à base d'actions	111
19	Avantages sociaux futurs	113
20	Revenu lié aux activités de négociation	116
21	Assurances	117
22	Frais de restructuration	117
23	Impôts sur les bénéfices	118
24	Bénéfice par action	119
25	Juste valeur des instruments financiers	119
26	Risque de taux d'intérêt	121
27	Instruments financiers dérivés	122
28	Passif éventuel, engagements et garanties	127
29	Risque de crédit	129
30	Informations sectorielles	131
31	Acquisitions, cessions et autres	133
32	Opérations entre apparentés	135
33	Autres revenus	135
34	Gestion des risques	135
35	Événements postérieurs à la date du bilan	135

Conversion aux Normes internationales d'information financière à l'exercice 2012

Le Conseil des normes comptables de l'ICCA exige que toutes les entités canadiennes ayant une obligation publique de rendre des comptes adoptent les Normes internationales d'information financière (IFRS) pour les exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2011. L'objectif de ce changement est le passage vers un ensemble unique de normes comptables partout dans le monde, de façon à faciliter et à améliorer le mouvement des capitaux à l'échelle mondiale, tout en accroissant la qualité de l'information financière et la transparence. La Banque adoptera les IFRS pour l'exercice 2012, à compter du 1^{er} novembre 2011. Les états financiers consolidés de l'exercice 2012 incluront les résultats financiers comparatifs de l'exercice 2011, conformément aux IFRS.

Bien qu'un grand nombre de PCGR canadiens soient similaires aux normes IFRS, certaines différences peuvent avoir une incidence considérable sur les processus et les résultats financiers de la Banque.

À l'heure actuelle, la Banque planifie l'étape de la conversion, laquelle comprend l'établissement des différences entre les PCGR du Canada existants et les IFRS, la détermination des répercussions éventuelles sur les activités de la Banque, l'élaboration du plan de conversion, l'évaluation des besoins en ressources et la formation des membres du personnel. Au cours des deux prochaines années, la Banque évaluera les conséquences de la conversion aux IFRS, en estimera l'incidence, mettra en œuvre les changements et effectuera les tâches nécessaires pour garantir l'exactitude des soldes d'ouverture. Présentement, il n'est pas possible d'établir entièrement quelles seront les répercussions sur les états financiers ainsi que les répercussions possibles sur les activités de la Banque, étant donné que les normes comptables et leur interprétation évoluent. La conversion aux IFRS représente une initiative importante pour la Banque, des ressources considérables y étant consacrées afin d'en assurer une mise en œuvre efficace.

NOTE 2 VALEURS MOBILIÈRES

VALEURS MOBILIÈRES

La Banque classe les valeurs mobilières conformément aux exigences du chapitre 3855 comme détenues à des fins de transaction, désignées comme détenues à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur, disponibles à la vente ou détenues jusqu'à leur échéance.

Détenues à des fins de transaction

Les valeurs mobilières achetées et engagées dans le but de générer un gain à court terme sont constatées à la date de transaction et classées comme détenues à des fins de transaction. Les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Ces instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur et toute variation de la juste valeur ainsi que tous les gains ou pertes réalisés à la cession sont constatés dans le revenu de négociation. La juste valeur est déterminée d'après les cours du marché ou, lorsque les cours du marché ne sont pas disponibles facilement, d'après les cours d'autres titres semblables, d'après des preuves indirectes émanant de tiers ou à l'aide d'une autre technique d'évaluation. Les dividendes sont constatés à la date ex-dividende et le revenu d'intérêts est constaté selon la comptabilité d'exercice au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Tous deux sont inclus dans le revenu d'intérêts.

Désignées comme détenues à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur

Les actifs financiers et les passifs financiers, autres que ceux classés comme détenus à des fins de transaction, peuvent être désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur si leur juste valeur peut être évaluée de façon fiable, si les actifs ou les passifs répondent au moins à un des critères énoncés ci-dessous ou si les actifs ou les passifs sont désignés comme tels par la Banque. Les instruments financiers désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur et les revenus de dividendes et d'intérêts connexes sont comptabilisés selon la même méthode que les valeurs mobilières classées comme détenues à des fins de transaction.

La Banque peut désigner des actifs financiers et des passifs financiers comme détenus à des fins de transaction lorsque la désignation :

- élimine ou réduit de façon importante les incohérences d'évaluation ou de constatation qui proviendraient autrement de l'évaluation des actifs financiers ou des passifs financiers, ou de la constatation de gains et de pertes s'y rapportant, selon des bases différentes; ou
- s'applique à des groupes d'actifs financiers ou de passifs financiers ou à des groupes mixtes qui sont gérés et dont le rendement est évalué en fonction de la juste valeur, conformément à une stratégie de gestion des risques ou de placement documentée, et lorsque l'information sur les groupes d'instruments financiers est présentée à la direction sur cette base.

Certaines valeurs mobilières à l'appui des provisions d'assurance dans certaines filiales d'assurance de la Banque ont été désignées comme détenues à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur. L'évaluation actuarielle des provisions d'assurance se fonde sur un facteur d'actualisation au moyen du taux de rendement de marché pour les actifs à l'appui des provisions d'assurance, l'incidence des variations du facteur d'actualisation étant constatée dans l'état des résultats consolidé. Étant donné que ces valeurs mobilières sont désignées comme détenues à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur, le gain latent ou la perte latente sur les valeurs mobilières est constaté dans l'état des résultats consolidé à la même période que la perte ou le revenu résultant des variations du taux d'actualisation utilisé pour évaluer les provisions d'assurance.

Certaines valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement ont été combinées à des instruments dérivés pour former des relations de couverture économiques. Ces valeurs mobilières sont détenues dans le cadre de la stratégie globale de gestion du risque de taux d'intérêt de la Banque et ont été désignées comme détenues à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur. Les instruments dérivés sont détenus dans des portefeuilles à la juste valeur et sont comptabilisés à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont constatées dans l'état des résultats consolidé. Puisque les valeurs mobilières sont désignées comme détenues à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur, les variations de la juste valeur des valeurs mobilières seront également constatées dans l'état des résultats consolidé.

Disponibles à la vente

Les valeurs mobilières classées comme disponibles à la vente sont comptabilisées à la juste valeur à la date de transaction et toute variation de la juste valeur est constatée dans les autres éléments du résultat étendu. Les valeurs mobilières qui sont classées comme disponibles à la vente et dont on ne peut facilement établir la valeur de marché sont constatées au coût. Les valeurs mobilières disponibles à la vente sont ramenées à la juste valeur par imputation aux résultats quand il est nécessaire de refléter une baisse de valeur durable. Les gains et les pertes réalisés à la cession de valeurs mobilières disponibles à la vente sont calculés selon le coût moyen et sont constatés dans les gains nets sur valeurs mobilières dans les autres revenus. Les dividendes sont constatés à la date ex-dividende, et les intérêts sont constatés selon la comptabilité d'exercice d'après la méthode du taux d'intérêt effectif. Tous deux sont compris dans le revenu d'intérêts.

Détenues jusqu'à leur échéance

Lorsque la Banque a l'intention et la capacité de les détenir jusqu'à leur échéance, les valeurs mobilières à échéance fixe sont classées comme détenues jusqu'à leur échéance et comptabilisées au coût après amortissement. Les intérêts sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice d'après la méthode du taux d'intérêt effectif et sont compris dans le revenu d'intérêts.

RECLASSEMENT DE CERTAINS TITRES DE CRÉANCE

Au cours du quatrième trimestre de 2008, la Banque a modifié sa stratégie de négociation en ce qui concerne certains titres de créance détenus à des fins de transaction en raison de la récente détérioration des marchés et des bouleversements profonds du marché de crédit. Ces titres de créance étaient auparavant comptabilisés à la juste valeur, et les variations de la juste valeur de même que tous les gains ou pertes réalisés à la cession étaient constatés dans le revenu de négociation. Puisque la Banque n'a plus l'intention de négocier activement cette catégorie de titres de créance, en date du 1^{er} août 2008, la Banque a reclassé ces titres détenus à des fins de transaction dans la catégorie disponibles à la vente, conformément aux modifications du chapitre 3855, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation ».

Le 1^{er} août 2008, la juste valeur des titres de créance détenus à des fins de transaction, qui ont été reclassés dans la catégorie disponibles à la vente, s'établissait à 6 979 millions de dollars. En outre, ces titres de créance ont un taux d'intérêt effectif moyen pondéré de 6,99 % et devraient générer des flux de trésorerie recouvrables prévus, sur une base non actualisée, de 9 732 millions de dollars.

La juste valeur des titres de créance reclassés était de 7 355 millions de dollars au 31 octobre 2008. Au quatrième trimestre de 2008, un revenu d'intérêts net de 110 millions de dollars après impôts a été comptabilisé à l'égard des titres de créance reclassés. Les variations de juste valeur de 561 millions de dollars après impôts ont été constatées dans les autres éléments du résultat étendu. Si la Banque n'avait pas reclassé ces titres de créance le 1^{er} août 2008, les variations de la juste valeur de ces titres de créance auraient été incluses dans le revenu de négociation, ce qui aurait entraîné une réduction du bénéfice net de 561 millions de dollars au quatrième trimestre de 2008. En 2007, la Banque a constaté la variation de la juste valeur de ces titres de créance dans son revenu de négociation.

VALEURS MOBILIÈRES PRISES EN PENSION ET MISES EN PENSION

Les prises en pension consistent en l'achat d'une valeur mobilière que la Banque s'engage à revendre au vendeur à un prix stipulé d'avance. Les mises en pension consistent en la vente d'une valeur mobilière que la Banque s'engage à racheter de l'acheteur à un prix stipulé d'avance. Les valeurs mobilières prises en pension et les obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension sont comptabilisées au coût après amortissement dans le bilan consolidé. L'écart entre le prix de vente et le prix de rachat convenu aux termes de la mise en pension est comptabilisé à titre de frais d'intérêts d'après la méthode du taux d'intérêt effectif. Inversement, l'écart entre le coût d'achat et le produit établi d'avance à recevoir aux termes d'une prise en pension est comptabilisé à titre de revenu d'intérêts d'après la méthode du taux d'intérêt effectif. La Banque prend possession du bien sous-jacent donné en sûreté, en surveillance la valeur marchande par rapport aux sommes exigibles en vertu des conventions et, le cas échéant, exige la cession d'une sûreté additionnelle ou la réduction du solde des valeurs mobilières afin de protéger la marge contractuelle. Dans l'éventualité du défaut de la contrepartie, la convention de financement donne à la Banque le droit de liquider le bien qu'elle détient en sûreté.

Calendrier des échéances des valeurs mobilières

(en millions de dollars canadiens)

	Durée jusqu'à l'échéance ¹						2008 Total	2007 Total
	Moins de un an	De un an à 3 ans	De 3 ans à 5 ans	De 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Aucune échéance précise		
Valeurs mobilières détenues à des fins de transaction								
Valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement								
Canada	1 748 \$	1 928 \$	2 191 \$	1 965 \$	2 402 \$	– \$	10 234 \$	6 161 \$
Provinces	637	266	527	873	1 010	–	3 313	2 804
	2 385	2 194	2 718	2 838	3 412	–	13 547	8 965
Autres titres de créance								
Émetteurs canadiens	261	607	360	358	328	–	1 914	3 775
Gouvernement fédéral des États-Unis	11	71	4	73	178	–	337	629
Autres gouvernements étrangers	713	307	251	120	57	–	1 448	1 385
Autres émetteurs	6 310	1 061	3 534	1 442	816	–	13 163	25 641
	7 295	2 046	4 149	1 993	1 379	–	16 862	31 430
Titres de participation								
Actions privilégiées	–	–	–	–	–	62	62	113
Actions ordinaires	–	–	–	–	–	22 624	22 624	37 129
	–	–	–	–	–	22 686	22 686	37 242
Total des valeurs mobilières détenues à des fins de transaction	9 680 \$	4 240 \$	6 867 \$	4 831 \$	4 791 \$	22 686 \$	53 095 \$	77 637 \$
Valeurs mobilières désignées comme détenues à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur								
Valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement								
Canada	543 \$	1 215 \$	3 128 \$	75 \$	14 \$	– \$	4 975 \$	538 \$
Titres adossés à des créances hypothécaires	179	451	276	–	–	–	906	983
	722	1 666	3 404	75	14	–	5 881	1 521
Provinces	61	102	26	25	7	–	221	169
	783	1 768	3 430	100	21	–	6 102	1 690
Autres titres de créance								
Émetteurs canadiens	4	58	73	3	–	–	138	173
Autres émetteurs	151	–	–	–	–	–	151	50
	155	58	73	3	–	–	289	223
Titres de participation								
Actions privilégiées	–	–	–	–	–	4	4	2
Actions ordinaires	–	–	–	–	–	7	7	97
	–	–	–	–	–	11	11	99
Total des valeurs mobilières désignées comme détenues à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur	938 \$	1 826 \$	3 503 \$	103 \$	21 \$	11 \$	6 402 \$	2 012 \$
Valeurs mobilières disponibles à la vente								
Valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement								
Canada	10 141 \$	60 \$	36 \$	138 \$	– \$	– \$	10 375 \$	4 827 \$
Obligations détenues à des fins de transaction reclassées	–	–	–	20	–	–	20	–
Titres adossés à des créances hypothécaires	1 880	8 332	17 798	781	–	–	28 791	21 147
	12 021	8 392	17 834	939	–	–	39 186	25 974
Provinces	4	28	93	108	–	–	233	203
Obligations détenues à des fins de transaction reclassées	–	–	–	–	21	–	21	–
	12 025	8 420	17 927	1 047	21	–	39 440	26 177
Autres titres de créance								
Émetteurs canadiens	30	145	1 445	195	87	–	1 902	631
Obligations détenues à des fins de transaction reclassées	6	578	391	293	48	–	1 316	–
Gouvernement fédéral des États-Unis	1 131	7	13	80	3 912	15	5 158	4 400
Autres gouvernements étrangers	9	10	3	–	–	–	22	14
Obligations détenues à des fins de transaction reclassées	–	–	–	–	104	–	104	–
Autres émetteurs								
Portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes	–	–	–	106	8 329	–	8 435	–
Obligations détenues à des fins de transaction reclassées	818	2 045	1 108	1 253	669	–	5 893	–
Titres adossés à des créances mobilières	–	405	3 138	4 074	1 272	–	8 889	–
Divers	278	2	247	–	134	–	661	301
	2 272	3 192	6 345	6 001	14 555	15	32 380	5 346
Titres de participation								
Actions privilégiées	118	64	86	–	–	176	444	513
Actions ordinaires	–	–	–	–	34	2 823	2 857	3 614
	118	64	86	–	34	2 999	3 301	4 127
Total des valeurs mobilières disponibles à la vente	14 415 \$	11 676 \$	24 358 \$	7 048 \$	14 610 \$	3 014 \$	75 121 \$	35 650 \$

¹ Représente les échéances contractuelles. Les échéances réelles peuvent différer en raison des privilèges de remboursement anticipé incorporés au contrat.

Calendrier des échéances des valeurs mobilières

(en millions de dollars canadiens)

	Durée jusqu'à l'échéance ¹						2008 Total	2007 Total
	Moins de un an	De un an à 3 ans	De 3 ans à 5 ans	De 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Aucune échéance précise		
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance								
Valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement								
Canada	214 \$	12 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	226 \$	267 \$
Autres titres de créance								
Gouvernement fédéral des États-Unis	366	328	570	–	–	–	1 264	359
Autres gouvernements étrangers	1 892	2 051	1 189	–	–	–	5 132	4 434
Autres émetteurs	931	1 099	782	40	33	–	2 885	2 677
	3 189	3 478	2 541	40	33	–	9 281	7 470
Total des valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	3 403 \$	3 490 \$	2 541 \$	40 \$	33 \$	– \$	9 507 \$	7 737 \$
Total des valeurs mobilières	28 436 \$	21 232 \$	37 269 \$	12 022 \$	19 455 \$	25 711 \$	144 125 \$	123 036 \$

¹ Représente les échéances contractuelles. Les échéances réelles peuvent différer en raison des privilèges de remboursement anticipé incorporés au contrat.

Gains et pertes latents sur les valeurs mobilières

(en millions de dollars canadiens)

	2008				2007			
	Coût/ coût après amortissement	Gains bruts latents	Pertes brutes latentes	Juste valeur	Coût/ coût après amortissement	Gains bruts latents	Pertes brutes latentes	Juste valeur
Valeurs mobilières disponibles à la vente								
Valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement								
Canada	10 363 \$	14 \$	2 \$	10 375 \$	4 827 \$	2 \$	2 \$	4 827 \$
Obligations détenues à des fins de transaction reclassées	21	–	1	20	–	–	–	–
Titres adossés à des créances hypothécaires	29 118	401	728	28 791	19 135	2 118	106	21 147
	39 502	415	731	39 186	23 962	2 120	108	25 974
Provinces	231	3	1	233	204	–	1	203
Obligations détenues à des fins de transaction reclassées	20	1	–	21	–	–	–	–
	39 753	419	732	39 440	24 166	2 120	109	26 177
Autres titres de créance								
Émetteurs canadiens	1 926	1	25	1 902	641	–	10	631
Obligations détenues à des fins de transaction reclassées	1 324	306	314	1 316	–	–	–	–
Gouvernement fédéral des États-Unis	5 295	12	149	5 158	4 422	13	35	4 400
Autres gouvernements étrangers	22	–	–	22	12	2	–	14
Obligations détenues à des fins de transaction reclassées	104	–	–	104	–	–	–	–
Autres émetteurs								
Portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes	9 329	11	905	8 435	–	–	–	–
Obligations détenues à des fins de transaction reclassées	6 750	1 847	2 704	5 893	–	–	–	–
Titres adossés à des créances mobilières	9 178	1	290	8 889	–	–	–	–
Divers	675	–	14	661	301	–	–	301
	34 603	2 178	4 401	32 380	5 376	15	45	5 346
Titres de participation¹								
Actions privilégiées	452	70	22	500	491	266	6	751
Actions ordinaires	2 791	540	244	3 087	3 124	1 008	66	4 066
	3 243	610	266	3 587	3 615	1 274	72	4 817
Total des valeurs mobilières disponibles à la vente	77 599	3 207	5 399	75 407	33 157	3 409	226	36 340
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance								
Valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement								
Canada	226	–	–	226	267	–	–	267
Autres titres de créance								
Gouvernement fédéral des États-Unis	1 264	–	–	1 264	359	–	–	359
Autres gouvernements étrangers	5 132	66	13	5 185	4 434	1	49	4 386
Autres émetteurs	2 885	14	12	2 887	2 677	1	10	2 668
	9 281	80	25	9 336	7 470	2	59	7 413
Total des valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	9 507	80	25	9 562	7 737	2	59	7 680
Total des valeurs mobilières	87 106 \$	3 287 \$	5 424 \$	84 969 \$	40 894 \$	3 411 \$	285 \$	44 020 \$

¹ Des titres de participation du portefeuille de valeurs mobilières disponibles à la vente dont la valeur comptable s'établit à 1 274 millions de dollars (946 millions de dollars en 2007) n'ont pas de cours de marché et sont comptabilisés au coût. La juste valeur de ces titres de participation était de 1 400 millions de dollars (1 636 millions de dollars en 2007) et est comprise dans le tableau ci-dessus.

Gains nets sur valeurs mobilières

(en millions de dollars canadiens)	2008	2007	2006
Gains réalisés nets (pertes réalisées nettes)			
Valeurs mobilières disponibles à la vente	576 \$	364 \$	– \$
Valeurs mobilières détenues à des fins de placement	–	–	388
Moins-values			
Valeurs mobilières disponibles à la vente	(245)	(38)	–
Valeurs mobilières détenues à des fins de placement	–	–	(83)
Total	331 \$	326 \$	305 \$

NOTE 3 PRÊTS, PRÊTS DOUTEUX, PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS ET GARANTIES

PRÊTS

Les prêts (autres que les prêts aux entreprises et aux gouvernements, désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur, décrits ci-dessous) sont comptabilisés au coût après amortissement d'après la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite d'une provision pour prêts douteux et du revenu non gagné, qui comprend l'intérêt et les commissions de montage de prêts constatés d'avance, les commissions d'engagement, les commissions de syndication de prêts et les escomptes non amortis.

Le revenu d'intérêts est comptabilisé selon la comptabilité d'exercice d'après la méthode du taux d'intérêt effectif jusqu'à ce que le prêt soit classé comme prêt douteux. Lorsqu'un prêt est recensé comme douteux, la comptabilisation de l'intérêt cesse. Les commissions de montage de prêts sont considérées comme des rajustements du rendement du prêt et sont reportées et constatées progressivement dans le revenu d'intérêts sur la durée du prêt. Les commissions d'engagement sont constatées progressivement dans les autres revenus sur la période d'engagement, lorsqu'il est improbable que l'engagement sera appelé. Sinon, elles sont reportées et constatées progressivement dans le revenu d'intérêts sur la durée du prêt connexe. Les commissions de syndication de prêts sont constatées dans les autres revenus lorsque le placement est conclu, à moins que le rendement de tout prêt conservé par la Banque ne soit inférieur à celui d'autres établissements de crédit comparables participant au syndicat financier, auquel cas une fraction appropriée des commissions est constatée à titre de rajustement du rendement dans le revenu d'intérêts sur la durée du prêt.

PRÊTS AUX ENTREPRISES ET AUX GOUVERNEMENTS DÉSIGNÉS COMME DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION SELON L'OPTION DE LA JUSTE VALEUR

Certains prêts aux entreprises et aux gouvernements sont désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur s'ils répondent aux critères présentés à la note 2. Ces prêts sont acquis avec l'intention de les vendre afin de réaliser un bénéfice à court terme et sont évalués selon les cotes obtenues auprès de courtiers indépendants.

Au 31 octobre 2008, le risque de crédit maximum rattaché aux prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur s'élevait à 510 millions de dollars (1 235 millions de dollars en 2007). Ces prêts sont gérés comme parties du portefeuille de transaction dans les limites de risque approuvées par le groupe de gestion du risque de la Banque et sont couverts au moyen de divers instruments financiers, y compris des dérivés de crédit. La Banque utilise aussi d'autres instruments dans son portefeuille de titres négociables afin de couvrir la totalité de son risque de crédit maximum rattaché aux prêts. La variation de la juste valeur de ces prêts attribuables aux variations de risque de crédit, constatée pour l'exercice écoulé, a été une perte de 109 millions de dollars (gain de 55 millions de dollars en 2007), calculé d'après les variations de l'écart de taux reflétées dans la juste valeur des prêts.

ACCEPTATIONS

Les acceptations représentent une forme de titre de créance à court terme négociable émis par des clients, que la Banque garantit en contrepartie de frais. Les revenus sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice.

Le passif éventuel de la Banque en vertu des acceptations est comptabilisé à titre de passif dans le bilan consolidé. Le recours de la Banque contre le client dans le cas d'un appel de fonds à l'égard d'un engagement est comptabilisé à titre d'actif d'un montant équivalent.

PRÊTS DOUTEUX

On entend par prêt douteux tout prêt à l'égard duquel, de l'avis de la direction, la qualité du crédit s'est détériorée au point où la Banque n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer le plein montant du capital et des intérêts en temps voulu. De plus, tout prêt pour lequel un versement est en souffrance depuis 90 jours aux termes du contrat est classé

comme prêt douteux, autre qu'un dépôt auprès d'une banque, qui est considéré comme prêt douteux lorsqu'un versement est en souffrance depuis 21 jours aux termes du contrat.

Les intérêts reçus par la suite sur les prêts douteux sont utilisés en premier lieu pour récupérer les frais de recouvrement et les radiations de capital, puis comptabilisés à titre de revenu d'intérêts. Un prêt récupère son statut de prêt productif lorsqu'il est établi que le remboursement du plein montant du capital et des intérêts en temps voulu est raisonnablement assuré selon les modalités contractuelles initiales ou restructurées du prêt et que tous les critères ayant justifié le classement à titre de prêt douteux sont rectifiés.

L'incidence sur les revenus d'intérêts nets découlant des prêts douteux se présente comme suit :

Incidence sur les revenus d'intérêts nets découlant des prêts douteux

(en millions de dollars canadiens)	2008	2007	2006
Baisse des revenus d'intérêts nets			
attribuable aux prêts douteux	66 \$	44 \$	29 \$
Recouvrements	(6)	(5)	(9)
	60 \$	39 \$	20 \$

PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS

La Banque maintient une provision qu'elle considère comme suffisante pour absorber toutes les pertes sur créances relatives à un portefeuille constitué d'instruments qui figurent au bilan consolidé ou qui sont hors bilan consolidé. Les actifs du portefeuille qui figurent au bilan consolidé sont les dépôts auprès de banques, les prêts autres que les prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur, les prêts hypothécaires et les acceptations. Les éléments qui ne sont pas présentés au bilan consolidé comprennent certaines garanties et lettres de crédit et des lignes de crédit non utilisées. La provision, y compris la provision pour les acceptations et les éléments hors bilan, est déduite des prêts dans le bilan consolidé. La provision pour les éléments hors bilan était de 217 millions de dollars au 31 octobre 2008 (255 millions de dollars en 2007) et était surtout liée à des lignes de crédit non utilisées.

La provision comprend des provisions spécifiques et des provisions générales. Les provisions spécifiques comprennent les provisions pour pertes ayant trait à des actifs identifiables dont la valeur comptable est supérieure à la valeur de réalisation estimative. Pour les prêts aux moyennes et aux grandes entreprises et aux gouvernements, des provisions spécifiques sont établies par facilité individuelle pour constater les pertes sur prêts. Pour ces prêts, la valeur de réalisation estimative se mesure en général en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus selon le taux d'intérêt effectif du prêt immédiatement avant la perte de valeur. Dans le cas des prêts aux particuliers et aux petites entreprises et des prêts sur cartes de crédit, une provision spécifique est calculée à l'aide d'une formule qui tient compte des pertes récentes subies.

Les provisions générales comprennent les provisions accumulées pour les pertes qui sont réputées être survenues mais qui ne peuvent pas être déterminées élément par élément ou par groupe. Le niveau d'une provision générale dépend de l'évaluation de la conjoncture économique, des statistiques et des prévisions de pertes, de la composition du portefeuille de prêts et d'autres indicateurs pertinents. Le calcul d'une provision générale est effectué à l'aide de modèles de risque de crédit élaborés par la Banque. Ces modèles tiennent compte de la probabilité de défaut (fréquence des pertes), de la perte en cas de défaut (importance des pertes) et du risque en cas de défaut. La provision, revue trimestriellement, tient compte des risques associés au modèle et aux estimations, de même que du jugement de la direction.

Prêts et prêts douteux

(en millions de dollars canadiens)

	Montant brut des prêts	Prêts douteux bruts	Provisions spécifiques	Prêts douteux, déduction faite des provisions spécifiques	Provision générale	Provisions pour pertes sur prêts totales	Montant net des prêts
2008							
Prêts hypothécaires résidentiels	63 003 \$	266 \$	23 \$	243 \$	19 \$	42 \$	62 961 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	79 610	209	76	133	310	386	79 224
Cartes de crédit	7 387	82	44	38	228	272	7 115
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	70 650	600	209	391	627	836	69 814
Prêts aux entreprises et aux gouvernements désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur	510	–	–	–	–	–	510
Total	221 160 \$	1 157 \$	352 \$	805 \$	1 184 \$	1 536 \$	219 624 \$
2007							
Prêts hypothécaires résidentiels	58 485 \$	48 \$	8 \$	40 \$	14 \$	22 \$	58 463 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	67 532	150	61	89	273	334	67 198
Cartes de crédit	5 700	70	39	31	197	236	5 464
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	44 258	301	95	206	608	703	43 555
Prêts aux entreprises et aux gouvernements désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur	1 235	–	–	–	–	–	1 235
Total	177 210 \$	569 \$	203 \$	366 \$	1 092 \$	1 295 \$	175 915 \$
						2008	2007
Moyenne des prêts douteux bruts au cours de l'exercice						903 \$	548 \$

Le montant des prêts hypothécaires résidentiels comprenait 42 822 millions de dollars au 31 octobre 2008 (39 834 millions de dollars en 2007) de prêts hypothécaires assurés par le gouvernement du Canada. Au cours de l'exercice, la Banque a modifié la définition des prêts douteux bruts liés aux prêts hypothécaires résidentiels assurés, les faisant passer de 360 jours à 90 jours après l'échéance prévue au contrat. Les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers comprenaient des prêts immobiliers aux particuliers, assurés par le gouvernement du Canada, de 23 187 millions de dollars au 31 octobre 2008 (16 994 millions de dollars en 2007).

Les biens saisis sont des actifs autres que financiers qui ont fait l'objet d'une reprise de possession, comme des biens immobiliers qui sont

classés comme disponibles à la vente de manière ordonnée, et le produit en découlant est affecté à la réduction ou au remboursement de tout solde du prêt en souffrance. En général, la Banque n'installe pas ses activités dans des propriétés saisies. Les prêts douteux bruts comprennent les actifs saisis disponibles à la vente d'une valeur comptable brute de 110 millions de dollars au 31 octobre 2008 (95 millions de dollars en 2007) et une provision connexe de 1 million de dollars (2 millions de dollars en 2007). La valeur comptable brute des actifs autres que financiers repris au cours de l'exercice n'était pas importante. Les actifs financiers repris, tels que des espèces et des obligations, sont affectés aux activités de négociation et de prêts courantes de la Banque et ne sont pas séparés des autres actifs financiers dans les portefeuilles.

Provision pour pertes sur prêts

(en millions de dollars canadiens)

	2008			2007		2006
	Provisions spécifiques	Provision générale	Total	Provisions spécifiques	Provision générale	Total
Solde au début de l'exercice	203 \$	1 092 \$	1 295 \$	176 \$	1 141 \$	1 317 \$
Acquisitions de TD Banknorth ¹ (y compris Interchange et Hudson) et de VFC	–	–	–	–	14	14
Provision pour pertes sur créances	934	129	1 063	643	2	645
Radiations ²	(946)	–	(946)	(763)	–	(763)
Recouvrements	124	–	124	135	–	135
Divers ³	37	(37)	–	12	(65)	(53)
Provision pour pertes sur prêts à la fin de l'exercice	352 \$	1 184 \$	1 536 \$	203 \$	1 092 \$	1 295 \$

¹ Tous les prêts acquis de Commerce sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition, qui tient compte de la qualité de crédit des prêts. Par conséquent, aucune provision pour pertes sur prêts n'a été constatée à l'acquisition.

² Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2008, il n'y a eu aucune radiation liée à des prêts restructurés (néant en 2007; néant en 2006).

³ Comprend les variations de taux de change, déduction faite des pertes sur les ventes de prêts.

Prêts en souffrance mais non douteux

Un prêt est en souffrance lorsqu'une contrepartie a omis de faire un paiement exigible à l'échéance prévue au contrat. Le tableau suivant présente de l'information sur le classement chronologique des prêts en souffrance, mais qui ne sont pas douteux. Un délai de grâce a été intégré

s'il est commun à un type de produit et offert aux contreparties. Le délai de grâce représente le délai additionnel (p. ex., 3 jours) accordé après l'échéance prévue au contrat au cours duquel une contrepartie peut faire un paiement sans que le prêt soit classé comme en souffrance.

Montant brut des prêts en souffrance mais non douteux au 31 octobre 2008

(en millions de dollars canadiens)

	1-30 jours	31-60 jours	61-89 jours	Total
Prêts hypothécaires résidentiels	811 \$	357 \$	64 \$	1 232 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	3 234	570	131	3 935
Cartes de crédit	381	75	41	497
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	2 725	256	79	3 060
Total	7 151 \$	1 258 \$	315 \$	8 724 \$

Actifs affectés en garantie

Au 31 octobre 2008, la juste valeur des actifs financiers affectés en garantie de prêts qui étaient en souffrance mais qui n'étaient pas douteux s'établissait à 22,7 millions de dollars. En outre, la Banque détient des actifs non financiers affectés en garantie à titre de sûreté pour les prêts. La juste valeur des actifs non financiers affectés en garantie est déterminée à la date d'octroi du prêt. Une réévaluation des actifs non financiers affectés en garantie est effectuée si une modification importante est apportée aux modalités du prêt et/ou si le prêt est considéré comme douteux. Pour ce qui est des prêts douteux, une évaluation des actifs affectés en garantie est prise en considération dans l'estimation du montant de réalisation net du prêt.

Au 31 octobre 2008, la juste valeur des actifs financiers acceptés à titre de garanties que la Banque est autorisée à vendre ou à redonner en garantie en l'absence de défaillance s'établissait à 24,6 milliards de dollars. La juste valeur des actifs financiers acceptés à titre de garanties qui ont été vendus ou redonnés en garantie (à l'exception des garanties en espèces) était de 7,4 milliards de dollars. Ces opérations ont été conclues à des conditions normales de crédit et d'emprunt et de prêt d'actions.

La valeur comptable des prêts renégoiés au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2008 qui auraient autrement été douteux s'est élevée à 11 millions de dollars.

NOTE 4 TITRISATIONS DE PRÊTS

Lorsque des prêts sont cédés dans le cadre d'une titrisation à une structure d'accueil admissible en vertu de modalités qui en transfèrent le contrôle à des tiers et qu'une contrepartie autre que des droits de bénéficiaire sur les actifs cédés est reçue, l'opération est comptabilisée à titre de vente, et les actifs connexes sont retirés du bilan consolidé. Pour qu'il y ait transfert de contrôle, 1) les prêts cédés doivent avoir été isolés par rapport au cédant, même en cas de faillite ou de mise sous séquestre du cédant, 2) le cessionnaire doit avoir le droit de nantir ou vendre les prêts cédés ou, si le cessionnaire est une structure d'accueil admissible, selon la définition donnée dans la NOC-12 de l'ICCA, *Cessions de créances*, chaque investisseur dans la structure d'accueil admissible a le droit de nantir ou vendre sa participation dans la structure d'accueil, et 3) le cédant ne peut conserver le droit de racheter les prêts qui lui confère un avantage non négligeable.

Dans le cadre de la titrisation, certains actifs financiers sont conservés et peuvent comprendre des coupons d'intérêts, des droits de gestion et, dans certains cas, un compte de réserve.

Un gain ou une perte à la vente de prêts est constaté immédiatement dans les autres revenus, compte tenu de l'incidence des couvertures sur les actifs vendus, le cas échéant. Le gain ou la perte dépend de la valeur comptable antérieure des créances faisant l'objet de la cession, répartie entre les actifs vendus et les droits conservés en fonction de leur juste

valeur relative à la date de la cession. Pour obtenir les justes valeurs, on fait appel aux cours, s'ils existent. Cependant, il n'existe généralement pas de cours pour les droits conservés, de sorte que la Banque estime habituellement la juste valeur en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus calculée selon les meilleures estimations de la direction au sujet des hypothèses clés – pertes sur créances, taux des remboursements anticipés, courbes des taux d'intérêt à terme et taux d'actualisation – tenant compte des risques en jeu.

Lorsque la Banque conserve les droits de gestion, les avantages résultant de la gestion sont évalués en regard des attentes du marché. Lorsque les avantages résultant de la gestion sont plus qu'adéquats, un actif de gestion est constaté. Lorsque les avantages de la gestion sont moins qu'adéquats, un passif de gestion est constaté. Les autres droits conservés sont classés comme valeurs mobilières détenues à des fins de transaction et sont comptabilisés à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le revenu de négociation.

Le tableau suivant présente les activités de titrisation de la Banque. Dans la plupart des cas, la Banque continue d'assurer la gestion des actifs titrisés.

Titrisations

(en millions de dollars canadiens)

	2008				Total	2007				Total	2006
	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts aux particuliers	Prêts sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires commerciaux		Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts aux particuliers	Prêts sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires commerciaux		
Produit brut	12 070 \$	5 599 \$	1 600 \$	2 \$	19 271 \$	9 147 \$	7 562 \$	3 200 \$	2 \$	19 911 \$	17 923 \$
Droits conservés	305	51	12	–	368	187	108	30	–	325	241
Flux de trésorerie reçus sur les droits conservés	221	90	43	2	356	199	104	59	2	364	392

Le tableau suivant résume l'incidence des titrisations sur l'état des résultats consolidé de la Banque.

Gains (pertes) de titrisation et revenu sur les droits conservés

(en millions de dollars canadiens)

	2008				Total	2007				Total	2006
	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts aux particuliers	Prêts sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires commerciaux		Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts aux particuliers	Prêts sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires commerciaux		
Gain (perte) à la vente	(21) \$	50 \$	12 \$	– \$	41 \$	6 \$	107 \$	28 \$	– \$	141 \$	119 \$
Revenu sur les droits conservés ¹	96	17	77	–	190	133	29	94	–	256	227
Total	75 \$	67 \$	89 \$	– \$	231 \$	139 \$	136 \$	122 \$	– \$	397 \$	346 \$

¹ Exclut le revenu provenant des variations de juste valeur. Les gains et les pertes latents sur les droits conservés provenant des variations de la juste valeur sont inclus dans le revenu de négociation.

Les principales hypothèses utilisées pour évaluer les droits conservés à la date des activités de titrisation sont présentées dans le tableau suivant.

Principales hypothèses

	2008				2007				2006			
	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts aux particuliers	Prêts sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires commerciaux	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts aux particuliers	Prêts sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires commerciaux	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts aux particuliers	Prêts sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires commerciaux
Taux des remboursements anticipés ¹	18,1 %	5,9 %	43,5 %	5,2 %	20,0 %	6,5 %	43,0 %	8,7 %	20,0 %	6,1 %	43,9 %	8,4 %
Marge excédentaire ²	0,8	1,1	7,1	1,0	0,7	1,1	7,1	1,0	0,6	1,1	13,1	0,8
Taux d'actualisation	4,7	5,6	6,1	8,1	6,5	6,2	6,3	10,3	6,0	4,3	5,6	5,6
Pertes sur créances prévues ³	-	-	2,4	0,1	-	-	2,1	0,1	-	-	2,3	0,1

¹ Représente le taux de remboursement mensuel pour les prêts aux particuliers et les prêts sur cartes de crédit garantis.

² La marge excédentaire au titre des prêts sur cartes de crédit reflète le rendement net du portefeuille qui correspond aux intérêts gagnés moins les coûts de financement et les pertes.

³ Aucune perte sur créances n'est prévue pour les prêts hypothécaires résidentiels, car ils sont garantis par un gouvernement.

Au cours de 2008, il y a eu des échéances de prêts et de créances déjà titrisés de 8 901 millions de dollars (9 974 millions de dollars en 2007; 7 984 millions de dollars en 2006). Ainsi, le produit net tiré des titrisations de prêts s'est établi à 10 370 millions de dollars (9 937 millions de dollars en 2007; 9 939 millions de dollars en 2006).

Le tableau qui suit présente les principales hypothèses économiques utilisées et la sensibilité de la juste valeur actuelle des droits conservés ayant pris naissance au cours de l'exercice à deux changements défavorables dans chaque principale hypothèse au 31 octobre 2008. Comme l'analyse de sensibilité est hypothétique, elle doit être utilisée avec prudence.

Sensibilité des principales hypothèses aux changements défavorables

	2008			
	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts aux particuliers	Prêts sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires commerciaux
Juste valeur des droits conservés	421 \$	80 \$	-\$	4 \$
Taux d'actualisation	4,1 %	4,2 %	-%	8,1 %
+10 %	(2) \$	-\$	-\$	-\$
+20 %	(4)	(1)	-	-
Taux des remboursements anticipés	18,4 %	5,7 %	-%	5,2 %
+10 %	(14) \$	(6) \$	-\$	-\$
+20 %	(27)	(11)	-	-
Pertes sur créances prévues	-%	-%	-%	0,1 %
+10 %	-\$	-\$	-\$	-\$
+20 %	-	-	-	-

Le tableau qui suit présente de l'information sur les prêts douteux bruts et les radiations nettes pour des actifs financiers présentés et titrisés aux 31 octobre.

Prêts gérés

(en millions de dollars canadiens)

	2008			2007		
	Prêts ¹	Prêts douteux bruts	Radiations nettes	Prêts ¹	Prêts douteux bruts	Radiations nettes
Type de prêts						
Prêts hypothécaires résidentiels	87 293 \$	266 \$	8 \$	76 816 \$	48 \$	3 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	87 324	221	384	76 198	160	318
Cartes de crédit	7 115	82	300	6 264	70	255
Prêts aux entreprises et aux gouvernements et autres	70 472	600	145	44 953	301	70
Total des prêts présentés et titrisés	252 204	1 169	837	204 231	579	646
Moins : Prêts titrisés						
Prêts hypothécaires résidentiels	24 332	-	-	18 353	-	-
Prêts aux particuliers	8 100	12	1	9 000	10	-
Prêts sur cartes de crédit	-	-	14	800	-	18
Prêts hypothécaires commerciaux	148	-	-	163	-	-
Total des prêts titrisés	32 580	12	15	28 316	10	18
Total des prêts présentés dans le bilan consolidé	219 624 \$	1 157 \$	822 \$	175 915 \$	569 \$	628 \$

¹ Déduction faite de la provision pour pertes sur prêts.

NOTE 5 ÉCARTS D'ACQUISITION ET AUTRES ACTIFS INCORPORELS

ÉCARTS D'ACQUISITION

L'écart d'acquisition représente l'excédent du prix d'acquisition sur la juste valeur des actifs nets identifiables, y compris les actifs incorporels identifiables. L'écart d'acquisition n'est pas amorti, mais est soumis annuellement à un test de dépréciation et chaque fois qu'un événement ou un changement de situation indique qu'il peut y avoir une perte de valeur. L'écart d'acquisition est attribué à l'unité d'exploitation, qui est

soit un secteur d'activité ou le niveau immédiatement inférieur au secteur. Une perte de valeur de l'écart d'acquisition est détectée en comparant la valeur comptable de l'unité d'exploitation à sa juste valeur. Une perte de valeur de l'écart d'acquisition est portée à l'état des résultats consolidé au cours de la période où elle est détectée. Par suite du test de dépréciation annuel, aucune réduction de valeur n'a été requise pour les exercices terminés les 31 octobre 2008, 2007 et 2006.

Écart d'acquisition par secteur

(en millions de dollars canadiens)

	Services bancaires personnels et commerciaux au Canada	Gestion de patrimoine	Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis	Services bancaires de gros	Siège social	Total
2008						
Valeur comptable des écarts d'acquisition au début de l'exercice	1 088 \$	344 \$	6 340 \$	146 \$	– \$	7 918 \$
Écart d'acquisition provenant de l'acquisition de Commerce au cours de l'exercice	–	–	6 330	–	–	6 330
Transferts au cours de l'exercice	128 ¹	242 ¹	(1 317) ^{1,2}	–	947 ²	–
Vente de filiales et autres entreprises	–	–	(56)	–	–	(56)
Écart de conversion et autres	–	(1)	651	–	–	650
Valeur comptable des écarts d'acquisition à la fin de l'exercice	1 216 \$	585 \$	11 948 \$	146 \$	947 \$	14 842 \$
2007						
Valeur comptable des écarts d'acquisition au début de l'exercice	1 086 \$	359 \$	5 805 \$	146 \$	– \$	7 396 \$
Écart d'acquisition provenant des acquisitions au cours de l'exercice	2	–	1 346	–	–	1 348
Écart de conversion et autres	–	(15)	(811)	–	–	(826)
Valeur comptable des écarts d'acquisition à la fin de l'exercice	1 088 \$	344 \$	6 340 \$	146 \$	– \$	7 918 \$

¹ Au cours de l'exercice, les activités liées aux assurances, aux cartes de crédit et à la gestion de patrimoine auparavant incluses dans les Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis ont été transférées dans les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et Gestion de patrimoine, conformément au nouveau cadre de gestion nord-américain. Par conséquent, l'écart d'acquisition lié à ces activités transférées a aussi été transféré.

² Le montant de l'écart d'acquisition comptabilisé dans le bilan consolidé qui est attribuable à l'acquisition de Commerce est fondé sur le cours moyen des actions ordinaires de la Banque pour la période de deux jours avant et après que les modalités de l'acquisition ont été convenues et annoncées. L'écart d'acquisition comptabilisé dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis reflète le montant qui aurait été comptabilisé si le cours des actions ordinaires de la Banque à la date de l'acquisition avait été utilisé. L'écart est comptabilisé dans le secteur Siège social.

AUTRES ACTIFS INCORPORELS

Les autres actifs incorporels de la Banque sont principalement des actifs incorporels liés aux dépôts de base qui représentent la valeur incorporelle des relations avec les déposants acquises à la prise en charge de passifs de dépôts dans le cadre d'une acquisition, et des actifs incorporels liés aux dépôts à terme, aux prêts et aux fonds communs de placement provenant d'acquisitions. Les autres actifs incorporels sont amortis sur une période de 3 à 20 ans, proportionnellement à l'avantage économique attendu.

Tous les autres actifs incorporels sont soumis à un test de dépréciation au moins annuel et chaque fois qu'un événement ou un changement de

situation indique que les actifs peuvent avoir subi une perte de valeur. Par suite du test de dépréciation annuel, aucune réduction de valeur n'a été requise pour les exercices terminés les 31 octobre 2008, 2007 et 2006.

Les autres actifs incorporels qui ont été acquis au cours de l'exercice et qui résultaient de l'acquisition de Commerce se sont établis à 1 514 millions de dollars.

Le tableau ci-dessous présente de l'information sur les autres actifs incorporels de la Banque aux 31 octobre :

Autres actifs incorporels

(en millions de dollars canadiens)

	2008			2007
	Valeur comptable	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Actifs incorporels liés aux dépôts de base	5 242 \$	(2 849) \$	2 393 \$	1 126 \$
Autres actifs incorporels	4 988	(4 240)	748	978
Total des autres actifs incorporels¹	10 230 \$	(7 089) \$	3 141 \$	2 104 \$

¹ La dotation aux amortissements future pour la valeur comptable des autres actifs incorporels pour les cinq prochains exercices est estimée comme suit : 619 millions de dollars pour 2009, 567 millions de dollars pour 2010,

525 millions de dollars pour 2011, 225 millions de dollars pour 2012 et 199 millions de dollars pour 2013.

NOTE 6 ENTITÉS À DÉTENTEURS DE DROITS VARIABLES

Une EDDV est une entité dont le montant total des investissements en instruments de capitaux propres à risque n'est pas suffisant pour lui permettre de financer ses activités sans un soutien financier subordonné additionnel. La Banque recense les EDDV dans lesquelles elle détient un droit, établit si elle en est le principal bénéficiaire et, le cas échéant, procède à leur consolidation. Le principal bénéficiaire est une entité qui assume la majorité des pertes prévues des EDDV ou qui a droit à la majorité des rendements résiduels prévus des EDDV, ou les deux.

La Banque est considérée comme le principal bénéficiaire de Lillooet Limited, dont il est question à la note 31. La Banque a une autre EDDV importante dont elle est le principal bénéficiaire. Cette EDDV achète des tranches d'actifs titrisés de premier rang à des clients existants de la Banque et la Banque finance l'achat de ces actifs à l'aide d'acceptations bancaires à prime. Au 31 octobre 2008, l'EDDV avait 1,86 milliard de

dollars d'actifs (0,02 milliard de dollars en 2007), qui comprenaient des prêts sur cartes de crédit, des prêts et crédit-bail – automobiles, et des prêts et crédit-bail – matériel. L'ensemble des actifs provenait du Canada. La capacité de la Banque d'accéder aux actifs de l'EDDV n'est pas restreinte dans la mesure où la Banque y a droit en vertu des ententes avec les vendeurs. Au 31 octobre 2008, le risque éventuel maximal de perte de la Banque atteignait 1,86 milliard de dollars (0,02 milliard de dollars en 2007).

La Banque détient d'importants droits variables dans des EDDV à l'égard desquelles elle n'est pas considérée comme le principal bénéficiaire. Les droits variables de la Banque dans des EDDV non consolidées sont analysés ci-après.

CONDUITS À PLUSIEURS VENDEURS

Les conduits à plusieurs vendeurs (aussi appelés «structures de titrisation pour clients») offrent aux clients des sources différentes de financement par la titrisation de leurs actifs. Les clients vendent leurs créances à un conduit et celui-ci finance l'achat des créances en émettant du papier commercial à court terme à des investisseurs externes. Chaque vendeur continue de gérer ses actifs et absorbe les premières pertes. La Banque n'a aucun droit de propriété dans les actifs, qui restent la propriété du conduit. La Banque gère les conduits et fournit des facilités de liquidité ainsi que des services de distribution de valeurs mobilières; elle peut également fournir un rehaussement de crédit. Au cours de 2007, la Banque a transformé des facilités de liquidité fournies aux conduits qui, de facilités en cas de perturbation générale du marché, sont devenues des facilités de liquidité qui peuvent être utilisées par les conduits, s'ils satisfont à certains critères visant à ce que la Banque ne fournisse pas de rehaussement de crédit. De temps à autre, la Banque peut, à titre d'agent de placement, détenir du papier commercial émis par les conduits et classé comme valeurs mobilières détenues à des fins de transaction. La Banque reçoit, de la part des conduits, des honoraires qui sont constatés lorsqu'ils sont gagnés. La Banque détient des droits variables dans ces conduits à plusieurs vendeurs, surtout du fait qu'elle détient du papier commercial émis par ces derniers, qu'elle leur fournit des facilités de liquidité et qu'elle en tire des honoraires. Toutefois, la Banque n'en est pas le principal bénéficiaire.

Au 31 octobre 2008, le risque éventuel maximal de perte que courait la Banque étant donné les droits qu'elle détient dans le papier commercial et les facilités de liquidité de style mondial qu'elle fournit à des conduits à plusieurs vendeurs s'élevait à 10,7 milliards de dollars (12,7 milliards de dollars au 31 octobre 2007). En outre, la Banque s'est engagée à fournir des facilités de liquidité additionnelles de 1,8 milliard de dollars (2,5 milliards de dollars au 31 octobre 2007) à l'égard de papier commercial adossé à des actifs qui pourraient éventuellement être émis par les conduits. Au 31 octobre 2008, la Banque fournissait également un rehaussement de crédit spécifique de 78 millions de dollars (59 millions de dollars au 31 octobre 2007).

CONDUITS À VENDEUR EXCLUSIF

La Banque utilise des conduits à vendeur exclusif pour améliorer sa situation de trésorerie, diversifier ses sources de financement et optimiser la gestion de son bilan.

Au 31 octobre 2008, l'encours du papier commercial émis par les conduits à vendeur exclusif s'établissait à 5,1 milliards de dollars (5,1 milliards de dollars au 31 octobre 2007). Bien que la probabilité de perte soit négligeable, le risque éventuel maximal de perte auquel la Banque est exposée pour ces conduits, du seul fait des facilités de liquidité fournies, était de 5,1 milliards de dollars au 31 octobre 2008 (5,1 milliards de dollars au 31 octobre 2007), dont une tranche de 1,1 milliard de dollars (1,1 milliard de dollars au 31 octobre 2007) de prêts aux particuliers sous-jacents était assurée par un gouvernement. En outre, la Banque disposait de droits conservés de 80 millions de dollars (71 millions de dollars au 31 octobre 2007) liés à la marge excédentaire.

AUTRES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT

La Banque conclut des opérations avec d'importantes sociétés clientes américaines par l'entremise d'EDDV codétenues dans le but de leur offrir du financement à coût économique. En vertu de ces opérations, au 31 octobre 2008, la Banque avait fourni environ 2,1 milliards de dollars (3,0 milliards de dollars en 2007) de financement à ces EDDV. La Banque a reçu des garanties ou des droits de recours de banques américaines importantes ayant des notations de crédit équivalentes aux notations AA de S&P pour couvrir entièrement ses placements dans ces EDDV. À la création des opérations, les contreparties ont donné des sûretés en faveur de la Banque et la Banque a acheté une protection de crédit visant à réduire davantage son exposition aux banques américaines. Au 31 octobre 2008, l'exposition nette de la Banque aux banques américaines, compte tenu des sûretés et des swaps sur défaillance de crédit, se rapprochait de 960 millions de dollars (1,5 milliard de dollars au 31 octobre 2007). Au 31 octobre 2008, le risque maximal total de perte auquel la Banque était exposée compte non tenu des garanties, des recours, des sûretés et des swaps sur défaillance de crédit se rapprochait de 2,1 milliards de dollars (3,0 milliards de dollars au 31 octobre 2007). Les opérations confèrent à la Banque ou aux contreparties le pouvoir unilatéral de choisir de cesser d'y prendre part tous les jours dans un court délai. Au 31 octobre 2008, les actifs dans ces EDDV totalisaient plus de 8,0 milliards de dollars (12,0 milliards de dollars au 31 octobre 2007).

NOTE 7 TERRAINS, CONSTRUCTIONS, MATÉRIEL ET MOBILIER

Les constructions, le matériel, le mobilier et les agencements, le matériel informatique et les logiciels ainsi que les améliorations locatives sont comptabilisés au coût moins l'amortissement cumulé. Les terrains sont comptabilisés au coût. Les gains et les pertes à la cession sont inclus dans les autres revenus dans l'état des résultats consolidé. Lorsque la Banque constate un gain à la vente de biens dans lesquels elle conserve une importante participation de location, la partie du gain qui peut être attribuée à cette participation est reportée et constatée progressivement dans les résultats sur la durée restante du contrat de location. Lorsque les terrains, les constructions, le matériel et le mobilier ne sont plus utilisés ou sont réputés avoir subi une perte de valeur, ils sont ramenés à leur valeur recouvrable nette. La Banque évalue la valeur comptable des actifs à long terme lorsque des changements de situation indiquent qu'il est possible qu'il y ait eu dépréciation. Il y a dépréciation lorsque les flux de trésorerie non actualisés projetés découlant de l'utilisation des actifs et de leur cession éventuelle sont inférieurs à leur valeur comptable. Une réduction de valeur serait alors constatée.

La Banque constate l'obligation juridique associée à la mise hors service d'un actif à long terme dans la période au cours de laquelle celle-ci survient et peut être raisonnablement estimée. Le passif et l'actif correspondants sont constatés à leur juste valeur. La hausse de l'actif à long terme est amortie sur la durée de vie utile restante de l'actif.

Les méthodes et les taux d'amortissement par catégorie d'actifs sont comme suit :

Actifs	Taux et méthode d'amortissement
Constructions	5 % ou 10 %, amortissement dégressif
Matériel informatique	30 %, amortissement dégressif
Logiciels	de 3 à 7 ans, amortissement linéaire
Mobilier, agencements et autre matériel	20 %, amortissement dégressif
Améliorations locatives	moindre de la durée du contrat et de la durée de vie utile, amortissement linéaire

(en millions de dollars canadiens)

	2008			2007
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrains	731 \$	– \$	731 \$	214 \$
Constructions	1 504	413	1 091	384
Matériel informatique et logiciels	1 472	915	557	464
Mobilier, agencements et autre matériel	1 497	643	854	354
Améliorations locatives	1 074	474	600	406
Total	6 278 \$	2 445 \$	3 833 \$	1 822 \$

L'amortissement cumulé à la fin de 2007 était de 2 066 millions de dollars. La dotation aux amortissements pour les constructions, le matériel et le mobilier s'est établie à 438 millions de dollars en 2008 (362 millions de dollars en 2007; 343 millions de dollars en 2006).

NOTE 8	AUTRES ACTIFS	
(en millions de dollars canadiens)	2008	2007
Montants à recevoir des courtiers et des clients	6 302 \$	7 004 \$
Intérêts courus	2 081	1 734
Débiteurs, charges payées d'avance et autres éléments	4 352	3 924
Actifs liés aux assurances, compte non tenu des investissements	971	859
Impôts sur les bénéfices à recevoir	1 941	–
Actif d'impôts sur les bénéfices futurs, montant net	1 247	294
Charge de retraite reportée	637	618
Total	17 531 \$	14 433 \$

NOTE 9	DÉPÔTS	
--------	--------	--

Les dépôts à vue comprennent tous les dépôts pour lesquels la Banque n'a pas le droit de demander un préavis de retrait. Ces dépôts représentent généralement les comptes-chèques, dont certains produisent de l'intérêt.

Les dépôts sur préavis comprennent tous les dépôts pour lesquels la Banque peut légalement demander un préavis de retrait. Ces dépôts représentent généralement les comptes d'épargne.

Les dépôts à terme comprennent tous les dépôts encaissables à une date d'échéance fixe, acquis par nos clients pour gagner de l'intérêt sur une période fixe. La durée varie de un jour à dix ans. Les intérêts courus

sur les dépôts, calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sont inclus dans les autres passifs au bilan consolidé. Les dépôts sont généralement des dépôts à terme, des certificats de placement garanti et d'autres instruments semblables. Le montant global des dépôts à terme en coupures de 100 000 \$ ou plus au 31 octobre 2008 s'établissait à 123 milliards de dollars (95 milliards de dollars en 2007). Certains passifs de dépôt sont classés comme détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à la juste valeur, et toute variation de la juste valeur est constatée dans l'état des résultats consolidé.

Types de dépôts

(en millions de dollars canadiens)	2008				2007
	À vue	Sur préavis	À terme	Total	Total
Particuliers	33 779 \$	78 506 \$	79 949 \$	192 234 \$	147 561 \$
Banques	2 308	74	7 298	9 680	10 162
Entreprises et gouvernements	28 467	50 984	49 635	129 086	73 322
Détenus à des fins de transaction	–	–	44 694	44 694	45 348
Total¹	64 554 \$	129 564 \$	181 576 \$	375 694 \$	276 393 \$
Dépôts non productifs d'intérêts inclus ci-dessus					
Au Canada				7 454 \$	6 214 \$
À l'étranger				4 582	4 025
Dépôts productifs d'intérêts inclus ci-dessus					
Au Canada				211 482	179 043
À l'étranger				151 360	86 922
Fonds fédéraux américains déposés				816	189
Total¹				375 694 \$	276 393 \$

¹ Une somme de 352 millions de dollars due à Fiducie de capital TD II est incluse dans les passifs de dépôt au bilan consolidé.

Dépôts à terme

(en millions de dollars canadiens)	2008						2007
	Moins de un an	De un an à 2 ans	De 2 ans à 3 ans	De 3 ans à 4 ans	De 4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Particuliers	24 110 \$	22 535 \$	12 225 \$	6 087 \$	2 004 \$	12 988 \$	79 949 \$
Banques	7 116	83	46	10	5	38	7 298
Entreprises et gouvernements	31 194	5 422	3 608	1 742	3 797	3 872	49 635
Détenus à des fins de transaction	43 265	153	369	145	55	707	44 694
Total	105 685 \$	28 193 \$	16 248 \$	7 984 \$	5 861 \$	17 605 \$	181 576 \$

NOTE 10	AUTRES PASSIFS	
(en millions de dollars canadiens)	2008	2007
Montants à payer aux courtiers et aux clients	6 577 \$	9 457 \$
Intérêts courus	2 334	1 960
Créditeurs, charges à payer et autres éléments	3 548	3 583
Passifs liés aux assurances	3 374	3 080
Passif au titre des prestations constituées	837	777
Charges salariales à payer	976	909
Chèques et autres effets en circulation	75	554
Impôts sur les bénéfices exigibles	–	916
Total	17 721 \$	21 236 \$

Les billets et les débentures subordonnées sont des obligations directes non garanties de la Banque ou de ses filiales, dont le droit de paiement est subordonné aux droits des déposants et de certains autres créanciers. Les rachats, annulations, échanges et modifications de débentures

subordonnées admissibles à titre de fonds propres réglementaires sont assujettis au consentement et à l'approbation du BSIF.

Les frais d'intérêts sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice d'après la méthode du taux d'intérêt effectif.

Billets et débentures subordonnés

(en millions de dollars canadiens)

Date d'échéance	Taux d'intérêt (%)	Date de rachat au pair la plus rapprochée	Montant en monnaie étrangère	2008	2007
Avril 2009 à décembre 2010	Divers taux ¹	–	–	5 \$	5 \$
Jun 2011 ²	7,63 %	–	205 millions de dollars US	218	206
Mai 2012 ²	7,00 %	–	213 millions de dollars US	227	216
Septembre 2013	4,54 %	Septembre 2008	–	–	1 000
AOût 2014	10,05 %	–	–	149	149
Janvier 2016	4,32 %	Janvier 2011	–	1 000	1 000
Octobre 2016	4,87 %	Octobre 2011	–	500	500
Novembre 2017	5,38 %	Novembre 2012	–	2 500	–
Jun 2018	5,69 %	Jun 2013	–	896	898
Avril 2020	5,48 %	Avril 2015	–	871	–
Septembre 2022 ²	4,64 %	Septembre 2017	–	270	270
Juillet 2023	5,83 %	Juillet 2018	–	650	–
Mai 2025	9,15 %	–	–	200	196
Jun 2028 ²	7,65 %	Jun 2008	–	–	54
Juillet 2030 ²	11,30 %	Juillet 2010	11 millions de dollars US	11	11
Octobre 2030 ²	10,88 %	Octobre 2010	24 millions de dollars US	26	24
Février 2031 ²	10,20 %	Février 2011	4 millions de dollars US	4	4
Avril 2033 ²	6,85 %	Avril 2008	–	–	21
Avril 2033 ²	6,45 %	Avril 2008	15 millions de dollars US	16	15
Mars 2034 ²	5,60 %	Mars 2009	21 millions de dollars US	22	21
Jun 2035 ²	6,12 %	Septembre 2010	10 millions de dollars US	11	10
Jun 2035 ²	6,08 %	Septembre 2010	10 millions de dollars US	11	10
Octobre 2104	4,97 %	Octobre 2015	–	800	794
Décembre 2105	4,78 %	Décembre 2016	–	2 249	2 245
Décembre 2106 ³	5,76 %	Décembre 2017	–	1 800	1 800
				12 436 \$	9 449 \$

¹ Intérêt payable à 0 %.

² Obligation d'une filiale.

³ Le 20 juillet 2007, la Banque a émis 1,8 milliard de dollars de billets à moyen terme, à 5,763 %, échéant le 18 décembre 2106.

Nouvelles émissions et nouveaux rachats

Le 1^{er} novembre 2007, la Banque a émis 2,5 milliards de dollars de billets à moyen terme qui constituent un endettement subordonné dans le cadre du programme de billets à moyen terme de la Banque. Les billets à moyen terme porteront intérêt à un taux nominal de 5,382 % jusqu'au 1^{er} novembre 2012, et au taux des acceptations bancaires majoré de 1,00 % par la suite jusqu'à l'échéance, le 1^{er} novembre 2017. Les billets sont rachetables au pair au gré de la Banque le 1^{er} novembre 2012. La Banque a ajouté l'émission dans ses fonds propres réglementaires de catégorie 2B.

Le 2 avril 2008, la Banque a émis 500 millions de dollars de billets à moyen terme qui constituent une dette subordonnée dans le cadre du programme de billets à moyen terme de la Banque. Les billets à moyen terme porteront intérêt à un taux nominal de 5,48 % jusqu'au 2 avril 2015, et au taux des acceptations bancaires majoré de 2,00 % par la suite jusqu'à l'échéance, le 2 avril 2020. Les billets sont rachetables au pair au gré de la Banque le 2 avril 2015. Le 7 juillet 2008, la Banque a émis une deuxième tranche de 375 millions de dollars de billets à moyen terme échéant le 2 avril 2020, selon les mêmes modalités et conditions que l'émission initiale. La Banque a ajouté les émissions dans ses fonds propres réglementaires de catégorie 2B.

Le 7 juillet 2008, la Banque a émis 650 millions de dollars de billets à moyen terme qui constituent une dette subordonnée dans le cadre du programme de billets à moyen terme de la Banque. Les billets à moyen terme porteront intérêt à un taux nominal de 5,828 % jusqu'au 9 juillet 2018, et au taux des acceptations bancaires majoré de 2,55 % par la suite jusqu'à l'échéance, le 9 juillet 2023. Les billets sont rachetables au pair au gré de la Banque le 9 juillet 2018. La Banque a ajouté l'émission dans ses fonds propres réglementaires de catégorie 2B.

Le 5 septembre 2008, la Banque a racheté la totalité de ses débentures subordonnées à 4,54 % en circulation d'un capital de 1 milliard de dollars échéant le 5 septembre 2013, à un prix de rachat équivalent à 100 % du capital. L'émission a été admise comme fonds propres réglementaires de catégorie 2B.

En septembre 2008, une filiale de la Banque a racheté 74 millions de dollars US de débentures subordonnées de second rang. Par la suite, en octobre 2008, une filiale de la Banque a racheté 16 millions de dollars US de débentures subordonnées de second rang. De ces émissions, un montant de 85 millions de dollars US a été admis comme fonds propres réglementaires de catégorie 2B.

CALENDRIER DES REMBOURSEMENTS

L'ensemble des échéances des billets et des débentures subordonnées de la Banque s'établit comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2008	2007
Moins de un an	4 \$	1 \$
De un an à 2 ans	–	4
De 2 ans à 3 ans	219	–
De 3 ans à 4 ans	227	206
De 4 ans à 5 ans	–	216
Plus de 5 ans	11 986	9 022
Total	12 436 \$	9 449 \$

NOTE 12 PASSIF AU TITRE DES ACTIONS PRIVILÉGIÉES

La Banque classe les actions privilégiées, convertibles au gré du porteur en un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque, dans le passif aux fins de présentation financière de l'information. Les versements de dividendes sur ces actions privilégiées sont comptabilisés dans les frais d'intérêts.

Les actions privilégiées sans droit de conversion ne sont pas classées dans le passif et sont présentées dans la note 15.

(en millions de dollars canadiens)	2008	2007
Actions privilégiées émises par la Banque (en milliers d'actions) :		
Catégorie A – 14 000, série M	350 \$	350 \$
Catégorie A – 8 000, série N	200	200
Total du passif au titre des actions privilégiées	550 \$	550 \$

ACTIONS PRIVILÉGIÉES

Aucune des actions privilégiées en circulation n'est rachetable au gré du porteur. Les remboursements et les rachats de toute action privilégiée sont assujettis à l'approbation préalable du BSIF.

Actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série M

Le 3 février 2003, la Banque a émis 14 millions d'actions de série M pour une contrepartie brute au comptant de 350 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 4,70 % par action de série M.

La Banque peut racheter en totalité ou en partie, de temps à autre, les actions de série M en circulation par le versement au comptant de 26,00 \$ l'action à compter du 30 avril 2009 et par la suite, à une prime annuelle décroissante à un prix de 25,00 \$ l'action à compter du 30 avril 2013, plus les dividendes non versés jusqu'à la date de rachat dans chacun des cas.

À compter du 30 avril 2009, la Banque pourra convertir les actions de série M en circulation, en totalité ou en partie, en un nombre d'actions ordinaires de la Banque déterminé en divisant le prix de rachat par action de série M alors applicable, plus les dividendes déclarés et non versés jusqu'à la date de conversion, par 2,00 \$ ou 95 % du cours moyen de ces actions ordinaires à ce moment-là, selon le plus élevé des deux montants.

À compter du 31 octobre 2013, chaque action de série M pourra, au gré du porteur, être convertie tous les trimestres en actions ordinaires, comme il est décrit ci-dessus. La Banque peut, en donnant un avis d'au moins 40 jours avant la date de conversion à tous les porteurs qui ont fourni un avis de conversion, racheter les actions, ou trouver des acheteurs substitués pour le faire, au prix d'achat au comptant de 25,00 \$ l'action, plus les dividendes non versés jusqu'à la date de conversion.

Actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série N

Le 30 avril 2003, la Banque a émis 8 millions d'actions de série N pour une contrepartie brute au comptant de 200 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 4,60 % par action de série N.

La Banque peut racheter en totalité ou en partie, de temps à autre, les actions de série N en circulation par le versement au comptant de 26,00 \$ l'action à compter du 30 avril 2009 et par la suite, à une prime annuelle décroissante à un prix de 25,00 \$ l'action à compter du 30 avril 2013, plus les dividendes non versés jusqu'à la date de rachat dans chacun des cas.

À compter du 30 avril 2009, la Banque pourra convertir les actions de série N en circulation, en totalité ou en partie, en un nombre d'actions ordinaires de la Banque déterminé en divisant le prix de rachat par action de série N alors applicable, plus les dividendes déclarés et non versés jusqu'à la date de conversion, par 2,00 \$ ou 95 % du cours moyen de ces actions ordinaires à ce moment-là, selon le plus élevé des deux montants.

À compter du 31 janvier 2014, chaque action de série N pourra, au gré du porteur, être convertie tous les trimestres en actions ordinaires, comme il est décrit ci-dessus. La Banque peut, en donnant un avis d'au moins 40 jours avant la date de conversion à tous les porteurs qui ont fourni un avis de conversion, racheter les actions, ou trouver des acheteurs substitués pour le faire, au prix d'achat au comptant de 25,00 \$ l'action, plus les dividendes non versés jusqu'à la date de conversion.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE SÉRIE A DE CORPORATION D'INVESTISSEMENT HYPOTHÉCAIRE TD

Le 31 octobre 2007, Corporation D'Investissement Hypothécaire TD a racheté la totalité des 350 000 actions privilégiées de série A au prix de 1 000 \$ l'action.

NOTE 13 TITRES DE FIDUCIE DE CAPITAL

Les titres de fiducie de capital, série 2009 (TD CaTS) sont émis par Fiducie de capital TD (la Fiducie), fiducie à capital fixe établie en vertu des lois de la province d'Ontario, dont la totalité des titres comportant droit de vote sont détenus par la Banque. Le produit de l'émission a été investi dans des actifs de fiducie. Les TD CaTS sont convertibles en un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque au gré du porteur. La Banque classe les TD CaTS comme des passifs aux fins de la présentation de l'information financière. Les distributions sur ces titres de fiducie de capital sont comptabilisées dans les frais d'intérêts.

Les titres de Fiducie de capital TD II, série 2012-1 (TD CaTS II) sont émis par Fiducie de capital TD II (la Fiducie II), fiducie à capital fixe établie en vertu des lois de la province d'Ontario, dont la totalité des titres comportant droit de vote sont détenus par la Banque. Le produit de l'émission a été investi dans des dépôts de la Banque. Les TD CaTS II sont convertibles en un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque au gré du porteur. La Fiducie II est une entité à détenteurs de droits

variables. Comme la Banque n'est pas le principal bénéficiaire de la Fiducie II, elle ne la consolide pas. Le billet de dépôt émis à la Fiducie II est inclus dans les dépôts au bilan consolidé.

Les titres de Fiducie de capital TD III, série 2008 (TD CaTS III) sont émis par Fiducie de capital TD III (la Fiducie III), fiducie à capital fixe établie en vertu des lois de la province d'Ontario, dont la totalité des titres comportant droit de vote sont détenus par la Banque. Le produit de l'émission a été investi dans des actifs de fiducie. Les TD CaTS III ne sont ni convertibles ni rachetables au gré du porteur. La Banque classe les TD CaTS III à titre de participations sans contrôle dans des filiales aux fins de la présentation de l'information financière. Les distributions sur ces titres de fiducie de capital sont comptabilisées dans les participations sans contrôle dans des filiales dans l'état des résultats consolidé.

Les TD CaTS, TD CaTS II et TD CaTS III sont tous admissibles à titre de fonds propres réglementaires de première catégorie de la Banque.

(en millions de dollars canadiens)	2008	2007	Commentaires
Parts de fiducie émises par Fiducie de capital TD (en milliers de parts) : 900 titres de fiducie de capital, série 2009	894 \$	899 \$	Inclus dans le passif au titre des titres de fiducie de capital
Parts de fiducie émises par Fiducie de capital TD II (en milliers de parts) : 350 titres de Fiducie de capital TD II, série 2012-1	352	360	Non consolidé. Le billet de dépôt émis à la Fiducie II est inclus dans les dépôts
Parts de fiducie émises par Fiducie de capital TD III (en milliers de parts) : 1 000 titres de Fiducie de capital TD III, série 2008	990	–	Inclus dans les participations sans contrôle

TITRES DE FIDUCIE DE CAPITAL, SÉRIE 2009

Les porteurs de TD CaTS ont le droit de recevoir des distributions au comptant fixes non cumulatives semestrielles de 38 \$ par TD CaTS. Si la Fiducie ne procédait pas aux plines distributions semestrielles, la capacité de la Banque de déclarer des dividendes sur ses actions ordinaires et privilégiées serait restreinte.

Entre le 30 juin 2005 et le 31 décembre 2009, la Fiducie a l'option de racheter les TD CaTS en circulation au plus élevé des deux montants suivants : a) 1 000 \$ par TD CaTS, plus les distributions non versées jusqu'à la date de rachat ou b) un prix calculé afin de produire un rendement annuel équivalant au rendement d'une obligation du gouvernement du Canada venant à échéance le 31 décembre 2009 à ce moment-là, majoré de 0,38 %, plus les distributions non versées jusqu'à la date de rachat. S'il survenait un changement défavorable du traitement fiscal ou du capital de la Fiducie applicable avant le 30 juin 2005, la Fiducie pourrait racheter les TD CaTS en circulation à un prix de rachat calculé comme ci-dessus. À compter du 31 décembre 2009, le prix de rachat sera de 1 000 \$ par TD CaTS, plus les distributions non versées jusqu'à la date de rachat. Ces droits de rachat sont assujettis à l'approbation du BSIF.

À compter du 30 juin 2010, chaque TD CaTS pourra, au gré du porteur, être converti tous les semestres en une action privilégiée de premier rang de catégorie A, rachetable, à dividende non cumulatif, série A1 de la Banque. En donnant un avis d'au moins 60 jours avant la date de conversion à tous les porteurs qui ont fourni un avis de conversion, la Banque peut racheter les TD CaTS, ou trouver des acheteurs substitués pour le faire, au prix d'achat de 1 000 \$ chacun, plus les distributions non versées jusqu'à la date de conversion.

Chaque TD CaTS peut être automatiquement échangé contre une action privilégiée de premier rang de catégorie A, rachetable, à dividende non cumulatif, série A1 de la Banque sans le consentement du porteur dans les cas suivants : a) des procédures sont entamées pour liquider la Banque; b) le BSIF prend le contrôle de la Banque; c) la Banque a un ratio de fonds propres de première catégorie inférieur à 5 % ou un ratio du total des fonds propres de moins de 8 %; ou d) la Banque enfreint une ligne directrice du BSIF exigeant l'augmentation de ses fonds propres ou la fourniture de liquidités additionnelles.

TITRES DE FIDUCIE DE CAPITAL TD II, SÉRIE 2012-1

Les porteurs de TD CaTS II ont le droit de recevoir des distributions au comptant fixes non cumulatives semestrielles de 33,96 \$ par TD CaTS II. Si la Fiducie II ne procédait pas aux plines distributions semestrielles, la capacité de la Banque de déclarer des dividendes sur ses actions ordinaires et privilégiées serait restreinte.

Entre le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2012, la Fiducie II a l'option de racheter les TD CaTS II en circulation au plus élevé des deux montants suivants : a) 1 000 \$ par TD CaTS II, plus les distributions non versées jusqu'à la date de rachat ou b) un prix calculé afin de produire un rendement annuel équivalant au rendement d'une obligation du gouvernement du Canada venant à échéance le 31 décembre 2012 à ce moment-là, majoré de 0,38 %, plus les distributions non versées jusqu'à la date de rachat. S'il survenait un changement défavorable du traitement fiscal ou du capital de la Fiducie II applicable avant

le 31 décembre 2012, la Fiducie II pourrait racheter les TD CaTS II en circulation à un prix de rachat calculé comme ci-dessus. À compter du 31 décembre 2012, le prix de rachat serait de 1 000 \$ par TD CaTS II, plus les distributions non versées jusqu'à la date de rachat. Ces droits de rachat sont assujettis à l'approbation du BSIF.

En tout temps, chaque TD CaTS II peut, au gré du porteur, être converti en 40 actions privilégiées de premier rang, de catégorie A, rachetables, à dividende non cumulatif, série A2 de la Banque. En tout temps, avant que la conversion ne soit complétée, la Banque peut trouver des acheteurs substitués du TD CaTS II à un prix d'achat équivalant à au moins 90 % du cours de clôture des TD CaTS II le jour de négociation précédant la date fixée pour l'achat.

Chaque TD CaTS II peut être automatiquement échangé contre 40 actions privilégiées de premier rang, de catégorie A, rachetables, à dividende non cumulatif, série A3 de la Banque sans le consentement du porteur dans les cas suivants : a) des procédures sont entamées pour liquider la Banque; b) le BSIF prend le contrôle de la Banque; c) la Banque a un ratio de fonds propres de première catégorie inférieur à 5 % ou un ratio du total des fonds propres de moins de 8 %; ou d) la Banque enfreint une ligne directrice du BSIF exigeant l'augmentation de ses fonds propres ou la fourniture de liquidités additionnelles.

TITRES DE FIDUCIE DE CAPITAL TD III, SÉRIE 2008

Les porteurs de TD CaTS III ont le droit de recevoir des distributions au comptant fixes non cumulatives semestrielles de 36,215 \$ par TD CaTS III. Si la Fiducie III ne procédait pas aux plines distributions semestrielles, la capacité de la Banque de déclarer des dividendes sur ses actions ordinaires et privilégiées serait restreinte.

Entre le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2018, la Fiducie III a l'option de racheter les TD CaTS III en circulation au plus élevé des deux montants suivants : a) 1 000 \$ par TD CaTS III, plus les distributions non versées jusqu'à la date de rachat ou b) un prix calculé afin de produire un rendement annuel équivalant au rendement d'une obligation du gouvernement du Canada venant à échéance le 31 décembre 2018 à ce moment-là, majoré de 0,94 %, plus les distributions non versées jusqu'à la date de rachat. S'il survenait un changement défavorable du traitement fiscal ou du capital de la Fiducie III applicable avant le 31 décembre 2013, la Fiducie III pourrait racheter les TD CaTS III en circulation à un prix de rachat calculé comme ci-dessus. À compter du 31 décembre 2018, le prix de rachat sera de 1 000 \$ par TD CaTS III, plus les distributions non versées jusqu'à la date de rachat. Ces droits de rachat sont assujettis à l'approbation du BSIF.

Chaque TD CaTS III peut être automatiquement échangé contre une action privilégiée de premier rang, de catégorie A, rachetable, à dividende non cumulatif, série A9 de la Banque sans le consentement du porteur dans les cas suivants : a) des procédures sont entamées pour liquider la Banque; b) le BSIF prend le contrôle de la Banque; c) la Banque a un ratio de fonds propres de première catégorie inférieur à 5 % ou un ratio du total des fonds propres de moins de 8 %; ou d) la Banque enfreint une ligne directrice du BSIF exigeant l'augmentation de ses fonds propres ou la fourniture de liquidités additionnelles.

NOTE 14 PARTICIPATIONS SANS CONTRÔLE DANS LES FILIALES

(en millions de dollars canadiens)	2008	2007
Actions privilégiées de FPI, série A	523 \$	489 \$
Titres de Fiducie de capital TD III – série 2008	990	–
Autres	47	35
Total des participations sans contrôle dans les filiales	1 560 \$	524 \$

ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE FPI, SÉRIE A

Le 17 mai 2007, une filiale de TD Banknorth a émis 500 000 actions privilégiées à dividende non cumulatif de FPI de série A pour une contrepartie brute au comptant de 500 millions de dollars US. Les actions de série A donnent droit à un dividende non cumulatif annuel de 6,378 %. Les actions de série A sont rachetables, en totalité ou en partie, à leur valeur nominale le 15 octobre 2017 et tous les cinq ans par

la suite, et sont admissibles à titre de fonds propres réglementaires de première catégorie de la Banque.

TITRES DE FIDUCIE DE CAPITAL TD III, SÉRIE 2008

Le 17 septembre 2008, la Banque a émis 1 milliard de dollars de TD CaTS III comme il est décrit à la note 13.

NOTE 15 CAPITAL SOCIAL

ACTIONS ORDINAIRES

Les actionnaires ont autorisé la Banque à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale, pour une contrepartie illimitée. Les actions ordinaires ne sont ni rachetables ni convertibles.

D'habitude, les dividendes sont déclarés trimestriellement par le conseil d'administration de la Banque, et le montant peut varier d'un trimestre à l'autre.

Actions émises et en circulation

(en millions d'actions et en millions de dollars canadiens)

	2008		2007		2006	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Actions ordinaires :						
Solde au début de l'exercice	717,8	6 577 \$	717,4	6 334 \$	711,8	5 872 \$
Émises à l'exercice d'options	4,6	255	3,8	173	3,4	119
Émises dans le cadre du régime de réinvestissement des dividendes	4,6	274	1,2	85	5,4	328
Incidence des actions (acquises) vendues aux fins de transaction ¹	(0,2)	(12)	0,4	30	(0,3)	(20)
Émises à l'acquisition de Commerce	83,3	6 147	–	–	–	–
Émises à l'acquisition de VFC	–	–	–	–	1,1	70
Acquises aux fins d'annulation	–	–	(5,0)	(45)	(4,0)	(35)
Solde à la fin de l'exercice – actions ordinaires	810,1	13 241 \$	717,8	6 577 \$	717,4	6 334 \$
Actions privilégiées (catégorie A) :						
Série O	17,0	425 \$	17,0	425 \$	17,0	425 \$
Série P	10,0	250	–	–	–	–
Série Q	8,0	200	–	–	–	–
Série R	10,0	250	–	–	–	–
Série S	10,0	250	–	–	–	–
Série Y	10,0	250	–	–	–	–
Série AA	10,0	250	–	–	–	–
Solde à la fin de l'exercice – actions privilégiées	75,0	1 875 \$	17,0	425 \$	17,0	425 \$

¹ Achetées par des filiales de la Banque, qui sont des entités de valeurs mobilières réglementées selon le Règlement 92-313 de la Loi sur les banques.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES

Actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série O

Le 1^{er} novembre 2005, la Banque a émis 17 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série O, pour une contrepartie brute au comptant de 425 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 4,85 % par action de série O. La Banque peut racheter les actions de série O, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, par le versement au comptant de 26,00 \$ l'action si le rachat a lieu à partir du 1^{er} novembre 2010, et à prime décroissante de 0,25 \$ tous les douze mois par la suite pour atteindre 25,00 \$ l'action à compter du 31 octobre 2014. Les actions de série O sont admissibles à titre de fonds propres de première catégorie de la Banque.

Actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série P

Le 1^{er} novembre 2007, la Banque a émis 10 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série P, pour une contrepartie brute au comptant de 250 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 5,25 % par action de série P. La Banque peut racheter les actions de série P, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, par le versement au comptant de 26,00 \$ l'action si le rachat a lieu à partir du 1^{er} novembre 2012, et à prix diminuant de 0,25 \$ tous les douze mois par la suite pour atteindre 25,00 \$ l'action à compter du 31 octobre 2016. Les actions de série P sont admissibles comme fonds propres de première catégorie de la Banque.

Actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série Q

Le 31 janvier 2008, la Banque a émis 8 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série Q, pour une contrepartie brute au comptant de 200 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 5,60 % par action de série Q. La Banque peut racheter les actions de série Q, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, par le versement au comptant de 26,00 \$ l'action si le rachat a lieu à partir du 31 janvier 2013, et à prix diminuant de 0,25 \$ tous les douze mois par la suite pour atteindre 25,00 \$ l'action à compter du 31 janvier 2017. Les actions de série Q sont admissibles comme fonds propres de première catégorie de la Banque.

Actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série R

Le 12 mars 2008, la Banque a émis 10 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série R, pour une contrepartie brute au comptant de 250 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 5,60 % par action de série R. La Banque peut racheter au comptant les actions de série R, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, par le versement au comptant de 26,00 \$ l'action si le rachat a lieu à partir du 30 avril 2013, et à un prix diminuant de 0,25 \$ tous les douze mois par la suite pour atteindre 25,00 \$ l'action à compter du 30 avril 2017. Les actions de série R sont admissibles comme fonds propres de première catégorie de la Banque.

Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série S

Le 11 juin 2008, la Banque a émis 10 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série S, pour une contrepartie brute au comptant de 250 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 5,00 % pour la période initiale allant du 11 juin 2008 inclusivement jusqu'au 31 juillet 2013 exclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 1,60 %. Les porteurs d'actions de série S auront le droit de convertir une partie ou la totalité de leurs actions en actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif de série T, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2013 et par la suite tous les cinq ans le 31 juillet, et inversement. Les actions de série S en circulation sont rachetables au comptant par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25,00 \$ l'action le 31 juillet 2013 et par la suite tous les cinq ans le 31 juillet. Les actions de série S sont admissibles comme fonds propres de première catégorie de la Banque.

Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série Y

Le 16 juillet 2008, la Banque a émis 10 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série Y, pour une contrepartie brute au comptant de 250 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 5,10 % pour la période initiale allant du 16 juillet 2008 inclusivement jusqu'au 31 octobre 2013 exclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 1,68 %. Les porteurs d'actions de série Y auront le droit de convertir leurs actions en actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif de série Z, sous réserve de certaines conditions, le 31 octobre 2013 et par la suite tous les cinq ans le 31 octobre, et inversement. Les actions de série Y sont rachetables au comptant par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25,00 \$ l'action le 31 octobre 2013 et par la suite tous les cinq ans le 31 octobre. Les actions de série Y sont admissibles comme fonds propres de première catégorie de la Banque.

Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série AA

Le 12 septembre 2008, la Banque a émis 10 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AA, pour une contrepartie brute au comptant de 250 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 5,00 % pour la période initiale à compter du 12 septembre 2008 inclusivement, jusqu'au 31 janvier 2014 exclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 1,96 %. Les porteurs d'actions de série AA auront le droit de convertir leurs actions en actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif de série AB, sous réserve de certaines conditions, le 31 janvier 2014 et par la suite tous les cinq ans le 31 janvier, et inversement. Les actions de série AA sont rachetables au comptant par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25,00 \$ l'action le 31 janvier 2014 et par la suite tous les cinq ans le 31 janvier. Les actions de série AA sont admissibles comme fonds propres de première catégorie de la Banque.

Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série AC

Après la fin de l'exercice, le 5 novembre 2008, la Banque a émis 8,8 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AC, pour une contrepartie brute au comptant de 220 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 5,60 % pour la période initiale à compter du 5 novembre 2008 inclusivement, jusqu'au 31 janvier 2014 exclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 2,74 %. Les porteurs d'actions de série AC auront le droit de convertir leurs actions en actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif de série AD, sous réserve de certaines conditions, le 31 janvier 2014, et par la suite tous les cinq ans le 31 janvier, et inversement. Les actions de série AC sont rachetables au comptant par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25,00 \$ l'action le 31 janvier 2014 et par la suite tous les cinq ans le 31 janvier. Les actions de série AC sont admissibles comme fonds propres de première catégorie de la Banque.

RÉGIME DE RÉINVESTISSEMENT DES DIVIDENDES

La Banque offre un régime de réinvestissement des dividendes à l'intention de ses actionnaires ordinaires. La participation à ce régime est facultative et, en vertu des conditions du régime, les dividendes en espèces sur les actions ordinaires servent à acheter des actions ordinaires additionnelles. Au gré de la Banque, les actions ordinaires peuvent être émises sur le capital autorisé de la Banque, au cours moyen des cinq derniers jours de négociation précédant la date de versement des dividendes, moins un escompte variant entre 0 % et 5 %, au gré de la Banque, ou sur le marché libre, au cours du marché. Pendant l'exercice, un total de 0,6 million d'actions ordinaires ont été émises sur le capital autorisé de la Banque sans escompte et 4,0 millions d'actions ordinaires ont été émises sur le capital autorisé de la Banque avec un escompte de 1 %. En 2007, 1,2 million d'actions ordinaires ont été émises sur le capital autorisé de la Banque sans escompte, en vertu du régime de réinvestissement des dividendes.

OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES AFFAIRES

Le 20 décembre 2006, la Banque a lancé une offre publique de rachat dans le cours normal des affaires, en vigueur pour une période maximale de un an, afin de racheter aux fins d'annulation jusqu'à cinq millions d'actions ordinaires représentant environ 0,7 % des actions ordinaires de la Banque en circulation au 13 décembre 2006. Cette offre publique de rachat a pris fin en août 2007, après le rachat de cinq millions d'actions pour un coût de 356 millions de dollars. La Banque n'a pas renouvelé cette offre publique de rachat.

RESTRICTIONS EN MATIÈRE DE DIVIDENDES

En vertu de la *Loi sur les banques*, la Banque ne peut pas déclarer de dividendes sur ses actions ordinaires ou privilégiées s'il existe un motif valable de croire que, ce faisant, elle enfreindrait les règlements de la *Loi sur les banques* en matière d'adéquation des fonds propres et de liquidité ou les lignes directrices du BSIF. La Banque ne prévoit pas que cette condition l'empêchera de verser des dividendes dans le cours normal des affaires.

La capacité de la Banque de verser des dividendes est également restreinte si la Fiducie, la Fiducie II ou la Fiducie III ne verse pas le plein montant des distributions semestrielles aux porteurs de ses titres de fiducie respectifs, soit des TD CaTS, des TD CaTS II et des TD CaTS III. En outre, la capacité de la Banque de verser des dividendes sur ses actions ordinaires sans l'approbation des porteurs d'actions privilégiées en circulation est restreinte, à moins que tous les dividendes sur actions privilégiées n'aient été déclarés et versés ou réservés aux fins de versement. Actuellement, ces limites ne restreignent pas le versement de dividendes sur les actions ordinaires ou les actions privilégiées.

La Banque gère son capital conformément aux lignes directrices établies par le BSIF. Les lignes directrices sur les fonds propres réglementaires évaluent les fonds propres compte tenu des risques de crédit, risques de marché et risques opérationnels. La Banque applique plusieurs directives, procédures et contrôles en matière de fonds propres pour réaliser ces objectifs.

La Banque a entre autres comme objectifs :

- Avoir des fonds propres suffisants pour garder la confiance des investisseurs et des déposants, tout en dégagant un rendement satisfaisant pour les actionnaires ordinaires.
- Posséder une structure de fonds propres appropriée, selon l'évaluation interne de la Banque, comme définie par les organismes de réglementation, et par rapport aux autres institutions financières.
- Obtenir le coût global le plus bas pour les fonds propres, tout en préservant une composition appropriée d'éléments de fonds propres afin de respecter les niveaux de capitalisation cibles.

Le total des fonds propres de la Banque se compose de deux catégories de fonds propres approuvées en vertu des lignes directrices sur les fonds propres réglementaires du BSIF.

Au 31 octobre 2008, les fonds propres de première catégorie comprenaient des éléments tels que les actions ordinaires et les actions privilégiées, les bénéfices non répartis, le surplus d'apport, les instruments innovateurs de fonds propres et les participations sans contrôle admissibles dans les filiales. Les fonds propres de première catégorie sont diminués d'éléments tels que les écarts d'acquisition et les actifs nets incorporels (dépassant la limite de 5 %) et la moitié des déficits de provisionnement relatifs aux portefeuilles reposant sur l'approche fondée sur les notations internes (NI).

Au 31 octobre 2008, les fonds propres de deuxième catégorie comprenaient des éléments tels que la provision générale pour les portefeuilles standard et les billets et débiteurs subordonnés. Les fonds propres de deuxième catégorie sont diminués d'éléments tels que la moitié des déficits de provisionnement relatifs aux portefeuilles reposant sur l'approche NI et les placements importants.

Pour la présentation des fonds propres réglementaires, les filiales d'assurance sont déconsolidées et présentées comme une déduction des fonds propres. Les filiales d'assurance sont assujetties à leurs propres normes d'information sur l'adéquation des fonds propres comme les exigences du BSIF sur le montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent. À l'heure actuelle, aux fins des fonds propres réglementaires, toutes les entités de la Banque sont consolidées ou déduites des capitaux propres, et aucun excédent de fonds propres

provenant d'une entité n'est constaté. En outre, les actifs de TD Banknorth et de Commerce au 31 octobre 2008 ont été inclus dans le calcul de la situation des fonds propres réglementaires de la Banque au 31 octobre 2008.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2008, la Banque s'est conformée à la ligne directrice du BSIF sur les ratios de fonds propres et le ratio de l'actif par rapport aux fonds propres. Cette ligne directrice repose sur le nouveau «Dispositif révisé de convergence internationale de la mesure et des normes de fonds propres» (Bâle II), émis par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Pour la période comparative, la Banque s'est conformée aux lignes directrices sur les normes de fonds propres de Bâle II publiées par le BSIF qui reposent sur l'Accord de Bâle I sur les fonds propres (Bâle I). La situation des fonds propres réglementaires de la Banque aux 31 octobre 2008 et 2007 était comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2008 ¹ (Bâle II)	2007 ¹ (Bâle I)
Fonds propres de première catégorie	20 679 \$	15 645 \$
Ratio de fonds propres de première catégorie ²	9,8 %	10,3 %
Total des fonds propres ³	25 348 \$	19 794 \$
Ratio du total des fonds propres ⁴	12,0 %	13,0 %
Ratio de l'actif par rapport aux fonds propres ⁵	19,3	19,7

¹ Les positions de fonds propres de la Banque ont été calculées en fonction de Bâle II au 31 octobre 2008 et en fonction de Bâle I au 31 octobre 2007 et, par conséquent, elles peuvent ne pas fournir des informations comparables.

² Le ratio des fonds propres de première catégorie est calculé comme le total des fonds propres de première catégorie divisé par les actifs pondérés en fonction des risques.

³ Le total des fonds propres comprend les fonds propres de première et de deuxième catégories.

⁴ Le ratio du total des fonds propres est calculé comme le total des fonds propres divisé par les actifs pondérés en fonction des risques.

⁵ Le ratio de l'actif par rapport aux fonds propres est calculé comme le total de l'actif plus les instruments de crédit hors bilan, tels que certaines lettres de crédit et garanties, moins les placements dans des sociétés liées, les écarts d'acquisition et les actifs nets incorporels, divisé par le total des fonds propres rajusté.

Les cibles du BSIF pour les banques canadiennes à l'égard de leur ratio des fonds propres de première catégorie et de leur ratio du total des fonds propres sont respectivement de 7 % et 10 %.

NOTE 17 CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

Le résultat étendu comprend le bénéfice net de la Banque et les autres éléments du résultat étendu. Les autres éléments du résultat étendu comprennent les gains et les pertes latents sur les valeurs mobilières disponibles à la vente, les gains et pertes de change sur l'investissement net dans les établissements étrangers autonomes et les variations de la juste valeur des instruments dérivés désignés comme couvertures de flux

de trésorerie, déduction faite dans chaque cas des impôts sur les bénéfices.

Le tableau suivant présente le cumul des autres éléments du résultat étendu de la Banque, déduction faite des impôts sur les bénéfices aux 31 octobre 2008 et 2007.

Cumul des autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts sur les bénéfices

(en millions de dollars canadiens)	2008	2007
Gain latent (perte latente) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente, déduction faite des couvertures de flux de trésorerie	(1 409) \$	369 \$
Pertes de change latentes sur conversion des placements dans les filiales, déduction faite des activités de couverture ¹	(1 633)	(2 073)
Gains sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	1 393	33
Solde du cumul des autres éléments du résultat étendu aux 31 octobre	(1 649) \$	(1 671) \$

¹ La Banque a consolidé les résultats de TD Bank, N.A. et a présenté le placement dans TD Ameritrade au moyen du taux de change au 30 septembre 2008 du fait que les résultats de ces établissements sont inclus avec un décalage de un mois. Si le taux de change au

31 octobre 2008 avait été utilisé, le cumul des autres éléments du résultat étendu aurait augmenté de 3,347 milliards de dollars, et l'actif net de la Banque aurait enregistré une hausse correspondante.

La Banque a divers plans de rémunération à base d'actions. La Banque utilise la méthode de la juste valeur pour la comptabilisation de toutes les options sur actions attribuées après le 31 octobre 2002. Selon la méthode de la juste valeur, la Banque constate une charge de rémunération fondée sur la juste valeur des options, qui est calculée selon un modèle d'évaluation des options. La juste valeur des options est comptabilisée, sur la période d'acquisition des droits en vertu des options attribuées, à titre de charge de rémunération et de surplus d'apport. Le solde du surplus d'apport est réduit à mesure que les options sont exercées et le montant constaté initialement pour les options dans le surplus d'apport est crédité au capital social. Aucune charge de rémunération n'a été comptabilisée pour les 23,9 millions d'options sur actions attribuées et en cours avant le 1^{er} novembre 2002, puisque la Banque a adopté de façon prospective l'actuelle norme comptable concernant la rémunération à base d'actions. Au 31 octobre 2008, 4,4 millions d'options sur actions restaient non exercées.

PLAN D'OPTIONS SUR ACTIONS

a) La Banque

La Banque a un plan d'options sur actions à l'intention de certains employés clés et administrateurs externes. Aucune option sur actions n'a été attribuée aux administrateurs externes depuis décembre 2001. Aux termes du plan, des options sur actions ordinaires d'une période de sept ou de dix ans et dont les droits s'acquiescent sur trois ou quatre ans sont périodiquement attribuées aux employés admissibles de la Banque. Ces options sont assorties d'un droit d'achat d'actions ordinaires de la Banque à un prix fixe égal au cours de clôture des actions le jour précédant la date d'attribution des options. En vertu de ce plan, 9,2 millions d'actions ordinaires ont été réservées aux fins d'émission future (11 millions en 2007; 12,5 millions en 2006). Les options en cours viennent à échéance à diverses dates jusqu'au 19 février 2018. Un sommaire de la situation des options sur actions de la Banque et des informations connexes pour les exercices terminés les 31 octobre est présenté ci-après :

Situation des options sur actions

(en millions d'actions)

	Prix d'exercice moyen pondéré		Prix d'exercice moyen pondéré		Prix d'exercice moyen pondéré	
	2008	2007	2007	2006	2006	
Options en cours au début de l'exercice	20,1	45,02 \$	18,3	41,18 \$	19,9	38,08 \$
Conversion d'options de TD Banknorth en options sous-jacentes de la Banque	–	–	4,1	57,16	–	–
Conversion d'options de Commerce en options sous-jacentes de la Banque	10,8	54,63	–	–	–	–
Attribuées	2,0	72,67	1,5	67,42	1,9	59,95
Exercées	(4,6)	41,31	(3,8)	39,71	(3,4)	33,78
Frappées d'extinction / annulées	(0,8)	64,06	–	54,46	(0,1)	43,38
Options en cours à la fin de l'exercice	27,5	55,37 \$	20,1	45,02 \$	18,3	41,18 \$
Options exerçables à la fin de l'exercice	23,0	53,27 \$	15,0	40,87 \$	12,9	37,85 \$

Le tableau qui suit présente un résumé de l'information sur les options sur actions en cours et exerçables au 31 octobre 2008.

Fourchette des prix d'exercice

	Options en cours			Options exerçables	
	Nombre d'options en cours (en millions d'actions)	Durée contractuelle moyenne pondérée (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options exerçables (en millions d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré
17,78 \$ – 31,91 \$	0,7	0,69	23,17 \$	0,7	23,17 \$
32,95 \$ – 46,76 \$	10,4	2,97	39,02	10,4	39,02
47,17 \$ – 60,02 \$	4,3	3,57	54,16	2,9	53,15
61,59 \$ – 73,96 \$	9,0	6,51	68,76	6,0	67,73
74,50 \$ – 86,19 \$	3,1	9,10	80,06	3,0	80,06

À compter de l'exercice 2008, la juste valeur des options attribuées est estimée à la date d'attribution au moyen d'un modèle d'évaluation fondé sur un arbre binomial. Avant l'exercice 2008, la juste valeur des options attribuées était estimée à la date d'attribution au moyen du modèle de Black et Scholes. Le changement de méthode n'a pas eu de répercussions importantes. Les hypothèses suivantes ont été utilisées : i) taux d'intérêt sans risque de 3,80 % (3,90 % en 2007; 3,91 % en 2006); ii) durée prévue des options de 5,5 ans (5,2 ans en 2007; 5,1 ans en 2006); iii) volatilité prévue de 15,9 % (19,5 % en 2007; 21,9 % en 2006); et iv) rendement de l'action prévu de 2,85 % (2,92 % en 2007; 2,88 % en 2006). Au cours de l'exercice, 2,0 millions d'options (1,5 million en 2007; 1,9 million en 2006) ont été attribuées à une juste valeur moyenne pondérée de 10,80 \$ l'option (11,46 \$ l'option en 2007; 11,26 \$ l'option en 2006).

Au cours de l'exercice, la Banque a constaté à l'état des résultats consolidé une charge de rémunération de 22 millions de dollars (20 millions de dollars en 2007; 31 millions de dollars en 2006) au titre des options sur actions attribuées.

b) TD Banknorth

Par suite de la privatisation de TD Banknorth le 20 avril 2007, 7,7 millions d'options sur actions de TD Banknorth ont été converties en 4,1 millions d'options sur actions de la Banque, au moyen du ratio d'échange présenté dans la convention de fusion. À la date de la conversion, la juste valeur des options converties, dont les droits étaient acquis, était de 52 millions de dollars, somme qui a été comptabilisée dans le surplus d'apport et faisait partie de la contrepartie de l'acquisition.

Les options sur actions de TD Banknorth qui seraient venues à échéance avant le 31 décembre 2008 n'ont pas été converties et ont été payées en espèces, selon leur valeur intrinsèque de 7 millions de dollars à la date de la conversion. Ces options faisaient partie de la contrepartie de l'acquisition.

Du fait de la conversion, il n'y a plus d'options sur actions de TD Banknorth en circulation.

c) Commerce

Par suite de l'acquisition de Commerce le 31 mars 2008, les droits sur toutes les options sur actions de Commerce, totalisant 19,6 millions d'options, sont devenus acquis à l'acquisition et ont immédiatement été convertis en 10,8 millions d'options sur actions de la Banque, au moyen du ratio d'échange prévu dans la convention de fusion. La juste valeur des options converties était de 263 millions de dollars. Cette somme a été comptabilisée dans le surplus d'apport et faisait partie de la contrepartie de l'acquisition. Du fait de la conversion, il n'y a plus d'options sur actions de Commerce en circulation.

AUTRES PLANS DE RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS

a) La Banque

La Banque gère des plans d'unités d'actions subalternes et d'unités d'actions fondées sur la performance qui sont offerts à certains de ses employés. En vertu de ces plans, des unités d'actions équivalant à des actions ordinaires de la Banque et dont les droits s'acquerraient généralement sur une période de trois ans sont attribuées aux participants. La Banque établit un passif relativement à ces unités d'actions attribuées, et une charge de rémunération incitative est constatée dans l'état des résultats consolidé sur la période d'acquisition des droits. À la date d'échéance, le participant reçoit une somme en espèces qui représente la valeur des unités d'actions. Le nombre final d'unités d'actions fondées sur la performance annuelle variera entre 80 % et 120 % du nombre initial d'unités attribuées selon le rendement total pour les actionnaires de la Banque par rapport à la moyenne des autres grandes banques canadiennes. Au 31 octobre 2008, le nombre d'unités d'actions en vertu de ces régimes était de 9 millions (8 millions en 2007; 9 millions en 2006).

La Banque offre également des plans d'unités d'actions différées aux employés admissibles et aux administrateurs externes. En vertu de ces plans, une tranche de la rémunération annuelle incitative des participants ou des unités d'actions venant à échéance peuvent être différées sous forme d'unités d'actions équivalant à des actions ordinaires de la Banque. Les unités d'actions différées ne sont rachetables qu'au moment où le participant prend sa retraite, en cas d'invalidité permanente ou de cessation d'emploi ou au terme du mandat d'administrateur, et doivent être rachetées pour une contrepartie au comptant avant la fin de l'année civile suivante. Les équivalents de dividendes sont dévolus aux participants sous forme d'unités additionnelles. Au 31 octobre 2008, 2,3 millions d'unités d'actions différées étaient en circulation (2,2 millions en 2007).

La charge de rémunération pour ces plans est constatée dans l'exercice pendant lequel le participant gagne la rémunération incitative. Les variations de la valeur des unités d'actions subalternes et des unités d'actions différées sont constatées dans l'état des résultats consolidé, déduction faite de l'incidence des couvertures connexes. Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2008, la Banque a constaté une charge de rémunération pour ces plans, déduction faite de l'incidence des couvertures, de 191 millions de dollars (125 millions de dollars en 2007; 129 millions de dollars en 2006). La charge de rémunération constatée avant l'incidence des couvertures s'est élevée à 77 millions de dollars (202 millions de dollars en 2007).

b) TD Banknorth

TD Banknorth a offert des unités d'actions subalternes et des plans d'unités d'actions fondées sur la performance à certains employés de TD Banknorth. En vertu de ces plans, des unités équivalant aux actions ordinaires de TD Banknorth et dont les droits s'acquerraient généralement après trois ans ont été attribuées aux participants. Le nombre d'unités d'actions fondées sur la performance a été rajusté afin de tenir compte de la performance de TD Banknorth en regard d'un objectif de croissance annuelle du bénéfice d'exploitation par action. À la date d'échéance, le participant reçoit des espèces représentant la valeur des unités d'actions. Par suite de la privatisation de TD Banknorth, les unités d'actions ont été

converties en équivalent en actions ordinaires de la Banque au moyen du ratio d'échange indiqué dans la convention de fusion. En outre, pour les périodes de performance futures, le nombre final d'unités d'actions fondées sur la performance sera rajusté selon le rendement total pour les actionnaires de la Banque par rapport à la moyenne des autres grandes banques canadiennes.

TD Banknorth a également offert un plan d'unités d'actions subalternes fondées sur la performance à certains de ses dirigeants, qui prévoit l'attribution d'unités d'actions équivalant aux actions ordinaires de la Banque qui s'acquerraient à la fin de la période de trois ans. Le nombre d'unités d'actions fondées sur la performance pour les deux premières années de la période de performance a été rajusté afin de tenir compte de la performance de TD Banknorth en regard d'un objectif de croissance annuelle du bénéfice d'exploitation par action. Par suite de la privatisation de TD Banknorth, le nombre d'unités d'actions fondées sur la performance pour la troisième et dernière année de la période de performance sera rajusté compte tenu du rendement total pour les actionnaires de la Banque par rapport à la moyenne des autres grandes banques canadiennes.

En vertu de ces plans, le nombre d'unités d'actions de TD Banknorth au 31 octobre 2008 était de 0,5 million (1,6 million en 2007; 1,8 million en 2006).

La charge de rémunération pour ces plans est constatée dans l'exercice pendant lequel le participant gagne la rémunération incitative. Les variations de la valeur des unités d'actions sont constatées dans l'état des résultats consolidé, déduction faite de l'incidence des couvertures connexes. Au cours de l'exercice, TD Banknorth a constaté une charge de rémunération pour ces plans, déduction faite de l'incidence des couvertures, de 32 millions de dollars (37 millions de dollars en 2007; 19 millions de dollars en 2006). La charge de rémunération constatée avant l'incidence des couvertures s'est élevée à 12 millions de dollars (46 millions de dollars en 2007).

Un plan d'actionnariat était ouvert aux employés ayant un an de service et plus. La participation au régime d'actionnariat a pris fin le 31 décembre 2006.

PLAN D' ACTIONNARIAT DES EMPLOYÉS

La Banque offre également un plan d'achat d'actions aux employés. Les employés peuvent verser tout montant de leurs gains admissibles (déduction faite des retenues à la source) au plan d'actionnariat des employés (anciennement appelé régime d'épargne des employés). La Banque verse un montant correspondant à la totalité des premiers 250 \$ des cotisations de l'employé chaque année et à 50 % du reste des cotisations de l'employé jusqu'à concurrence de 3,5 % des gains admissibles de l'employé, moyennant un plafond de 2 250 \$. Avant le 1^{er} mars 2007, les employés pouvaient verser jusqu'à 6 % de leur salaire de base annuel, sans dépasser 4 500 \$ par année civile, afin d'acheter des actions ordinaires de la Banque. La Banque versait un montant correspondant à 50 % des cotisations des employés. Les cotisations de la Banque sont acquises lorsque l'employé compte deux années de service continu à la Banque. Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2008, les cotisations de la Banque ont totalisé 52 millions de dollars (49 millions de dollars en 2007; 41 millions de dollars en 2006) et ont été passées dans les salaires et avantages sociaux. Au 31 octobre 2008, 7,4 millions d'actions ordinaires étaient détenues au total en vertu du plan d'actionnariat des employés (6,5 millions en 2007; 6 millions en 2006). Les actions dans le plan d'actionnariat des employés sont achetées sur le marché libre et sont considérées comme étant en circulation dans le calcul du bénéfice par action de base et dilué de la Banque. Les dividendes gagnés sur les actions ordinaires de la Banque détenues dans le plan d'actionnariat des employés servent à l'achat sur le marché libre d'actions ordinaires additionnelles pour le plan d'actionnariat des employés.

Le régime de retraite principal de la Banque, l'Association de la caisse de retraite de La Banque Toronto-Dominion, est un régime à prestations déterminées auquel la participation est facultative. Les prestations sont calculées en fonction de la durée de participation au régime et de la moyenne des cinq meilleures années de salaire consécutives du participant au cours des dix dernières années de participation au régime. Depuis l'acquisition de Services financiers CT inc. (CT), la Banque finance un régime de retraite comprenant un volet à prestations déterminées et un volet à cotisations déterminées. La capitalisation des deux volets du régime est assurée par les cotisations de la Banque et celles des participants au régime. En outre, la Banque offre aux employés admissibles d'autres régimes d'avantages sociaux qui sont soit à capitalisation partielle ou sans capitalisation. Les prestations de retraite s'y rapportant sont versées à même les actifs et les cotisations de la Banque.

La Banque offre également certains avantages postérieurs au départ à la retraite et à l'emploi (avantages complémentaires), qui sont généralement sans capitalisation. Ces avantages comprennent l'assurance médicale, l'assurance vie et l'assurance dentaire. Les employés admissibles aux avantages postérieurs au départ à la retraite sont ceux qui prennent leur retraite et qui répondent aux exigences minimales relatives à l'âge et au nombre d'années de service. Les retraités sont tenus d'assumer une partie du coût de leurs avantages. Les employés admissibles aux avantages postérieurs à l'emploi sont ceux qui sont en congé d'invalidité ou de maternité.

Pour les régimes à prestations déterminées et les régimes d'avantages complémentaires, les évaluations actuarielles sont effectuées au moins tous les trois ans (des extrapolations sont utilisées dans l'intervalle) afin de déterminer la valeur actualisée des prestations constituées. Les charges découlant des prestations de retraite et des avantages complémentaires sont établies d'après des évaluations actuarielles distinctes selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables de la direction à l'égard du rendement des actifs des régimes, de l'augmentation des salaires, du taux de variation des coûts des soins de santé et du taux d'actualisation, qui sont évalués annuellement par les actuaires de la Banque. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les passifs est établi d'après le rendement à long terme d'obligations de sociétés notées AA à la date d'évaluation. La charge inclut le coût des prestations pour les services rendus au cours de l'exercice, les frais d'intérêts sur les passifs, le rendement prévu des actifs des régimes selon la juste valeur et l'amortissement des modifications de régimes et les gains et les pertes actuariels. Les modifications de régimes sont amorties d'après la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée d'activité résiduelle moyenne prévue des membres actifs (10 ans pour le régime de retraite principal) et la période moyenne prévue jusqu'à l'admissibilité intégrale aux avantages complémentaires de retraite (9 ans). L'excédent, le cas échéant, du gain actuariel net ou de la perte actuarielle nette sur 10 % des obligations au titre des prestations projetées ou 10 % de la juste valeur des actifs des régimes, selon le montant le plus élevé, est également amorti sur la durée résiduelle moyenne prévue d'activité des membres actifs (10 ans pour le régime de retraite principal et 16 ans pour les régimes d'avantages complémentaires de retraite). L'écart cumulatif entre la charge et les cotisations aux fins de la capitalisation est présenté dans les autres actifs ou autres passifs au bilan consolidé.

Pour les régimes à cotisations déterminées, la charge de retraite annuelle est égale aux cotisations de la Banque au régime.

RÉGIME DE RETRAITE

Le régime de retraite principal de la Banque est capitalisé par les cotisations de la Banque et celles des participants au régime. Conformément à la loi, la Banque verse au régime des montants établis selon une méthode actuarielle et, en bout de ligne, il lui incombe de s'assurer que le passif du régime fait l'objet d'une capitalisation appropriée avec le temps.

Les cotisations de la Banque au régime de retraite principal au cours de 2008 se sont établies à 96 millions de dollars. Ces cotisations ont été effectuées conformément au rapport d'évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation au 31 octobre 2007. La prochaine date d'évaluation aux fins de la capitalisation est le 31 octobre 2008.

Pour établir l'hypothèse du rendement à long terme prévu des actifs du régime de retraite principal de la Banque, la Banque a pris en compte les rendements historiques et les prévisions de rendement pour chacune des catégories d'actifs ainsi que la répartition cible des actifs de la caisse de retraite. Cela a entraîné le choix de 6,75 % comme l'hypothèse du rendement à long terme prévu des actifs du régime.

La gestion des placements du régime de retraite principal de la Banque est fondée sur une approche équilibrée selon laquelle l'objectif premier est d'atteindre un taux de rendement réel annualisé de 3 % sur des périodes mobiles de dix ans. La politique de placement suivie pour le régime de retraite principal de la Banque est décrite ci-après. Elle a été suivie tout au long de l'exercice.

Politique de placement

Titres	Fourchette acceptable
Actions	35 % – 65 %
Titres de créance	30 % – 48 %
Placements alternatifs	0 % – 15 %
Équivalents de trésorerie	0 % – 4 %

Les placements dans les instruments de créance d'une entité non gouvernementale ne doivent pas dépasser 10 % de l'ensemble du portefeuille de titres de créance. Les titres de créance de sociétés doivent généralement avoir une notation d'au moins BBB au moment de l'achat et pendant toute la durée du placement au sein du portefeuille. Il n'existe pas de pondération maximale pour les notations au sein du portefeuille de titres de créance.

En règle générale, l'avoir du portefeuille d'actions est entièrement investi et largement diversifié, surtout dans des sociétés de qualité dont la capitalisation est de moyenne à forte et dans des fiducies de revenu, et aucun titre ne peut à lui seul dépasser 10 % de la valeur du portefeuille d'actions. Des actions étrangères et des certificats américains d'actions étrangères, également de grande qualité, peuvent aussi être acquis pour diversifier davantage le portefeuille d'actions.

Les placements alternatifs comprennent des fonds de couverture et des actions de sociétés fermées. Des contrats à terme et des options peuvent être utilisés pourvu qu'ils ne créent pas d'effet de levier additionnel. Toutefois, le régime investit dans des fonds de couverture, qui, de manière générale, utilisent un effet de levier pour mettre en œuvre leur stratégie de placement. La quasi-totalité des actifs doivent avoir une juste valeur facilement déterminable.

La répartition moyenne pondérée des actifs du régime de retraite principal de la Banque, par catégorie d'actifs, était la suivante aux 31 juillet :

Répartition des actifs

Titres	2008	2007	2006
Équivalents de trésorerie	3 %	2 %	3 %
Titres de créance	32	34	35
Actions	57	57	56
Placements alternatifs	8	7	6
Total	100 %	100 %	100 %

Pour 2008, les actifs nets du régime de retraite principal de la Banque comportaient des placements dans la Banque et ses personnes liées ayant une juste valeur de 9 millions de dollars (8 millions de dollars en 2007; 6 millions de dollars en 2006).

Le tableau suivant présente la situation financière du régime de retraite principal de la Banque. Les actifs et les obligations découlant du régime de retraite sont établis aux 31 juillet.

Obligations au titre des prestations, actifs et situation de capitalisation du régime

(en millions de dollars canadiens)	2008	2007	2006
Obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	1 995 \$	1 852 \$	1 783 \$
Variation des obligations au titre des prestations projetées			
Obligations au titre des prestations projetées au début de l'exercice	2 070	1 979	1 978
Coût au titre des services rendus au cours de la période – prestations acquises	78	65	71
Frais d'intérêts sur les obligations au titre des prestations projetées	129	112	105
Cotisations des participants	36	33	29
Prestations versées	(110)	(103)	(114)
Pertes actuarielles	141	–	–
Modification des hypothèses actuarielles	(149)	(32)	(96)
Modifications du régime	6	16	6
Obligations au titre des prestations projetées à la fin de l'exercice	2 201	2 070	1 979
Variation des actifs du régime			
Actifs du régime à la juste valeur au début de l'exercice	2 225	2 015	1 907
Rendement réel des actifs du régime	72	83	67
Gain (perte) à la cession de placements	(8)	103	(113)
Cotisations des participants	36	33	29
Cotisations de l'employeur	83	83	60
Augmentation (diminution) des gains latents sur les placements	(152)	15	185
Prestations versées	(110)	(103)	(114)
Frais d'administration	(8)	(4)	(6)
Actifs du régime à la juste valeur à la fin de l'exercice	2 138	2 225	2 015
Excédent (déficit) des actifs du régime sur les obligations par rapport aux prestations projetées	(63)	155	36
Perte nette non constatée découlant des résultats passés, qui s'écartent des résultats prévus, et incidence des modifications d'hypothèses	414	190	293
Coût au titre des services passés non constaté	64	68	61
Cotisations de l'employeur pour le quatrième trimestre	29	15	14
Charge de retraite reportée	444	428	404
Charge annuelle			
La charge de retraite nette comprend les éléments suivants :			
Coût au titre des services rendus au cours de l'exercice – prestations acquises	78	65	71
Frais d'intérêts sur les obligations au titre des prestations projetées	129	112	105
Rendement réel des actifs du régime	96	(197)	(133)
Gains actuariels	(8)	(32)	(96)
Modifications du régime	6	16	6
Écart entre les coûts attribuables à l'exercice et les coûts constatés au cours de l'exercice au titre de ce qui suit :			
Rendement des actifs du régime ¹	(246)	61	5
Pertes actuarielles ²	22	41	118
Modifications du régime ³	4	(7)	2
Charge de retraite	81 \$	59 \$	78 \$
Hypothèses actuarielles utilisées pour calculer la charge annuelle			
Taux d'actualisation moyen pondéré des obligations au titre des prestations projetées ⁴	5,68 %	5,50 %	5,20 %
Taux d'augmentation moyen pondéré des salaires	3,50	3,50	3,50
Taux de rendement moyen pondéré à long terme prévu des actifs du régime ⁵	6,75	6,75	6,75
Hypothèses actuarielles utilisées pour calculer les obligations au titre des prestations à la fin de l'exercice			
Taux d'actualisation moyen pondéré des obligations au titre des prestations projetées	6,30 %	5,60 %	5,50 %
Taux d'augmentation moyen pondéré des salaires	3,50	3,50	3,50
Taux de rendement moyen pondéré à long terme prévu des actifs du régime ⁵	6,75	6,75	6,75

¹ Comprend le rendement à long terme prévu des actifs du régime de 150 millions de dollars (136 millions de dollars en 2007; 128 millions de dollars en 2006) moins le rendement réel des actifs du régime de (96) millions de dollars (197 millions de dollars en 2007; 133 millions de dollars en 2006).

² Comprendent la perte constatée pour l'exercice 2008 de 14 millions de dollars (9 millions de dollars en 2007; 22 millions de dollars en 2006) moins les gains actuariels sur les obligations au titre des prestations projetées au cours de l'exercice de (8) millions de dollars ((32) millions de dollars en 2007; (96) millions de dollars en 2006).

³ Comprendent l'amortissement des coûts des modifications du régime pour l'exercice 2008 de 10 millions de dollars (9 millions de dollars en 2007; 8 millions de dollars en 2006) moins le coût réel des modifications du régime au cours de l'exercice de 6 millions de dollars (16 millions de dollars en 2007; 6 millions de dollars en 2006).

⁴ Le régime de retraite principal de la Banque a été réévalué le 31 octobre 2007 au moyen d'un taux d'actualisation de 5,70 %, ce qui reflète l'évaluation actuarielle au 31 octobre 2007.

⁵ Déduction faite des frais et charges.

AUTRES RÉGIMES DE RETRAITE

Régime de retraite de CT

Par suite de l'acquisition de CT, la Banque finance un régime de retraite comprenant un volet à prestations déterminées et un volet à cotisations déterminées. Le volet à prestations déterminées du régime a cessé d'être offert aux nouveaux participants après le 31 mai 1987. Les employés de CT qui ont adhéré au régime le 1^{er} juin 1987 ou après cette date n'étaient admissibles qu'au volet à cotisations déterminées. Depuis août 2002, le volet à cotisations déterminées du régime n'accepte plus de

cotisations des participants actifs, et les employés admissibles à ce régime ont pu adhérer au régime de retraite principal de la Banque. La capitalisation du volet à prestations déterminées est assurée par les cotisations de la Banque et des participants au régime.

Le tableau suivant présente la situation financière du volet à prestations déterminées du régime de CT. Les actifs et les obligations du régime de retraite sont établis aux 31 juillet.

Obligations et actifs du régime de retraite de CT

(en millions de dollars canadiens)	2008	2007	2006
Obligations au titre des prestations projetées à la fin de l'exercice	338 \$	338 \$	343 \$
Actifs du régime à la juste valeur à la fin de l'exercice	350	357	358
Charge de retraite reportée	70	75	77
Charge de retraite	3	5	5

Régimes de retraite de TD Banknorth

TD Banknorth offre un régime de retraite à prestations déterminées non contributif qui couvre la quasi-totalité des employés permanents. En outre, TD Banknorth et ses filiales maintiennent un régime à cotisations déterminées 401(k) qui couvre la totalité des employés. Des régimes de retraite complémentaires ont également été adoptés à l'intention de certains dirigeants clés, ainsi que des régimes d'avantages sociaux

postérieurs au départ à la retraite limités qui offrent des prestations d'assurance médicale et d'assurance vie à un groupe restreint d'employés et d'administrateurs qui satisfont à des exigences minimales d'âge et d'années de service.

Le tableau suivant présente la situation financière du volet à prestations déterminées du régime de retraite de TD Banknorth. Les actifs et les obligations du régime sont évalués aux 30 septembre.

Obligations et actifs du régime de TD Banknorth

(en millions de dollars canadiens)	2008	2007	2006
Obligations au titre des prestations projetées à la fin de l'exercice	311 \$	338 \$	304 \$
Actifs du régime à la juste valeur à la fin de l'exercice	418	460	334
Charge de retraite reportée	123	115	122
Charge de retraite	(1)	4	7

Régimes de retraite de Commerce

Commerce offre un régime de retraite à cotisations déterminées 401(k) qui permet à tous les employés admissibles de verser au régime un pourcentage de leurs revenus avant impôts. En vertu du régime, la Banque peut verser un pourcentage des cotisations de l'employé assujéti à un plafond. Après l'acquisition de Commerce par la Banque le 31 mars 2008, le montant versé au régime par la Banque pour l'exercice 2008 s'est élevé à 3,8 millions de dollars, lequel a été passé en charges.

Le régime à cotisations déterminées 401(k) comporte un régime d'actionariat des employés qui détient 0,7 million d'actions ordinaires

de la Banque. Aucune cotisation au régime d'actionariat n'a été versée par la Banque et les employés après l'acquisition.

Régimes de retraite complémentaires

Ces régimes sont des régimes de retraite complémentaires des employés qui sont capitalisés en partie par les employés admissibles.

Le tableau suivant présente la situation financière des plus importants régimes de retraite complémentaires de la Banque. Les actifs et les obligations des régimes de retraite sont établis aux 31 juillet.

(en millions de dollars canadiens)	2008	2007	2006
Obligations au titre des prestations projetées à la fin de l'exercice	329 \$	342 \$	332 \$
Actifs des régimes à la juste valeur à la fin de l'exercice	2	-	1
Passif au titre des prestations constituées	292	271	253
Charge de retraite	32	33	34

Les autres régimes offerts par la Banque et certaines de ses filiales ne sont pas considérés comme importants aux fins de la présentation de l'information financière.

RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE

Outre ses régimes de retraite, la Banque offre certaines prestations d'assurance médicale, d'assurance vie et d'assurance dentaire aux

employés à la retraite. Le tableau suivant présente la situation financière des principaux régimes d'avantages complémentaires de retraite de la Banque. Les obligations des principaux régimes d'avantages complémentaires de retraite sont évaluées aux 31 juillet.

Obligations au titre des avantages complémentaires de retraite

(en millions de dollars canadiens)	2008	2007	2006
Variation des obligations au titre des prestations projetées			
Obligations au titre des prestations projetées au début de l'exercice	396 \$	374 \$	436 \$
Coût au titre des services rendus au cours de l'exercice – prestations acquises	12	11	12
Frais d'intérêts sur les obligations au titre des prestations projetées	23	21	20
Modifications de régime	-	-	(65)
Prestations versées	(9)	(8)	(8)
Gains actuariels	(93)	(2)	(21)
Obligations au titre des prestations projetées à la fin de l'exercice	329	396	374
Perte nette non constatée découlant des résultats passés, qui s'écartent des résultats prévus, et incidence des modifications d'hypothèses	23	120	128
Coût non amorti des services passés	(48)	(54)	(59)
Cotisations de l'employeur	2	3	2
Passif au titre des prestations constituées	352 \$	327 \$	303 \$
Charge annuelle			
La charge nette au titre des avantages complémentaires de retraite comprend les éléments suivants :			
Coût au titre des services rendus au cours de la période – prestations acquises	12 \$	11 \$	12 \$
Frais d'intérêts sur les obligations au titre des prestations projetées	23	21	20
Gains actuariels	(93)	(2)	(21)
Modifications de régime	-	-	(65)
Écart entre les coûts attribuables à l'exercice et les coûts constatés au cours de l'exercice au titre de ce qui suit :			
Pertes actuarielles ¹	98	8	29
Modifications de régime ²	(6)	(5)	59
Charge au titre des avantages complémentaires de retraite	34 \$	33 \$	34 \$
Hypothèses actuarielles utilisées pour calculer la charge annuelle			
Taux d'actualisation moyen pondéré des obligations au titre des prestations projetées	5,60 %	5,60 %	5,30 %
Taux d'augmentation moyen pondéré des salaires	3,50	3,50	3,50
Hypothèses actuarielles utilisées pour calculer les obligations au titre des prestations à la fin de l'exercice			
Taux d'actualisation moyen pondéré des obligations au titre des prestations projetées	6,30 %	5,60 %	5,60 %
Taux d'augmentation moyen pondéré des salaires	3,50	3,50	3,50

¹ Comprennent la perte de 5 millions de dollars constatée pour l'exercice 2008 (6 millions de dollars en 2007; 8 millions de dollars en 2006) moins les gains actuariels sur les obligations au titre des prestations projetées de (93) millions de dollars ((2) millions de dollars en 2007; (21) millions de dollars en 2006).

² Comprennent l'amortissement des coûts des modifications de régime pour l'exercice 2008 de (6) millions de dollars ((5) millions de dollars en 2007; (6) millions de dollars en 2006) moins le coût réel des modifications de régime au cours de l'exercice de néant (néant en 2007; (65) millions de dollars en 2006).

Le taux d'augmentation du coût des soins de santé pour le prochain exercice utilisé pour prévoir le coût des prestations visées par les principaux régimes d'avantages complémentaires de retraite est de 7,0 %. On a présumé une diminution graduelle du taux à 3,9 % d'ici 2018 et son maintien à ce niveau par la suite.

Pour 2008, l'incidence d'une augmentation ou d'une diminution de un point de pourcentage du taux de variation du coût des soins de santé sur la charge au titre des prestations correspond respectivement à une hausse de 8 millions de dollars et à une baisse de 6 millions de dollars et, sur les obligations au titre des prestations, respectivement à une hausse de 49 millions de dollars et à une baisse de 39 millions de dollars.

Montants constatés au bilan consolidé

(en millions de dollars canadiens)	2008	2007
Autres actifs		
Régime de retraite principal	444 \$	428 \$
Régime de retraite à prestations déterminées de CT	70	75
Régime de retraite à prestations déterminées de TD Banknorth	123	115
Charge de retraite reportée	637	618
Autres passifs		
Régime d'avantages complémentaires de retraite	352	327
Régime de retraite complémentaire	292	271
Autres avantages sociaux futurs – montant net	193	179
Passif au titre des prestations constituées	837	777
Montant net constaté aux 31 octobre	(200) \$	(159) \$

FLUX DE TRÉSORERIE

Les cotisations de la Banque à ses régimes de retraite et à ses principaux régimes d'avantages complémentaires de retraite sont comme suit :

Cotisations aux régimes

(en millions de dollars canadiens)	2008	2007	2006
Régime de retraite principal	96 \$	84 \$	60 \$
Régime de retraite à prestations déterminées de CT	(1)	2	3
Régime de retraite à prestations déterminées de TD Banknorth	–	48	33
Régimes de retraite complémentaires	11	16	8
Régimes d'avantages complémentaires de retraite	9	9	8
Total	115 \$	159 \$	112 \$

Cotisations estimatives

La Banque et ses filiales prévoient verser en 2009 des cotisations de 235 millions de dollars au régime de retraite principal de la Banque, de néant au régime de retraite à prestations déterminées de CT, de néant au régime de retraite à prestations déterminées de TD Banknorth, de 13 millions de dollars aux régimes de retraite complémentaires des employés de la Banque et de 13 millions de dollars aux principaux régimes d'avantages complémentaires de retraite. Le montant des cotisations futures peut changer si la Banque révisé le niveau de ses cotisations en cours d'exercice.

Versements estimatifs de prestations futures

Les versements estimatifs de prestations futures en vertu du régime de retraite principal de la Banque s'élèvent à 118 millions de dollars pour 2009; 118 millions de dollars pour 2010; 119 millions de dollars pour 2011; 121 millions de dollars pour 2012; 123 millions de dollars pour 2013 et 651 millions de dollars pour les exercices compris entre 2014 et 2018.

Les versements estimatifs de prestations futures en vertu des principaux régimes d'avantages complémentaires de retraite s'élèvent à 13 millions de dollars pour 2009; 14 millions de dollars pour 2010; 14 millions de dollars pour 2011; 15 millions de dollars pour 2012; 16 millions de dollars pour 2013 et 100 millions de dollars pour les exercices compris entre 2014 et 2018.

NOTE 20 REVENU LIÉ AUX ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION

Les actifs et les passifs détenus à des fins de transaction, y compris les dérivés, ainsi que certains prêts détenus dans un portefeuille de négociation qui sont désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur sont mesurés à la juste valeur, et les gains et les pertes sont constatés dans l'état des résultats consolidé.

Le revenu lié aux activités de négociation comprend le revenu d'intérêts net, le revenu de négociation et le revenu tiré des prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur qui sont gérés dans un portefeuille de négociation. Le revenu d'intérêts net provient de l'intérêt et des dividendes ayant trait aux actifs et aux passifs détenus à des fins de transaction et est comptabilisé déduction faite des frais et revenus d'intérêts associés au financement de ces actifs et de ces passifs. Le revenu de négociation comprend les gains et les pertes réalisés et latents sur les valeurs mobilières et les dérivés détenus à des fins de transaction ainsi que les prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur.

Le revenu lié aux activités de négociation ne comprend pas les commissions et les honoraires de prise ferme sur les opérations sur valeurs mobilières, lesquels sont présentés séparément dans l'état des résultats consolidé.

Le revenu lié aux activités de négociation par gamme de produits représente le revenu de négociation pour chaque catégorie de négociation importante.

Revenu lié aux activités de négociation

(en millions de dollars canadiens)	2008	2007	2006
Revenu d'intérêts net	379 \$	(55) \$	(65) \$
Valeurs mobilières et dérivés détenus à des fins de transaction	(794)	591	797
Prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur	(156)	(38)	–
Total du revenu lié aux activités de négociation	(571) \$	498 \$	732 \$
Par produit			
Portefeuilles de titres portant intérêt et d'instruments de crédit	(663) \$	239 \$	362 \$
Portefeuilles de monnaies étrangères	481	312	306
Portefeuilles d'actions et autres	(233)	(15)	64
Prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur	(156)	(38)	–
Total du revenu lié aux activités de négociation	(571) \$	498 \$	732 \$

NOTE 21 ASSURANCES

La Banque se livre à des activités d'assurances qui comprennent les assurances IARD, les assurances de personnes et la réassurance.

Les primes d'assurance, déduction faite de la réassurance, pour des contrats de courte durée, principalement les contrats d'assurance IARD, sont reportées comme primes non acquises et sont constatées dans les autres revenus au prorata sur la durée des polices. Les primes non acquises et les primes non acquises cédées, représentant la portion des primes souscrites, montant net, afférente à la durée non expirée des polices en vigueur, sont présentées dans les autres passifs – divers. Les primes d'assurance, déduction faite de la réassurance, pour des contrats de longue durée, surtout des contrats d'assurance vie, sont constatées lorsqu'elles sont exigibles dans les autres revenus.

Les demandes de règlement et les obligations liées aux indemnités d'assurance représentent les sinistres non déclarés et les estimations des indemnités d'assurance futures, calculées par l'actuaire désigné

conformément à la pratique actuarielle reconnue, et sont incluses dans les autres passifs – divers. Les obligations liées aux assurances IARD représentent les provisions estimatives pour les sinistres signalés et non signalés. Les frais de règlement relatifs aux assurances IARD sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

L'incidence de la modification des hypothèses actuarielles sur les obligations liées aux indemnités d'assurance n'a pas été importante au cours de l'exercice.

(en millions de dollars canadiens)	2008	2007	2006
Primes et commissions gagnées, montant net	2 701 \$	2 538 \$	2 329 \$
Demandes de règlement et charges connexes, déduction faite de la réassurance	1 774	1 533	1 433
	927 \$	1 005 \$	896 \$

NOTE 22 FRAIS DE RESTRUCTURATION

FRAIS DE RESTRUCTURATION ET D'INTÉGRATION DE COMMERCE

Par suite de l'acquisition de Commerce et des initiatives de restructuration et d'intégration connexes entreprises au cours de l'exercice 2008, la Banque a engagé des frais de restructuration de 48 millions de dollars avant impôts. Les frais de restructuration se composent principalement d'indemnités de départ, de frais de modification de certains contrats d'emploi et de primes de cadres ainsi que de la dépréciation d'actifs à long terme. Dans l'état des résultats consolidé, ces frais sont compris dans les frais de restructuration.

Au cours de 2008, la Banque a également engagé des frais d'intégration de 63 millions de dollars avant impôts. Les frais d'intégration se composent de frais relatifs au maintien de l'effectif, d'honoraires de consultation externes et de coûts de marketing (notamment les communications avec la clientèle et la nouvelle marque). Dans l'état des résultats consolidé, les frais d'intégration sont compris dans les frais autres que d'intérêts.

FRAIS DE RESTRUCTURATION, DE PRIVATISATION ET DE FUSION DE TD BANKNORTH

Par suite de la privatisation de TD Banknorth et des initiatives de restructuration connexes entreprises au sein de TD Banknorth et de TD Bank USA, N.A. (TD Bank USA) au cours de l'exercice 2007, la Banque a engagé des frais de restructuration totalisant 67 millions de dollars avant impôts, desquels un montant de 59 millions de dollars se rapporte à TD Banknorth et un montant de 8 millions de dollars se rapporte à TD Bank USA. Les frais de restructuration sont essentiellement composés d'indemnités de départ, de coûts de modification de certains contrats d'emploi et de primes de cadres ainsi que de la dépréciation d'actifs à long terme. Dans l'état des résultats consolidé, ces frais sont compris dans les frais de restructuration.

Au cours de 2007, TD Banknorth avait également engagé des frais de privatisation de 11 millions de dollars avant impôts, lesquels étaient essentiellement composés d'honoraires d'avocats et de preneurs fermes, ainsi que des frais relatifs à la fusion de 8 millions de dollars liés à l'intégration de Hudson United Bancorp (Hudson) et d'Interchange Financial Services Corporation (Interchange) au sein de TD Banknorth. Dans l'état des résultats consolidé, les frais de privatisation et de fusion sont compris dans les frais autres que d'intérêts.

Au 31 octobre 2008, le solde total inutilisé des frais de restructuration de 29 millions de dollars (29 millions de dollars en 2007), figurant dans le tableau qui suit, était inclus dans les autres passifs au bilan consolidé.

Frais de restructuration

(en millions de dollars canadiens)

					2008	2007	2006
	Ressources humaines	Immo-bilier	Techno-logie	Divers	Total	Total	Total
Solde au début de l'exercice	16 \$	5 \$	6 \$	2 \$	29 \$	27 \$	25 \$
Frais de restructuration engagés au cours de l'exercice :							
Services bancaires de gros	–	–	–	–	–	–	50
Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis	20	23	–	5	48	67	–
Montant utilisé au cours de l'exercice :							
Services bancaires de gros	7	–	–	–	7	10	48
Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis	8	23	5	5	41	55	–
Solde à la fin de l'exercice	21 \$	5 \$	1 \$	2 \$	29 \$	29 \$	27 \$

NOTE 23 | IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

La Banque constate les impôts exigibles et futurs qui découlent de toutes les opérations comptabilisées dans les états financiers consolidés. Les actifs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés d'après les taux d'imposition qui devraient s'appliquer lorsque les actifs ou les passifs

sont déclarés aux fins fiscales. La Banque établit une provision pour moins-value dans la mesure où l'actif d'impôts futur est supérieur au montant dont la réalisation est jugée plus probable qu'improbable.

Charge (économie) d'impôts sur les bénéfices¹

(en millions de dollars canadiens)	2008	2007	2006
Charge d'impôts sur les bénéfices – état des résultats consolidé			
Impôts sur les bénéfices exigibles	429 \$	974 \$	888 \$
Impôts sur les bénéfices futurs	108	(121)	(14)
	537	853	874
Charge d'impôts sur les bénéfices – état des autres éléments du résultat étendu consolidé			
Impôts sur les bénéfices exigibles	(1 092)	980	209
Impôts sur les bénéfices futurs	(598)	(78)	–
	(1 690)	902	209
Impôts sur les bénéfices – autres éléments ne se rapportant pas aux bénéfices, y compris les regroupements d'entreprises et les autres rajustements transitoires			
Impôts sur les bénéfices exigibles	–	(10)	10
Impôts sur les bénéfices futurs	(463)	442	(3)
	(463)	432	7
Total de la charge (de l'économie) d'impôts sur les bénéfices	(1 616) \$	2 187 \$	1 090 \$
Impôts sur les bénéfices exigibles			
Fédéral	(529) \$	1 120 \$	600 \$
Provinciaux	(237)	598	339
Autres pays	103	226	168
	(663)	1 944	1 107
Impôts sur les bénéfices futurs			
Fédéral	118	(37)	(49)
Provinciaux	57	(13)	(26)
Autres pays	(1 128)	293	58
	(953)	243	(17)
Total de la charge (de l'économie) d'impôts sur les bénéfices	(1 616) \$	2 187 \$	1 090 \$

¹ Certains chiffres correspondants ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice écoulé.

Rapprochement avec le taux d'impôt prévu par la loi

(en millions de dollars canadiens)	2008		2007		2006	
Impôts au taux d'impôt sur les bénéfices canadien prévu par la loi	1 342 \$	32,7 %	1 627 \$	34,9 %	1 934 \$	35,0 %
Augmentation (diminution) attribuable aux éléments suivants :						
Dividendes reçus	(345)	(8,4)	(423)	(9,1)	(234)	(4,2)
Écarts de taux liés aux activités internationales	(457)	(11,1)	(336)	(7,2)	(248)	(4,5)
Éléments liés aux gains et pertes sur dilution	–	–	–	–	(582)	(10,5)
Variations des taux d'imposition fédéral et provinciaux futurs	1	–	12	0,3	10	0,2
Divers – montant net	(4)	(0,1)	(27)	(0,6)	(6)	(0,2)
Charge d'impôts sur les bénéfices et taux d'impôt sur les bénéfices réel	537 \$	13,1 %	853 \$	18,3 %	874 \$	15,8 %

L'actif d'impôts futurs net présenté dans les autres actifs comprend ce qui suit :

Actif d'impôts sur les bénéfices futurs, montant net

(en millions de dollars canadiens)	2008	2007
Actifs d'impôts sur les bénéfices futurs		
Provision pour pertes sur prêts	503 \$	210 \$
Locaux, matériel et mobilier	125	332
Revenus reportés	23	11
Valeurs mobilières	1 321	53
Écarts d'acquisition	76	63
Avantages sociaux	431	351
Report de perte en avant	580	–
Divers	–	207
Total des actifs d'impôts sur les bénéfices futurs	3 059	1 227
Provision pour moins-value	(80)	(19)
Actifs d'impôts sur les bénéfices futurs	2 979	1 208
Passifs d'impôts sur les bénéfices futurs		
Actifs incorporels	(1 111)	(738)
Avantages sociaux	(140)	(156)
Divers	(481)	(20)
Passifs d'impôts sur les bénéfices futurs	(1 732)	(914)
Actif d'impôts sur les bénéfices futurs, montant net ¹	1 247 \$	294 \$

Les bénéfices de certaines filiales seraient assujettis à un impôt additionnel uniquement en cas de rapatriement. La Banque n'a pas constaté de passifs d'impôts sur les bénéfices futurs pour cet impôt additionnel, étant donné qu'elle ne prévoit pas rapatrier les bénéfices non répartis à l'heure actuelle. Si tous les bénéfices non répartis de ces filiales étrangères étaient rapatriés, les impôts estimatifs additionnels à payer atteindraient 473 millions de dollars au 31 octobre 2008 (428 millions de dollars en 2007).

¹ Sont inclus dans l'actif d'impôts sur les bénéfices futurs, montant net au 31 octobre 2008, des actifs (passifs) d'impôts sur les bénéfices futurs de 193 millions de dollars (374 millions de dollars en 2007) du Canada; de 1 031 millions de dollars (92 millions de dollars en 2007) des États-Unis et de 23 millions de dollars (12 millions de dollars en 2007) de l'étranger.

NOTE 24 BÉNÉFICE PAR ACTION

Le bénéfice de base par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période.

Le bénéfice dilué par action est calculé selon la même méthode que le bénéfice de base par action, sauf que le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation tient compte de l'effet dilutif possible des options sur actions attribuées par la Banque selon la méthode du rachat d'actions. Selon cette méthode, le nombre d'actions ordinaires additionnelles est déterminé en supposant que les options sur actions en

cours, dont le prix d'exercice est inférieur au cours moyen de l'action ordinaire de la Banque durant la période, sont exercées, et ensuite réduit du nombre d'actions ordinaires présumées être rachetées au moyen du produit obtenu à l'exercice des options. Cette dilution possible n'est pas constatée pour une période présentant une perte.

Le bénéfice de base et dilué par action aux 31 octobre se présente comme suit :

Bénéfice de base et dilué par action

	2008	2007	2006
Bénéfice de base par action			
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires (en millions de dollars)	3 774 \$	3 977 \$	4 581 \$
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en millions)	769,6	718,6	716,8
Bénéfice de base par action (en dollars)	4,90 \$	5,53 \$	6,39 \$
Bénéfice dilué par action			
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires (en millions de dollars)	3 774 \$	3 977 \$	4 581 \$
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en millions)	769,6	718,6	716,8
Options sur actions potentiellement exerçables, selon la méthode du rachat d'actions ¹ (en millions)	6,1	6,9	6,2
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation – dilué (en millions)	775,7	725,5	723,0
Bénéfice dilué par action ¹ (en dollars)	4,87 \$	5,48 \$	6,34 \$

¹ Pour 2008, le calcul du bénéfice dilué par action ne tient pas compte de la moyenne pondérée de 7 077 mille options sur actions en cours à un prix d'exercice moyen pondéré de 68,94 \$, puisque le prix des options était supérieur au cours moyen des actions ordinaires de la Banque. Pour 2007, le calcul du bénéfice dilué par action ne tenait pas compte de la moyenne pondérée de 0,01 mille options sur actions en cours à un prix d'exercice

moyen pondéré de 65,44 \$, puisque le prix des options était supérieur au cours moyen des actions ordinaires de la Banque. Pour 2006, le calcul du bénéfice dilué par action ne tenait pas compte de la moyenne pondérée de 712 mille options sur actions en cours à un prix d'exercice moyen pondéré de 60,02 \$, puisque le prix des options était supérieur au cours moyen des actions ordinaires de la Banque.

NOTE 25 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Certains instruments financiers sont portés au bilan à leur juste valeur. Ces instruments financiers comprennent les valeurs mobilières détenues à des fins de transaction, certaines valeurs mobilières et certains prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur, les valeurs mobilières classées comme disponibles à la vente, les instruments financiers dérivés, certains dépôts classés comme détenus à des fins de transaction et les obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert.

CALCUL DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur d'un instrument financier au moment de la constatation initiale est généralement le prix de la transaction, c.-à-d. la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue. Dans certains cas, toutefois, la juste valeur initiale peut être fondée sur d'autres transactions sur des marchés courants observables pour le même instrument, sans modification ni reconditionnement, ou sur une autre technique d'évaluation dont les variables comprennent uniquement des intrants provenant de marchés observables et qui, lors de la comptabilisation initiale, donnera lieu à un bénéfice. La méthode d'évaluation d'un instrument financier peut être classée comme une technique d'évaluation avec d'importants intrants sur des marchés observables lorsque l'instrument est négocié sur un marché actif où le prix est observable et négociable. Lorsqu'une technique d'évaluation fait largement appel à des intrants sur des marchés non observables ou à des prix de transaction, aucun bénéfice de mise en place n'est constaté au moment de la comptabilisation initiale de l'actif ou du passif.

Après la constatation initiale, les justes valeurs d'instruments financiers évalués à la juste valeur qui sont cotés sur des marchés actifs sont fondées sur les cours acheteurs, pour les actifs financiers détenus, et sur les cours vendeurs, pour les passifs financiers. Lorsque des prix indépendants ne sont pas disponibles, les justes valeurs sont déterminées au moyen de techniques d'évaluation qui utilisent des intrants provenant de marchés observables. Ces techniques comprennent des comparaisons avec des instruments similaires lorsqu'il existe des prix sur des marchés observables, des analyses fondées sur la valeur actualisée des flux de trésorerie, des modèles d'évaluation des options et d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées par les participants au marché.

En ce qui concerne certains dérivés, les justes valeurs peuvent être déterminées en totalité ou en partie au moyen de techniques d'évaluation utilisant des intrants de marchés non observables ou des prix de transaction.

Certains facteurs tels que l'écart acheteur-vendeur, le profil de crédit et l'incertitude du modèle sont pris en compte, s'il y a lieu, lorsque les valeurs sont calculées au moyen de techniques d'évaluation.

Si la juste valeur d'un actif financier évalué à la juste valeur devient négative, l'actif est constaté comme un passif financier jusqu'à ce que sa juste valeur redevienne positive, auquel moment il est constaté à titre d'actif financier ou il est éteint.

MÉTHODES ET HYPOTHÈSES

La Banque calcule la juste valeur selon les méthodes d'évaluation et les hypothèses suivantes :

Instruments financiers dont la valeur comptable équivaut à la juste valeur

Dans le cas de certains actifs financiers et passifs financiers qui sont à court terme ou qui sont assortis de caractéristiques de taux variable, la juste valeur est fondée sur les taux d'intérêt en vigueur appropriés et/ou courbes de crédit. La juste valeur de l'encaisse et des montants à recevoir de banques, des dépôts productifs d'intérêts auprès de banques, des engagements de clients au titre d'acceptations et des valeurs mobilières empruntées ou achetées en vertu de prises en pension est considérée être égale à la valeur comptable.

Valeurs mobilières

Les méthodes employées pour calculer la juste valeur sont décrites à la note 2. La juste valeur des valeurs mobilières est établie d'après les cours du marché ou, lorsque les cours du marché ne sont pas disponibles facilement, d'après les cours d'autres titres semblables, d'après des preuves provenant de tiers ou à l'aide d'une autre technique d'évaluation qui maximise l'utilisation d'intrants observables.

Prêts

La juste valeur estimative des prêts reflète les variations de l'escompte consenti sur le marché qui se sont produites depuis que les prêts ont été consentis ainsi que les changements dans la solvabilité des emprunteurs. En ce qui a trait aux prêts productifs à taux fixe, la juste valeur estimative est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus liés à ces prêts aux taux d'intérêt du marché pour les prêts ayant des risques de crédit similaires. La juste valeur estimative des prêts n'est pas rajustée pour tenir compte des protections de crédit que la Banque a achetées pour atténuer le risque de crédit. En ce qui a trait aux prêts productifs à taux variable, les variations des taux d'intérêt ont une incidence minimale sur la juste valeur étant donné que les taux d'intérêt imputés aux prêts sont révisés régulièrement en fonction du marché. Ainsi, lorsqu'il n'y a pas de détérioration du crédit, la juste valeur est présumée égale à la valeur comptable.

Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés négociés en Bourse est déterminée d'après les cours du marché. La juste valeur des instruments financiers dérivés négociés hors Bourse est calculée à l'aide de modèles d'évaluation qui tiennent compte des cours et des prix courants des instruments sous-jacents ayant des échéances et des caractéristiques similaires.

La juste valeur des dérivés négociés hors Bourse est estimée à l'aide de modèles reconnus, mais elle est comptabilisée déduction faite des rajustements de valeur qui tiennent compte de la nécessité d'inclure les risques de marché, d'illiquidité, de modèle et de crédit qui ne sont pas nécessairement pris en compte par les modèles. Si le modèle comprend des intrants qui ne sont pas observables sur le marché, tout gain ou toute perte relatif à un contrat lors de sa mise en place est différé et comptabilisé à mesure que les intrants deviennent observables.

Dans le cas du défaut d'une contrepartie, une provision spécifique est établie pour constater la valeur de réalisation estimative, déduction faite du bien détenu en sûreté, en fonction du prix en vigueur sur le marché au moment où le défaut est constaté. Dans de telles situations, la valeur de réalisation estimative est mesurée en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus selon un taux d'intérêt effectif approprié immédiatement avant la perte de valeur, après rajustement de la valeur du bien détenu en sûreté.

La méthode employée pour les instruments dérivés détenus à des fins autres que de transaction est la même que celle utilisée pour les instruments dérivés détenus à des fins de transaction.

Dépôts

La juste valeur estimative des dépôts à terme est établie par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels au moyen des taux d'intérêt courants offerts pour les dépôts assortis de conditions similaires. La Banque considère la juste valeur des dépôts dont l'échéance n'est pas définie comme égale à la valeur comptable, soit l'équivalent du montant exigible à la date du bilan.

Billets et débetures subordonnés

La juste valeur des billets et débetures subordonnés est fondée sur les cours du marché pour des émissions semblables ou sur les taux actuellement disponibles pour la Banque pour des titres de créance ayant une même qualité de crédit et une même durée jusqu'à l'échéance.

Passif au titre des actions privilégiées et des titres de fiducie de capital

La juste valeur du passif au titre des actions privilégiées et des titres de fiducie de capital est établie d'après les cours du marché d'instruments financiers identiques ou semblables.

Les justes valeurs figurant dans le tableau ci-après excluent la valeur des actifs qui ne sont pas des instruments financiers. Sont également exclus de ce tableau les actifs comme les terrains, les constructions, le matériel et le mobilier, ainsi que les écarts d'acquisition et les autres actifs incorporels, y compris les relations clients, qui ajoutent une valeur importante à la Banque.

Actifs et passifs financiers

(en millions de dollars canadiens)

	2008		2007	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers				
Encaisse et montants à recevoir de banques	2 517 \$	2 517 \$	1 790 \$	1 790 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	15 429	15 429	14 746	14 746
Valeurs mobilières				
Détenues à des fins de transaction	53 095	53 095	77 637	77 637
Designées comme détenues à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur	6 402	6 402	2 012	2 012
Disponibles à la vente	75 121	75 407	35 650	36 340
Détenues jusqu'à leur échéance	9 507	9 562	7 737	7 680
Valeurs mobilières prises en pension	42 425	42 425	27 648	27 648
Prêts	219 114	217 798	174 680	174 760
Prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur	510	510	1 235	1 235
Engagements de clients au titre d'acceptations	11 040	11 040	9 279	9 279
Dérivés	83 548	83 548	38 918	38 918
Autres actifs	12 800	12 800	10 541	10 541
Passifs financiers				
Dépôts détenus à des fins de transaction	44 694	44 694	45 348	45 348
Autres dépôts	331 000	333 080	231 045	230 812
Acceptations	11 040	11 040	9 279	9 279
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	18 518	18 518	24 195	24 195
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	18 654	18 654	16 574	16 574
Dérivés	74 473	74 473	41 621	41 621
Billets et débetures subordonnés	12 436	11 609	9 449	9 396
Passif au titre des actions privilégiées et des titres de fiducie de capital	1 444	1 472	1 449	1 517
Autres passifs	14 085	14 085	18 012	18 012

La direction confirme que les estimations de la juste valeur sont raisonnables selon un processus suivi d'obtention de divers prix du marché extérieur, l'application constante des modèles sur une certaine période et les contrôles et processus en place. Les évaluations sont également corroborées d'après les résultats passés et d'après les règlements en espèces réels de contrats.

La Banque reporte tous les bénéfices de mise en place sur des instruments financiers dont la juste valeur est estimée d'après des techniques d'évaluation qui intègrent des intrants sur des marchés non observables importants pour l'évaluation globale. La différence entre la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale représentée par le prix de transaction, et la juste valeur établie d'après une technique d'évaluation, est passée en résultat lorsque les intrants deviennent observables. Le montant total de la variation de juste valeur comptabilisée en résultat pour l'exercice terminé le 31 octobre 2008 relativement à ces instruments financiers est de 304 millions de dollars (62 millions de dollars en 2007), lequel est présenté avant l'incidence des couvertures et comprend les variations des intrants tant observables que non observables.

Le remplacement d'une hypothèse d'évaluation de ces instruments financiers par une autre hypothèse raisonnablement possible pourrait avoir comme incidence une baisse de la juste valeur pouvant atteindre 556 millions de dollars (68 millions de dollars en 2007) jusqu'à une augmentation de la juste valeur de 554 millions de dollars (82 millions de dollars en 2007) (avant les modifications de rajustements de valeur).

Le tableau suivant résume le profit global non comptabilisé à la mise en place attribuable aux écarts entre le prix de transaction et le montant obtenu selon des techniques d'évaluation qui intègrent des intrants sur des marchés non observables importants :

(en millions de dollars canadiens)	2008	2007
Solde au début de l'exercice	85 \$	102 \$
Nouvelles transactions	8	8
Comptabilisés dans l'état des résultats au cours de l'exercice	(12)	(25)
Solde à la fin de l'exercice	81 \$	85 \$

NOTE 26 RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

La Banque gagne et paye de l'intérêt sur certains actifs et passifs. Dans la mesure où les actifs, les passifs et les instruments financiers viennent à échéance ou font l'objet de refixation du taux à diverses dates, la Banque est exposée à un risque de taux d'intérêt. Le tableau suivant présente les instruments sensibles aux taux d'intérêt selon la date d'échéance ou la date de refixation du taux, selon la plus proche. Les dates de refixation

contractuelles du taux peuvent être rajustées selon les estimations de la direction à l'égard des remboursements ou des rachats anticipés qui n'ont pas de lien avec les variations des taux d'intérêt. Certains actifs et passifs sont présentés comme non sensibles aux taux, bien que le profil présumé pour la gestion réelle puisse être différent. Les dérivés sont présentés dans la catégorie Taux variable.

Risque de taux d'intérêt

(en milliards de dollars canadiens)

2008	Taux variable	Moins de 3 mois	De 3 mois à un an	Total moins de un an	De un an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensibles aux taux d'intérêt	Total
Actif								
Liquidités et autres	0,3 \$	14,6 \$	0,7 \$	15,6 \$	0,2 \$	0,0 \$	2,1 \$	17,9 \$
<i>Rendement réel</i>		1,9 %	3,2 %		5,5 %	– %		
Valeurs mobilières détenues à des fins de transaction	0,7 \$	6,1 \$	3,8 \$	10,6 \$	7,4 \$	9,1 \$	26,0 \$	53,1 \$
<i>Rendement réel</i>		2,3 %	4,1 %		3,8 %	6,0 %		
Valeurs mobilières désignées comme détenues à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur	– \$	0,4 \$	0,5 \$	0,9 \$	5,4 \$	0,1 \$	– \$	6,4 \$
<i>Rendement réel</i>		2,1 %	4,3 %		5,0 %	4,9 %		
Disponibles à la vente	0,2 \$	15,6 \$	11,4 \$	27,2 \$	35,0 \$	10,0 \$	2,9 \$	75,1 \$
<i>Rendement réel</i>		3,2 %	4,0 %		5,4 %	6,2 %		
Détenues jusqu'à leur échéance	– \$	1,4 \$	2,0 \$	3,4 \$	6,0 \$	0,1 \$	– \$	9,5 \$
<i>Rendement réel</i>		2,8 %	3,6 %		4,0 %	5,5 %		
Valeurs mobilières prises en pension	4,1 \$	29,4 \$	4,0 \$	37,5 \$	– \$	2,0 \$	2,9 \$	42,4 \$
<i>Rendement réel</i>		2,2 %	3,4 %		– %	5,5 %		
Prêts	5,9 \$	125,6 \$	22,6 \$	154,1 \$	48,5 \$	8,7 \$	7,8 \$	219,1 \$
<i>Rendement réel</i>		5,3 %	5,9 %		6,1 %	6,1 %		
Prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur	– \$	0,5 \$	– \$	0,5 \$	– \$	– \$	– \$	0,5 \$
<i>Rendement réel</i>		5,7 %	– %		– %	– %		
Divers	94,6 \$	– \$	– \$	94,6 \$	– \$	– \$	44,6 \$	139,2 \$
Total de l'actif	105,8 \$	193,6 \$	45,0 \$	344,4 \$	102,5 \$	30,0 \$	86,3 \$	563,2 \$
Passif et avoir des actionnaires								
Dépôts détenus à des fins de transaction	– \$	28,1 \$	15,0 \$	43,1 \$	0,1 \$	0,4 \$	1,1 \$	44,7 \$
<i>Rendement réel</i>		2,7 %	3,1 %		3,6 %	3,7 %		
Autres dépôts	79,0 \$	83,0 \$	39,2 \$	201,2 \$	40,9 \$	3,1 \$	85,8 \$	331,0 \$
<i>Rendement réel</i>		2,4 %	3,2 %		3,7 %	5,3 %		
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	18,5 \$	– \$	– \$	18,5 \$	– \$	– \$	– \$	18,5 \$
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	3,0 \$	14,4 \$	0,6 \$	18,0 \$	– \$	– \$	0,7 \$	18,7 \$
<i>Rendement réel</i>		2,5 %	4,5 %		– %	– %		
Billets et débentures subordonnés	– \$	0,1 \$	– \$	0,1 \$	0,4 \$	11,9 \$	– \$	12,4 \$
<i>Rendement réel</i>		2,8 %	– %		7,3 %	5,3 %		
Divers	85,4 \$	– \$	– \$	85,4 \$	1,5 \$	– \$	19,3 \$	106,2 \$
Avoir des actionnaires	– \$	– \$	– \$	– \$	1,6 \$	0,3 \$	29,8 \$	31,7 \$
Total du passif et de l'avoir des actionnaires	185,9 \$	125,6 \$	54,8 \$	366,3 \$	44,5 \$	15,7 \$	136,7 \$	563,2 \$
Position nette	(80,1) \$	68,0 \$	(9,8) \$	(21,9) \$	58,0 \$	14,3 \$	(50,4) \$	– \$

Risque de taux d'intérêt par monnaie

(en milliards de dollars canadiens)

2008	Taux variable	Moins de 3 mois	De 3 mois à un an	Total moins de un an	De un an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensibles aux taux d'intérêt	Total
Monnaie canadienne	(77,8) \$	80,7 \$	0,1 \$	3,0 \$	31,5 \$	1,9 \$	(59,9) \$	(23,5) \$
Monnaie étrangère	(2,3)	(12,7)	(9,9)	(24,9)	26,5	12,4	9,5	23,5
Position nette	(80,1) \$	68,0 \$	(9,8) \$	(21,9) \$	58,0 \$	14,3 \$	(50,4) \$	– \$

Risque de taux d'intérêt

(en milliards de dollars canadiens)

2007	Taux variable	Moins de 3 mois	De 3 mois à un an	Total moins de un an	De un an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensibles aux taux d'intérêt	Total
Total de l'actif	71,3 \$	109,9 \$	42,4 \$	223,6 \$	95,4 \$	25,3 \$	77,8 \$	422,1 \$
Total du passif et de l'avoir des actionnaires	134,4	96,2	54,2	284,8	22,6	10,7	104,0	422,1
Position nette	(63,1) \$	13,7 \$	(11,8) \$	(61,2) \$	72,8 \$	14,6 \$	(26,2) \$	– \$

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur tient aux fluctuations des taux d'intérêt et de change, des écarts de crédit, des prix des marchandises, des actions et d'autres mesures financières. Ces instruments comprennent les contrats de dérivés en matière de taux d'intérêt, de taux de change, d'actions, de marchandises et de crédit.

La Banque les utilise pour gérer ses propres risques liés à ses stratégies de financement et d'investissement ou aux fins de transaction.

DÉRIVÉS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

La Banque recourt à des contrats de dérivés détenus à des fins de transaction afin de répondre aux besoins de ses clients, de disposer de positions de transaction et, dans certains cas, à des fins de gestion des risques relativement à son portefeuille de négociation. Ces dérivés sont comptabilisés à la juste valeur, et les gains et pertes réalisés ou latents qui en résultent sont constatés immédiatement dans le revenu de négociation.

DÉRIVÉS DÉTENUS À DES FINS AUTRES QUE DE TRANSACTION

Lorsque des dérivés sont détenus à des fins de gestion des risques et que les transactions satisfont aux exigences du chapitre 3865, «Couvertures», ceux-ci sont classés par la Banque comme dérivés détenus à des fins autres que de transaction et sont comptabilisés selon la comptabilité de couverture. Certains instruments dérivés qui sont détenus à des fins de couverture économique, mais qui ne répondent pas aux exigences du chapitre 3865, sont également classés comme dérivés détenus à des fins autres que de transaction; toutefois, les variations de la juste valeur de ces dérivés sont constatées dans les autres revenus.

RELATIONS DE COUVERTURE

Comptabilité de couverture

Au moment de la création d'une relation de couverture, la Banque documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, ses objectifs de gestion des risques et la stratégie qui l'ont conduite à établir cette relation de couverture. La Banque exige également une évaluation documentée, non seulement au moment de la création de la couverture, mais aussi de façon continue, pour savoir si les dérivés utilisés dans des opérations de couverture sont très efficaces pour contrebalancer les variations attribuables aux risques couverts des justes valeurs ou des flux de trésorerie des éléments couverts. Pour que la couverture soit considérée comme efficace, l'instrument de couverture et l'élément couvert doivent avoir un degré élevé et inverse de corrélation, de sorte que les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture compenseront pour ainsi dire les effets du risque couvert de la Banque pendant toute la durée de la relation de couverture. Si une relation de couverture devient inefficace, elle cesse d'être admissible à la comptabilité de couverture, et toute variation ultérieure de la juste valeur de l'instrument de couverture est passée en résultat.

Lorsque des dérivés sont désignés comme couvertures, la Banque les classe comme : i) couvertures de la variation de la juste valeur des actifs ou des passifs constatés ou des engagements fermes (couvertures de juste valeur); ii) couvertures des variations de flux de trésorerie futurs hautement probables, attribuables à un actif ou à un passif constaté ou à une opération prévue (couvertures de flux de trésorerie); ou iii) couvertures d'investissements nets dans des établissements étrangers (couvertures d'investissements nets).

Couvertures de juste valeur

Les couvertures de juste valeur de la Banque consistent essentiellement en des swaps de taux d'intérêt utilisés pour se protéger contre les variations de la juste valeur des instruments financiers à long terme à taux fixe en raison des fluctuations des taux d'intérêt du marché.

Les variations de la juste valeur des dérivés qui sont désignés et admissibles comme instruments de couverture de juste valeur sont comptabilisées dans l'état des résultats consolidé, de même que les variations de la juste valeur des actifs, des passifs ou d'un groupe mixte composé des deux, attribuables au risque couvert. Les gains et pertes de juste valeur liés à la partie inefficace de la relation de couverture sont immédiatement passés dans les autres revenus de l'état des résultats consolidé.

Si une relation de couverture ne répond plus aux critères de la comptabilité de couverture, le rajustement cumulatif de la valeur comptable de l'élément couvert est passé dans l'état des résultats consolidé d'après un taux d'intérêt effectif recalculé sur la durée à courir jusqu'à l'échéance, sauf si l'élément couvert a été décomptabilisé, auquel cas il sera immédiatement viré à l'état des résultats consolidé.

Couvertures de flux de trésorerie

La Banque est exposée aux variations des flux de trésorerie liés aux intérêts futurs à l'égard des actifs et des passifs détenus à des fins autres que de transaction qui portent intérêt à des taux variables ou qui sont censés être refinancés ou réinvestis dans le futur. Les montants et le moment des flux de trésorerie futurs, qui représentent à la fois le capital et les flux d'intérêts, font l'objet de projections pour chaque portefeuille d'actifs et de passifs financiers selon les termes du contrat et d'autres éléments pertinents, notamment les estimations des remboursements anticipés et des défauts de paiement. Le total des soldes de capital et des flux de trésorerie liés aux intérêts pour tous les portefeuilles au fil du temps forment la base qui permet d'établir la partie efficace des gains et des pertes sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie pour les opérations prévues.

La partie efficace des variations de la juste valeur des dérivés qui sont désignés et admissibles comme couvertures de flux de trésorerie est constatée dans les autres éléments du résultat étendu. Les gains ou pertes de juste valeur liés à la partie inefficace sont immédiatement constatés dans les autres revenus de l'état des résultats consolidé.

Les montants cumulés dans les autres éléments du résultat étendu sont reclassés à l'état des résultats consolidé de la période où l'élément couvert se répercute sur le bénéfice.

Lorsqu'un instrument de couverture vient à échéance ou est vendu, ou lorsqu'une couverture ne répond plus aux critères de la comptabilité de couverture, les gains ou les pertes cumulés jusqu'alors dans les autres éléments du résultat étendu demeurent dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce que l'opération prévue soit finalement constatée dans l'état des résultats consolidé. Lorsqu'on ne s'attend plus à ce qu'une opération prévue soit réalisée, les gains et les pertes cumulés comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu sont immédiatement transférés à l'état des résultats consolidé.

Couvertures d'investissements nets

Les couvertures d'investissements nets dans des établissements étrangers sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de flux de trésorerie. Les gains ou les pertes sur les instruments de couverture liés à la partie efficace de la couverture sont constatés dans les autres éléments du résultat étendu. Le gain ou la perte lié à la partie inefficace est immédiatement constaté dans l'état des résultats consolidé. Les gains et les pertes cumulés dans les autres éléments du résultat étendu sont inclus dans l'état des résultats consolidé quand l'investissement dans l'établissement étranger est rapatrié ou vendu.

CATÉGORIES DE PRODUITS DÉRIVÉS

La majorité des contrats de dérivés de la Banque sont des opérations hors Bourse qui sont négociées en privé entre la Banque et la contrepartie au contrat. Les autres contrats de dérivés sont des contrats standardisés négociés par l'intermédiaire de Bourses organisées et réglementées et consistent principalement en options et en contrats à terme normalisés.

Dérivés de taux d'intérêt

Les contrats de garantie de taux d'intérêt sont des contrats négociés hors Bourse qui permettent de fixer effectivement un taux d'intérêt futur pour une période donnée. Un contrat de garantie de taux d'intérêt type prévoit que les parties procéderont, à une date future prédéterminée, à un règlement en espèces, correspondant à la différence entre un taux d'intérêt contractuel et un taux du marché qui sera établi dans le futur, calculé à partir d'un notionnel convenu. Le capital n'est pas échangé.

Les swaps de taux d'intérêt sont des contrats négociés hors Bourse permettant à deux parties de s'échanger des flux de trésorerie, d'après un notionnel déterminé, pour une période donnée. Dans le cadre d'un swap de taux d'intérêt type, une partie est tenue de payer un taux d'intérêt fixe du marché en échange d'un taux d'intérêt variable du marché établi de temps à autre, les deux étant calculés à partir du même notionnel. Le capital n'est pas échangé.

Les options sur taux d'intérêt sont des contrats en vertu desquels une partie (l'acheteur de l'option) obtient d'une autre partie (le vendeur de l'option), en échange d'une prime, le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre, à une date future précise ou pendant une période déterminée, un instrument financier donné au prix prévu au contrat. L'instrument financier sous-jacent est assorti d'un prix du marché qui varie selon les fluctuations des taux d'intérêt. Pour gérer son risque de taux d'intérêt, la Banque agit à titre de vendeur et d'acheteur de ces options. Ces options sont négociées tant sur les marchés boursiers que hors Bourse.

Les contrats à terme sur taux d'intérêt sont des contrats normalisés négociés en Bourse. Ils sont fondés sur un engagement de vendre ou d'acheter une quantité précise d'un instrument financier à une date future déterminée, au prix prévu au contrat. Ces contrats diffèrent des contrats de garantie de taux d'intérêt en ce sens qu'ils portent sur des montants normalisés, à des dates de règlement normalisées, et qu'ils sont négociés en Bourse.

Dérivés de change

Les contrats de change à terme de gré à gré sont des engagements négociés hors Bourse entre deux parties visant l'échange d'une quantité donnée d'une monnaie contre la livraison d'une quantité donnée d'une seconde monnaie, à une date future ou à l'intérieur d'une fourchette de dates.

Les contrats de swap comprennent les swaps de devises et les swaps combinés de taux d'intérêt et de devises. Les swaps de devises consistent à acheter une monnaie sur le marché au comptant et à la vendre simultanément sur le marché à terme, ou inversement. Les swaps combinés de taux d'intérêt et de devises sont des opérations dans lesquelles les parties s'échangent un capital et des flux d'intérêts libellés dans des monnaies différentes sur une période donnée. Ces contrats servent à la fois à gérer le risque de change et le risque de taux d'intérêt.

Les contrats à terme normalisés sont semblables aux contrats de change à terme de gré à gré, sauf qu'ils portent sur des montants normalisés, avec des dates de règlement normalisées, et qu'ils sont négociés en Bourse.

Dérivés de crédit

Les dérivés de crédit sont des contrats négociés hors Bourse qui permettent de transférer le risque de crédit d'un instrument financier sous-jacent (habituellement appelé l'actif de référence) d'une partie à une autre. Les dérivés de crédit les plus courants sont les swaps sur défaillance de crédit (aussi appelés contrats d'option) et les swaps sur le rendement total (aussi appelés swaps). Dans un contrat d'option, un acheteur acquiert d'un vendeur, en échange d'une prime, une protection de crédit sur un actif ou un groupe d'actifs de référence. L'acheteur peut aussi payer la prime convenue dès le départ ou sur une période. La protection de crédit indemnise l'acheteur à l'égard de toute moins-value de l'actif de référence lorsque certains incidents de crédit se produisent, comme une faillite ou un défaut de paiement. Le règlement peut se faire en espèces ou comporter la demande de livraison de l'actif de référence au vendeur. Dans le cadre d'un swap, une partie accepte de payer ou de recevoir de l'autre partie des montants en espèces établis en fonction des variations de la valeur d'un actif ou d'un groupe d'actifs de référence, y compris tout rendement comme l'intérêt gagné sur ces actifs, en échange de montants qui sont fondés sur les taux de financement en vigueur sur le marché. Ces règlements en espèces sont effectués qu'il y ait ou non un incident de crédit.

Autres dérivés

La Banque est également partie à des opérations sur des dérivés d'actions et dérivés de marchandises, tant sur les marchés boursiers que hors Bourse.

Les swaps sur actions sont des contrats négociés hors Bourse dans le cadre desquels une partie convient de payer à l'autre partie ou de recevoir d'elle des montants en espèces en fonction des variations de la valeur d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou d'un titre en particulier. Ces contrats comprennent parfois un paiement à l'égard des dividendes.

Les options sur actions confèrent à l'acheteur de l'option, en échange d'une prime, le droit, mais non l'obligation, d'acheter du vendeur de l'option, ou de lui vendre, un sous-jacent sous forme d'indice boursier, de panier d'actions ou de titres en particulier au prix prévu au contrat. Ces options sont négociées tant sur les marchés boursiers que hors Bourse.

Les contrats à terme sur indice boursier sont des contrats normalisés négociés en Bourse. Ils reposent sur une entente visant le paiement ou la réception d'un montant en espèces calculé en fonction de la différence entre le cours prévu au contrat d'un indice boursier sous-jacent et le cours correspondant sur le marché à une date future donnée. Il ne se fait aucune livraison réelle des actions composant l'indice boursier sous-jacent. Ces contrats portent sur des montants normalisés avec des dates de règlement normalisées.

Les contrats sur marchandises comprennent les contrats à terme de gré à gré, les contrats à terme normalisés, les swaps et les options sur marchandises, comme les métaux précieux et les produits liés à l'énergie qui sont négociés tant sur les marchés boursiers que hors Bourse.

La Banque prend envers des clients certains engagements de prêt à un prix fixe. Ces engagements financiers sont comptabilisés comme des instruments dérivés si la Banque a comme pratique établie de vendre les prêts peu après le décaissement. Ces engagements de prêt sont comptabilisés à la juste valeur, et les gains ou les pertes réalisés et latents sont immédiatement constatés dans les autres revenus.

NOTIONNELS

Les notionnels ne figurent pas à titre d'actifs ou de passifs, car ils représentent la valeur nominale du contrat à laquelle est appliqué un taux ou un prix pour déterminer le montant de flux de trésorerie à échanger. Les notionnels ne représentent pas le gain ou la perte éventuel lié au risque de marché ni le risque de crédit auquel sont exposés ces instruments financiers dérivés.

DÉRIVÉS INCORPORÉS

Des dérivés peuvent être incorporés dans un autre instrument financier (l'«instrument hôte»). Les dérivés incorporés sont traités comme des dérivés distincts lorsque leurs caractéristiques économiques et leurs risques ne sont pas clairement et étroitement liés à ceux de l'instrument hôte, qu'un instrument séparé comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répondrait à la définition d'un dérivé, et que le contrat pris dans son ensemble n'est pas détenu à des fins de transaction ou désigné à la juste valeur. Les dérivés incorporés sont évalués à la juste valeur et toute variation subséquente est constatée dans le revenu de négociation.

Certaines obligations de la Banque en matière de dépôt, qui varient selon le rendement de certains indices ou actions, pourraient être assujetties à un montant minimum de rachat garanti et incorporent un dérivé. La Banque comptabilise à la juste valeur les dérivés incorporés dans ces obligations de verser un montant variable, en constatant dans les autres revenus les variations de juste valeur à mesure qu'elles se produisent. La Banque ne prévoit pas une importante volatilité future des bénéficiaires, étant donné que la couverture des dérivés incorporés est efficace. La juste valeur des dérivés incorporés est comptabilisée dans les dépôts au bilan consolidé. La juste valeur de ces dérivés incorporés n'est pas importante et est exclue du tableau suivant.

Juste valeur des instruments financiers dérivés

(en millions de dollars canadiens)

	2008				2007	
	Juste valeur moyenne pour l'exercice ¹		Juste valeur à la fin de l'exercice		Juste valeur à la fin de l'exercice	
	Positive	Négative	Positive	Négative	Positive	Négative
Instruments financiers dérivés détenus ou émis à des fins de transaction :						
Contrats sur taux d'intérêt						
Contrats à terme standardisés	6 \$	17 \$	1 \$	18 \$	– \$	4 \$
Contrats de garantie de taux	34	26	91	77	12	7
Swaps	12 899	13 980	17 144	17 953	7 935	9 138
Options vendues	–	854	1	1 003	–	621
Options acquises	824	–	942	–	603	–
Total des contrats sur taux d'intérêt	13 763	14 877	18 179	19 051	8 550	9 770
Contrats de change						
Contrats à terme de gré à gré	5 982	5 621	21 518	16 996	6 777	7 361
Swaps	3 119	676	2 513	876	3 923	840
Swaps de taux et de devises	9 598	10 069	18 452	18 284	10 811	12 913
Options vendues	–	653	–	1 436	–	919
Options acquises	624	–	1 408	–	845	–
Total des contrats de change	19 323	17 019	43 891	37 592	22 356	22 033
Dérivés de crédit						
Swaps sur défaillance de crédit – Protection acquise	4 731	408	8 658	220	804	596
Swaps sur défaillance de crédit – Protection vendue	314	4 905	170	9 047	458	763
Autres	107	90	40	14	174	166
Total des contrats sur dérivés de crédit	5 152	5 403	8 868	9 281	1 436	1 525
Autres contrats						
Contrats sur actions	2 431	2 973	3 872	2 523	2 837	4 904
Contrats sur marchandises	1 308	1 192	997	1 115	873	796
Juste valeur – transaction	41 977	41 464	75 807	69 562	36 052	39 028
Instruments financiers dérivés détenus ou émis à des fins autres que de transaction :						
Contrats sur taux d'intérêt						
Contrats de garantie de taux	–	1	–	–	–	–
Swaps	1 727	1 383	3 623	2 709	841	618
Options vendues	–	5	–	–	–	–
Options acquises	95	–	273	–	15	–
Total des contrats sur taux d'intérêt	1 822	1 389	3 896	2 709	856	618
Contrats de change						
Contrats à terme de gré à gré	376	1 186	1 166	881	1 082	1 923
Swaps de taux et de devises	216	226	1 382	1 209	–	34
Options vendues	–	10	–	–	–	–
Options acquises	20	–	–	–	16	–
Total des contrats de change	612	1 422	2 548	2 090	1 098	1 957
Dérivés de crédit						
Swaps sur défaillance de crédit – Protection acquise	473	16	928	15	18	17
Swaps sur défaillance de crédit – Protection vendue	–	3	–	6	–	1
Total des contrats sur dérivés de crédit	473	19	928	21	18	18
Contrats sur actions	611	35	369	91	894	–
Juste valeur – autres que de transaction	3 518	2 865	7 741	4 911	2 866	2 593
Total de la juste valeur	45 495 \$	44 329 \$	83 548 \$	74 473 \$	38 918 \$	41 621 \$

¹ La juste valeur moyenne des instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction pour l'exercice terminé le 31 octobre 2007 est comme suit : positive de 31 066 millions de dollars et négative de 31 750 millions de dollars. Les moyennes sont calculées mensuellement.

Instruments financiers dérivés négociés hors Bourse et en Bourse

(en milliards de dollars canadiens)

Notionnel	Durée jusqu'à l'échéance				2008	2007
	Détenu à des fins de transaction				Total	Total
	Négoiés hors Bourse	Négoiés en Bourse	Total – Détenu à des fins de transaction	Total – Détenu à des fins autres que de transaction		
Contrats sur taux d'intérêt						
Contrats à terme standardisés	– \$	127,6 \$	127,6 \$	– \$	127,6 \$	213,8 \$
Contrats de garantie de taux	87,6	–	87,6	3,0	90,6	46,3
Swaps	1 138,4	–	1 138,4	184,1	1 322,5	1 030,1
Options vendues	47,3	10,2	57,5	–	57,5	99,8
Options acquises	43,5	11,4	54,9	28,4	83,3	111,0
Total des contrats sur taux d'intérêt	1 316,8	149,2	1 466,0	215,5	1 681,5	1 501,0
Contrats de change						
Contrats à terme standardisés	–	2,6	2,6	–	2,6	1,2
Contrats à terme de gré à gré	397,7	–	397,7	32,0	429,7	279,6
Swaps	20,8	–	20,8	–	20,8	14,4
Swaps de taux et de devises	263,8	–	263,8	19,7	283,5	199,0
Options vendues	30,8	–	30,8	–	30,8	26,8
Options acquises	26,5	–	26,5	–	26,5	26,2
Total des contrats de change	739,6	2,6	742,2	51,7	793,9	547,2
Dérivés de crédit						
Swaps sur défaillance de crédit – Protection acquise	113,7	–	113,7	10,5	124,2	108,9
Swaps sur défaillance de crédit – Protection vendue	105,8	–	105,8	0,1	105,9	86,5
Autres	0,2	–	0,2	–	0,2	1,4
Total des contrats sur dérivés de crédit	219,7	–	219,7	10,6	230,3	196,8
Autres contrats						
Contrats sur actions	51,8	13,8	65,6	6,5	72,1	103,0
Contrats sur marchandises	13,8	3,0	16,8	–	16,8	12,7
Total	2 341,7 \$	168,6 \$	2 510,3 \$	284,3 \$	2 794,6 \$	2 360,7 \$

Instruments financiers dérivés selon la durée jusqu'à l'échéance

(en milliards de dollars canadiens)

Notionnel	Durée jusqu'à l'échéance					2008	2007
	Moins de un an	De un an à 3 ans	De 3 ans à 5 ans	De 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total	Total
	Contrats sur taux d'intérêt						
Contrats à terme standardisés	89,6 \$	37,3 \$	0,5 \$	– \$	0,2 \$	127,6 \$	213,8 \$
Contrats de garantie de taux	88,0	2,5	0,1	–	–	90,6	46,3
Swaps	498,0	331,2	245,0	181,5	66,8	1 322,5	1 030,1
Options vendues	37,6	9,5	4,2	5,0	1,2	57,5	99,8
Options acquises	44,4	26,6	3,3	6,0	3,0	83,3	111,0
Total des contrats sur taux d'intérêt	757,6	407,1	253,1	192,5	71,2	1 681,5	1 501,0
Contrats de change							
Contrats à terme standardisés	2,6	–	–	–	–	2,6	1,2
Contrats à terme de gré à gré	382,1	37,4	10,0	0,2	–	429,7	279,6
Swaps	1,6	7,0	3,3	6,1	2,8	20,8	14,4
Swaps de taux et de devises	71,8	82,1	46,5	60,3	22,8	283,5	199,0
Options vendues	27,0	3,6	0,1	0,1	–	30,8	26,8
Options acquises	23,4	2,9	0,1	0,1	–	26,5	26,2
Total des contrats de change	508,5	133,0	60,0	66,8	25,6	793,9	547,2
Dérivés de crédit							
Swaps sur défaillance de crédit – Protection acquise	9,6	30,4	46,7	37,1	0,4	124,2	108,9
Swaps sur défaillance de crédit – Protection vendue	5,4	20,7	54,7	24,8	0,3	105,9	86,5
Autres	–	–	0,1	–	0,1	0,2	1,4
Total des contrats sur dérivés de crédit	15,0	51,1	101,5	61,9	0,8	230,3	196,8
Autres contrats							
Contrats sur actions	57,2	11,5	3,2	0,2	–	72,1	103,0
Contrats sur marchandises	12,3	4,3	0,2	–	–	16,8	12,7
Total	1 350,6 \$	607,0 \$	418,0 \$	321,4 \$	97,6 \$	2 794,6 \$	2 360,7 \$

RISQUE DE CRÉDIT LIÉ AUX DÉRIVÉS

Risque de marché

En l'absence de paiements en espèces initiaux compensatoires, les instruments dérivés n'ont généralement aucune valeur marchande à l'origine. Leur valeur, positive ou négative, découle des fluctuations des taux d'intérêt, des cours du change, des cours des actions, des prix des marchandises ou des taux de crédit, ou des variations d'indices pertinents, de telle sorte que les instruments dérivés contractés

précédemment deviennent plus ou moins avantageux par rapport aux contrats ayant des conditions similaires et la même durée résiduelle qui pourraient être négociés compte tenu de la conjoncture courante du marché.

Le potentiel d'augmentation ou de diminution de la valeur attribuable aux facteurs susmentionnés est généralement appelé risque de marché. Ce risque est géré par des cadres dirigeants qui sont responsables des activités de négociation de la Banque et est contrôlé de façon indépendante par le groupe Gestion des risques de la Banque.

Risque de crédit

Le risque de crédit lié aux instruments financiers dérivés correspond au risque de perte financière qu'assume la Banque si une contrepartie n'honore pas ses obligations envers elle. Le service du crédit de trésorerie est responsable de l'application des politiques de crédit établies par la Banque pour la gestion du risque de crédit lié aux dérivés ainsi que de la conformité à ces politiques. Les risques de crédit liés aux dérivés sont assujettis aux mêmes approbations, limites et normes de surveillance que celles qui sont utilisées pour d'autres opérations qui créent un risque de crédit, notamment l'évaluation de la solvabilité des contreparties et le contrôle de la taille des portefeuilles et de leur profil de diversification et d'échéances. Le risque de crédit des dérivés négociés hors Bourse est limité en faisant affaire avec des parties solvables et en recherchant

activement des possibilités d'atténuer le risque par l'utilisation d'accords généraux de compensation de dérivés multiproduits, de garanties et d'autres techniques d'atténuation du risque. Dans le tableau «Risque de crédit lié aux instruments financiers dérivés» ci-dessous, le coût de remplacement courant, qui correspond à la juste valeur positive de tous les instruments financiers dérivés en cours, représente le risque de crédit maximal de la Banque lié aux dérivés. Le montant de l'équivalent-crédit correspond au total du coût de remplacement courant et du risque futur éventuel, lequel est calculé par l'application de facteurs fournis par le BSIF au notionnel des instruments. Le montant pondéré en fonction des risques est déterminé par l'application de mesures standard du risque de crédit de la contrepartie au montant de l'équivalent-crédit.

Risque de crédit lié aux instruments financiers dérivés

(en millions de dollars canadiens)

	2008			2007		
	Coût de remplacement courant ¹	Équivalent-crédit	Montants pondérés en fonction des risques ²	Coût de remplacement courant ¹	Équivalent-crédit	Montants pondérés en fonction des risques ³
Contrats sur taux d'intérêt						
Contrats de garantie de taux	91 \$	104 \$	15 \$	13 \$	22 \$	5 \$
Swaps	20 727	27 751	10 133	8 899	14 269	3 203
Options acquises	1 198	1 483	711	607	901	230
Total des contrats sur taux d'intérêt	22 016	29 338	10 859	9 519	15 192	3 438
Contrats de change						
Contrats à terme de gré à gré	22 783	28 988	4 601	7 758	12 001	2 777
Swaps	2 414	3 705	1 262	3 923	4 773	1 265
Swaps de taux et de devises	19 835	33 212	8 689	10 799	20 412	4 075
Options acquises	1 408	1 799	366	856	1 247	274
Total des contrats de change	46 440	67 704	14 918	23 336	38 433	8 391
Autres contrats						
Dérivés de crédit	8 869	17 741	6 238	1 568	12 141	2 528
Contrats sur actions	3 725	6 871	928	3 145	7 151	2 156
Contrats sur marchandises	835	1 937	599	849	1 817	690
Total des instruments financiers dérivés	81 885	123 591	33 542	38 417	74 734	17 203
Moins l'incidence des accords généraux de compensation	60 572	79 854	23 269	23 891	40 209	8 527
Total des instruments financiers dérivés après compensation	21 313	43 737	10 273	14 526	34 525	8 676
Moins l'incidence des garanties	8 499	9 544	2 115	3 919	4 120	1 102
Total	12 814 \$	34 193 \$	8 158 \$	10 607 \$	30 405 \$	7 574 \$

¹ Les instruments négociés en Bourse et les dérivés de crédit détenus à des fins autres que de transaction, qui sont traités comme des garanties financières du capital de risque de crédit, sont exclus selon les lignes directrices du BSIF. En 2007, les contrats de change dont l'échéance initiale est d'au plus 14 jours ont aussi été exclus selon le dispositif Bâle I. Le total de la juste valeur positive des contrats exclus s'élevait à 1 663 millions de dollars au 31 octobre 2008 (501 millions de dollars en 2007).

² Fondés sur le dispositif Bâle II.

³ Fondés sur le dispositif Bâle I.

Coût de remplacement courant des dérivés

(en millions de dollars canadiens)

Par secteur	Canada ¹		États-Unis ¹		Autres pays ¹		Total	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Services financiers	51 835 \$	19 337 \$	512 \$	121 \$	23 010 \$	12 148 \$	75 357 \$	31 606 \$
Gouvernements	2 030	3 133	—	—	340	170	2 370	3 303
Divers	3 124	2 399	190	155	844	954	4 158	3 508
Coût de remplacement courant	56 989 \$	24 869 \$	702 \$	276 \$	24 194 \$	13 272 \$	81 885 \$	38 417 \$
Moins l'incidence des accords généraux de compensation et des garanties							69 071 \$	27 810 \$
Total							12 814 \$	10 607 \$
Par région de risque ultime ²	2008		2007		2008		2007	
					% rép.	% rép.		
Canada	4 310 \$	5 763 \$	33,6	54,4				
États-Unis	2 868	1 657	22,4	15,6				
Autres pays								
Royaume-Uni	558	1 163	4,4	11,0				
Autres pays européens	4 197	1 331	32,7	12,5				
Divers	881	693	6,9	6,5				
Total – autres pays	5 636	3 187	44,0	30,0				
Total du coût de remplacement courant	12 814 \$	10 607 \$	100,0	100,0				

¹ D'après la région géographique de l'unité responsable de la comptabilisation des revenus.

² Après l'incidence des accords généraux de compensation et des garanties.

Les résultats de la comptabilité de couverture en ce qui a trait aux dérivés désignés dans des relations de couverture ont été comme suit :

Résultats de la comptabilité de couverture

(en millions de dollars canadiens)	2008	2007
Couvertures de juste valeur		
Gain (perte) provenant de l'inefficacité des couvertures	9,4 \$	(1,1) \$
Couvertures de flux de trésorerie		
Gain provenant de l'inefficacité des couvertures	1,4 \$	3,3 \$

Certaines parties des gains (pertes) sur dérivés sont exclues de l'évaluation de l'efficacité de la couverture pour ce qui est des activités de couverture de juste valeur ou de couverture de flux de trésorerie, et la variation de juste valeur rattachée à ces parties des gains (pertes)

de chaque période est présentée dans l'état des résultats consolidé. Cette exclusion a eu une incidence négligeable pour les exercices terminés les 31 octobre 2008 et 2007.

Au cours des exercices terminés les 31 octobre 2008 et 2007, la Banque n'a constaté aucun gain net ni aucune perte nette dans les résultats par suite des engagements fermes couverts qui ont cessé d'être admissibles à titre de couvertures de juste valeur.

Pour les douze prochains mois, la Banque prévoit que des gains nets estimés à 787 millions de dollars (8 millions de dollars au 31 octobre 2007) constatés dans les autres éléments du résultat étendu au 31 octobre 2008 seront reclassés dans le résultat net. La durée maximale sur laquelle la Banque couvre son exposition aux variations des flux de trésorerie futurs pour les opérations prévues est de 23 ans. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2008, les opérations prévues ont été réalisées dans tous les cas.

NOTE 28 PASSIF ÉVENTUEL, ENGAGEMENTS ET GARANTIES

LITIGES

La Banque et ses filiales sont parties à diverses poursuites dans le cours normal des affaires, dont bon nombre se rapportent à des prêts. De l'avis de la direction, l'issue de ces poursuites, individuellement ou globalement, n'aura pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière de la Banque.

La Banque est partie à diverses poursuites relatives à Enron, principalement le recours collectif touchant les valeurs mobilières. Au 31 juillet 2008, la provision totale pour litiges éventuels à l'égard des réclamations relatives à Enron s'établissait à environ 497 millions de dollars (413 millions de dollars US), avant la reprise de provision décrite ci-dessous. La Banque a réévalué la provision étant donné l'évolution favorable de la jurisprudence sur des recours collectifs similaires touchant des valeurs mobilières à la suite de la décision de la Cour suprême des États-Unis dans le cadre du litige opposant Stoneridge Partners, LLC et Scientific-Atlanta, Inc. Au cours du quatrième trimestre, la Banque a comptabilisé un rajustement positif avant impôts de 477 millions de dollars (396 millions de dollars US) en provision. Étant donné les incertitudes quant à la durée et à l'issue des litiges touchant les valeurs mobilières, la Banque continuera d'évaluer l'évolution de la jurisprudence du fait que celle-ci a une incidence sur la provision de la Banque à l'égard d'Enron, afin de déterminer si la provision devrait être diminuée davantage. La Banque continuera de se défendre vigoureusement dans le cadre de ces poursuites et de travailler à les régler en protégeant les intérêts de ses actionnaires.

ENGAGEMENTS

Arrangements relatifs au crédit

Dans le cours normal des affaires, la Banque prend divers engagements et conclut des contrats de passif éventuel. L'objectif principal de ces contrats est de rendre des fonds disponibles pour les besoins de financement des clients. La politique de la Banque sur les garanties à obtenir relativement à ces contrats et les types de garanties détenues est habituellement la même que pour les prêts consentis par la Banque.

Les lettres de crédit de soutien financier et les garanties d'exécution représentent des assurances irrévocables que la Banque effectuera les paiements dans l'éventualité où un client ne pourrait pas respecter ses obligations envers un tiers, et elles comportent les mêmes risques de crédit et les mêmes exigences de recours et de garantie additionnelle que les prêts consentis aux clients.

Les lettres de crédit documentaires et commerciales sont des instruments émis au nom du client autorisant un tiers, sous réserve de conditions particulières, à tirer des traites sur la Banque jusqu'à concurrence d'un certain montant. La Banque est exposée au risque que le client ne règle pas les montants des traites, et ceux-ci sont garantis par les actifs qui s'y rattachent.

Les engagements de crédit représentent la partie non utilisée des crédits autorisés sous forme de prêts et d'engagements de clients au titre d'acceptations. Comme il est indiqué à la note 6, en 2007, la Banque a modifié les conditions des facilités de liquidité qu'elle offre à ses fiduciaires de titrisation.

La valeur des instruments de crédit indiqués ci-dessous représente le montant maximal du crédit additionnel que la Banque pourrait être obligée de consentir si les contrats étaient entièrement utilisés.

Instruments de crédit

(en millions de dollars canadiens)	2008	2007
Lettres de crédit de soutien financier et garanties d'exécution	11 882 \$	7 097 \$
Lettres de crédit documentaires et commerciales	483	586
Engagements de crédit ¹ :		
Durée initiale de un an ou moins	32 706	39 767
Durée initiale de plus de un an	35 664	23 862
Total	80 735 \$	71 312 \$

¹ Les engagements de crédit excluent les lignes de crédit personnelles et les prêts sur cartes de crédit, lesquels sont annulables sans condition en tout temps, à la discrétion de la Banque.

Autres engagements

En 2004, la Banque a conclu une entente avec un tiers en vertu de laquelle ce dernier assurera l'exploitation du réseau de guichets automatiques de la Banque pour une période de sept ans au coût projeté total de 451 millions de dollars. Les engagements de frais minimums futurs au titre de contrats de location-acquisition des guichets automatiques s'établiront à 70 millions de dollars pour 2009, 70 millions de dollars pour 2010 et 54 millions de dollars pour 2011.

Au cours de 2003, la Banque a conclu une entente avec un tiers en vertu de laquelle ce dernier fournira des services de soutien informatique et de réseau pendant sept ans. Au cours de 2008, la Banque a engagé des coûts de 162 millions de dollars et l'obligation résiduelle projetée s'établira à 169 millions de dollars pour 2009 et 153 millions de dollars pour 2010.

En 2006, la Banque a conclu une entente avec un tiers en vertu de laquelle celui-ci fournira l'infrastructure technologique du service à la clientèle de la Banque pour une période de sept ans. Les obligations de la Banque en vertu de ces ententes devraient s'établir à 30 millions de dollars pour 2009, 30 millions de dollars pour 2010, 30 millions de dollars pour 2011 et 25 millions de dollars pour 2012.

La Banque a conclu avec des tiers un certain nombre d'ententes pluri-annuelles de licences de logiciels et des ententes d'entretien de l'équipement. Le total des obligations de la Banque en vertu de ces ententes devrait s'établir à 82 millions de dollars pour 2009, 71 millions de dollars pour 2010 et 4 millions de dollars pour 2011.

De plus, la Banque a un engagement de financer des placements dans des titres de participation privés pour une somme de 563 millions de dollars.

Engagements ou contrats de location à long terme

La Banque a des obligations en vertu de contrats de location à long terme non résiliables visant les locaux, le matériel et le mobilier. Les engagements minimums futurs aux termes de contrats de location-exploitation pour les locaux, le matériel et le mobilier, dans les cas où le loyer annuel est supérieur à 100 mille dollars, sont estimés à 449 millions de dollars pour 2009; 418 millions de dollars pour 2010; 373 millions de dollars pour 2011; 315 millions de dollars pour 2012; 287 millions de dollars pour 2013 et 1 482 millions de dollars pour 2014 et par la suite.

Les engagements minimums futurs au titre des contrats de location-acquisition, dans les cas où le paiement annuel est supérieur à 100 mille dollars, sont estimés à 15 millions de dollars pour 2009; 14 millions de dollars pour 2010; 26 millions de dollars pour 2011; 1 million de dollars pour 2012 et 2 millions de dollars pour 2013.

Les frais de location nets relatifs aux locaux, au matériel et au mobilier imputés au bénéfice net de l'exercice terminé le 31 octobre 2008 ont été de 679 millions de dollars (582 millions de dollars en 2007; 571 millions de dollars en 2006).

Actifs donnés en garantie et valeurs mises en pension

Dans le cours normal des affaires, des valeurs mobilières et d'autres actifs sont cédés en nantissement de passifs. Au 31 octobre 2008, des valeurs mobilières et d'autres actifs d'une valeur comptable de 41 milliards de dollars (36 milliards de dollars en 2007) avaient été cédés en nantissement relativement à des valeurs mobilières vendues à découvert ou mises en pension. En outre, au 31 octobre 2008, des actifs d'une valeur comptable de 5 milliards de dollars (5 milliards de dollars en 2007) avaient été déposés dans le but de participer aux systèmes de compensation et de paiement ou d'avoir accès aux facilités des banques centrales de territoires étrangers ou encore à titre de garantie pour les règlements de contrats auprès de Bourses de dérivés ou d'autres contreparties de dérivés.

Dans le cours normal des affaires, la Banque prête des valeurs mobilières en attente de règlement de clients, ou ses propres valeurs mobilières, à des emprunteurs à condition que les prêts soient entièrement garantis. Les valeurs mobilières faisant l'objet de prêts au 31 octobre 2008 s'élevaient à 10 milliards de dollars (15 milliards de dollars en 2007).

GARANTIES

Les garanties émises par la Banque comprennent des contrats qui obligent la Banque à faire des paiements au bénéficiaire de la garantie en fonction i) des changements aux caractéristiques économiques sous-jacentes liées à un actif ou à un passif détenu par le bénéficiaire de la garantie; ii) de l'inexécution d'une obligation contractuelle de la part d'une autre partie; ou iii) du manquement d'une autre partie à son obligation de rembourser sa dette à l'échéance. Les garanties sont initialement évaluées et comptabilisées à leur juste valeur, sans réévaluation ultérieure de leur juste valeur, à moins que les garanties soient admissibles comme dérivés, auquel cas elles sont réévaluées à la juste valeur à chaque date du bilan et présentées comme dérivés dans les autres actifs ou les autres passifs, selon le cas. Les types d'opérations suivantes représentent les principales garanties que la Banque a conclues.

Actifs vendus avec recours

Relativement à la vente de certains actifs, la Banque fait habituellement des déclarations sur les actifs sous-jacents à l'égard desquels elle peut avoir une obligation de rachat ou d'indemnisation de l'acheteur en cas de perte. Une obligation de rachat n'empêche pas nécessairement le traitement de l'opération à titre de vente si le cédant ne conserve pas le contrôle réel des actifs cédés. En général, la durée de ces obligations de rachat ne dépasse pas cinq ans.

Rehaussements de crédit

La Banque garantit des paiements à des contreparties dans l'éventualité où les rehaussements de crédit de tiers à l'appui d'une catégorie d'actifs seraient insuffisants. En général, la durée de ces facilités de crédit ne dépasse pas 17 ans.

Options vendues

Les options vendues sont des contrats en vertu desquels la Banque concède à l'acheteur le droit futur, mais non l'obligation, de vendre ou d'acheter, à une date déterminée ou avant, une part précise d'un instrument financier à un prix convenu au moment où l'option est conclue et qui peut être réglée contre livraison ou au comptant.

Les options vendues peuvent être utilisées par la contrepartie pour couvrir le risque de change, le risque lié aux actions, le risque de crédit, le risque sur marchandises et le risque de taux d'intérêt. La Banque ne cherche pas à déterminer, aux fins comptables, si les clients concluent ces contrats sur dérivés à des fins de transaction ou à des fins de couverture et n'a pas déterminé si le bénéficiaire de la garantie possède l'actif ou le passif rattaché au sous-jacent. Par conséquent, la Banque ne peut pas déterminer quels contrats constituent des «garanties» suivant la définition qui en est donnée dans la note d'orientation concernant la comptabilité relative à l'information à fournir sur les garanties. La Banque emploie un cadre de risque pour définir les tolérances aux risques et elle établit des limites visant à assurer que les pertes ne dépassent pas les limites prédéfinies acceptables. En raison de la nature de ces contrats, la Banque ne peut pas faire d'estimations raisonnables du montant maximal à verser éventuellement à des contreparties. Au 31 octobre 2008, le notionnel total des options vendues était de 109 milliards de dollars (154 milliards de dollars en 2007).

Ententes d'indemnisation

Dans le cours normal des affaires, la Banque prévoit des indemnisations dans des ententes avec diverses contreparties à des opérations, comme des ententes de prestation de services, des opérations de crédit-bail et des ententes liées à des acquisitions et à des cessions. En vertu de ces ententes, la Banque peut être tenue d'indemniser les contreparties des coûts engagés par suite de diverses éventualités, comme des modifications des lois et des règlements et des réclamations en litige. Étant donné la nature de certaines ententes d'indemnisation, la Banque n'est pas en mesure de procéder à une estimation raisonnable du montant maximal qu'elle pourrait éventuellement être tenue de verser à ces contreparties.

Dans la mesure permise par la loi, la Banque prévoit également des indemnisations pour les administrateurs, les dirigeants et d'autres personnes contre qui certaines poursuites pourraient être intentées dans l'exercice de leurs fonctions à la Banque ou, à la demande de la Banque, à une autre entité.

Le tableau ci-après contient un résumé, aux 31 octobre, du montant maximal des paiements futurs qui pourraient devoir être versés en vertu des accords, compte non tenu des recouvrements possibles en vertu des dispositions de recours, ou à même les sûretés détenues ou données en garantie.

Montant maximal éventuel des paiements futurs

(en millions de dollars canadiens)	2008	2007
Lettres de crédit de soutien financier et garanties d'exécution	11 627 \$	7 097 \$
Actifs vendus avec recours	507	555
Rehaussements de crédit et autres	254	502
Total	12 388 \$	8 154 \$

Il existe une concentration du risque de crédit lorsqu'un certain nombre d'emprunteurs ou de contreparties engagés dans des activités similaires sont situés dans la même région ou ont des caractéristiques économiques comparables. La capacité de ces emprunteurs ou contreparties à

respecter des obligations contractuelles peut être également touchée par l'évolution de la conjoncture économique, politique ou autre. Le portefeuille de la Banque pourrait être sensible à l'évolution de la conjoncture dans certaines régions géographiques.

(en millions de dollars canadiens)	Prêts et engagements de clients au titre d'acceptations ¹		Instruments de crédit ^{2,3}		Instruments financiers dérivés ^{4,5}	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Canada	73 %	82 %	64 %	76 %	24 %	34 %
États-Unis	25	16	27	19	23	21
Royaume-Uni	1	1	1	1	14	12
Autres pays européens	–	–	4	2	34	26
Autres pays	1	1	4	2	5	7
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
	230 664 \$	185 194 \$	80 735 \$	71 312 \$	81 885 \$	38 417 \$

¹ En ce qui concerne le total des prêts et des engagements de clients au titre d'acceptations, le seul secteur d'activité dont la concentration était égale ou supérieure à 5 % de la concentration totale se présentait comme suit au 31 octobre 2008 : immobilier, 11 % (8 % en 2007).

² Au 31 octobre 2008, la Banque avait des engagements et des contrats de passif éventuel s'établissant à 80 735 millions de dollars (71 312 millions de dollars en 2007), y compris des engagements de crédit totalisant 68 370 millions de dollars (63 629 millions de dollars en 2007), dont le risque de crédit se répartissait comme dans le tableau ci-dessus.

³ En ce qui concerne les engagements de crédit, les secteurs d'activité dont la concentration était égale ou supérieure à 5 % de la concentration totale se présentaient comme suit au 31 octobre 2008 : institutions financières, 39 % (45 % en 2007), immobilier résidentiel, 6 % (9 % en 2007), pétrole et gaz,

8 % (7 % en 2007), énergie et services publics, 5 % (5 % en 2007), télécommunications et câblodistribution, 6 % (2 % en 2007) et autres, 6 % (3 % en 2007).

⁴ Au 31 octobre 2008, le coût de remplacement courant des instruments financiers dérivés s'élevait à 81 885 millions de dollars (38 417 millions de dollars en 2007). D'après la région de la contrepartie ultime, le risque de crédit se répartissait comme dans le tableau ci-dessus.

⁵ La plus importante concentration par type de contrepartie était auprès d'autres institutions financières, qui constituaient 92 % du total (82 % en 2007). La deuxième plus importante concentration était auprès des gouvernements et représentait 3 % du total (9 % en 2007). Aucun autre secteur ne dépassait 5 % du total.

Le tableau suivant présente le risque de crédit maximal lié aux instruments financiers, avant la prise en compte des garanties détenues ou d'autres rehaussements de crédit.

Risque de crédit maximal brut

(en millions de dollars canadiens)	2008	2007
Encaisse et montants à recevoir de banques	1 543 \$	1 462 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	15 429	14 746
Valeurs mobilières ¹		
Détenues à des fins de transaction		
Valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement	13 547	8 965
Autres titres de créance	16 862	31 430
Désignées comme détenues à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur		
Valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement	6 102	1 690
Autres titres de créance	289	223
Disponibles à la vente		
Valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement	39 440	26 177
Autres titres de créance	32 380	5 346
Détenues jusqu'à leur échéance		
Valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement	226	267
Autres titres de créance	9 281	7 470
Valeurs mobilières prises en pension	42 425	27 648
Prêts		
Prêts hypothécaires résidentiels	62 961	58 463
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	79 224	67 198
Prêts sur cartes de crédit	7 115	5 464
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	69 814	43 555
Prêts aux entreprises et aux gouvernements désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur	510	1 235
Engagements de clients au titre d'acceptations	11 040	9 279
Dérivés ²	123 591	74 734
Autres actifs	12 758	10 499
Total de l'actif	544 537	395 851
Instruments de crédit ³	80 735	71 312
Engagements de crédit annulables sans condition liés aux lignes de crédit personnelles et aux prêts sur cartes de crédit	109 986	99 352
Total du risque de crédit	735 258 \$	566 515 \$

¹ Excluent les titres de participation.

² Le risque de crédit maximum brut pour les dérivés est fonction de l'équivalent-crédit (voir la note 27).

³ Le solde représente le montant maximal des fonds additionnels que la Banque pourrait être tenue de consentir si les contrats étaient entièrement utilisés. Le risque maximal réel pourrait différer du montant présenté ci-dessus (voir la note 28).

QUALITÉ DU CRÉDIT DES ACTIFS FINANCIERS

Le tableau suivant présente les expositions au bilan et hors bilan par pondération en fonction des risques pour certains actifs financiers qui sont soumis à l'approche standard pour couvrir le risque de crédit. Selon l'approche standard, les actifs reçoivent une pondération en fonction des risques prescrite par le BSIF qui se fonde sur des facteurs comme la

catégorie de la contrepartie, la catégorie du produit, le bien donné en garantie et les notations de crédit externes. Ces actifs se rapportent surtout à notre portefeuille du secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis. Se reporter à la page 69 du rapport de gestion portant sur la notation des risques pour l'approche standard.

Actifs financiers soumis à l'approche standard par pondération en fonction des risques

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2008						Total
	0 %	20 %	35 %	75 %	100 %	150 %	
Prêts							
Prêts hypothécaires résidentiels	48 \$	– \$	3 539 \$	1 193 \$	36 \$	1 \$	4 817 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	19	–	2 510	13 632	4	20	16 185
Cartes de crédit	–	–	–	727	–	12	739
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	391	488	–	960	33 758	170	35 767
Total des prêts	458	488	6 049	16 512	33 798	203	57 508
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	–	–	–	–	33	–	33
Valeurs mobilières prises en pension	4 801	958	–	–	–	–	5 759
Engagements de clients au titre d'acceptations	–	–	–	–	6	–	6
Autres actifs¹	43	1 201	–	–	–	–	1 244
Total de l'actif	5 302	2 647	6 049	16 512	33 837	203	64 550
Instruments de crédit hors bilan	28	107	11	294	8 474	–	8 914
Total	5 330 \$	2 754 \$	6 060 \$	16 806 \$	42 311 \$	203 \$	73 464 \$

¹ Les autres actifs comprennent les montants à recevoir de banques et les dépôts productifs d'intérêts auprès de banques.

Les tableaux suivants présentent les expositions au bilan et hors bilan par notation de crédit pour certains actifs financiers de détail et autres que de détail qui sont soumis à l'approche fondée sur les notations internes (approche NI) avancée. Selon l'approche NI avancée, les actifs reçoivent une notation de crédit fondée sur des modèles internes de l'expérience de pertes de la Banque (par catégorie de la contrepartie) et sur d'autres

hypothèses de risque clés. Se reporter aux pages 69 à 70 du rapport de gestion sur la notation des risques de crédit pour les expositions au risque des actifs financiers de détail et autres que de détail soumis à l'approche NI avancée.

Actifs financiers autres que de détail soumis à l'approche NI avancée par notation des risques

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2008				Total
	Qualité supérieure	Qualité inférieure	Actifs surveillés et classés	Douteux ou en défaut	
Prêts					
Prêts hypothécaires résidentiels	42 767 \$	1 937 \$	13 \$	5 \$	44 722 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	22 939	320	–	–	23 259
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	13 790	14 850	745	229	29 614
Total des prêts	79 496	17 107	758	234	97 595
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	8 904	360	–	–	9 264
Valeurs mobilières prises en pension	32 487	4 179	–	–	36 666
Engagements de clients au titre d'acceptations	6 106	4 738	190	–	11 034
Autres actifs¹	13 138	186	–	25	13 349
Total de l'actif	140 131	26 570	948	259	167 908
Instruments de crédit hors bilan	50 153	8 683	151	27	59 014
Total	190 284 \$	35 253 \$	1 099 \$	286 \$	226 922 \$

¹ Les autres actifs comprennent les montants à recevoir de banques et les dépôts productifs d'intérêts auprès de banques.

Actifs financiers de détail soumis à l'approche NI avancée par notation des risques¹

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2008					
	Risque faible	Risque normal	Risque moyen	Risque élevé	En défaut	Total
Prêts						
Prêts hypothécaires résidentiels	4 202 \$	6 177 \$	2 703 \$	332 \$	50 \$	13 464 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	7 348	20 263	9 219	3 170	166	40 166
Cartes de crédit	637	1 797	2 303	1 855	56	6 648
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	137	1 586	2 096	1 364	86	5 269
Total des prêts	12 324	29 823	16 321	6 721	358	65 547
Total de l'actif	12 324	29 823	16 321	6 721	358	65 547
Instruments de crédit hors bilan	19 796	15 762	5 902	1 586	6	43 052
Total	32 120 \$	45 585 \$	22 223 \$	8 307 \$	364	\$ 108 599

¹ Les expositions au risque de crédit liées aux filiales d'assurance de la Banque ont été exclues. Les instruments financiers détenus par les filiales d'assurance se composent principalement de valeurs mobilières disponibles à la vente, qui sont comptabilisées à la juste valeur dans le bilan.

NOTE 30 INFORMATIONS SECTORIELLES

Aux fins de la présentation de l'information de gestion, l'exploitation et les activités de la Banque s'articulent autour des secteurs d'exploitation suivants : Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Gestion de patrimoine, y compris TD Ameritrade, Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis, y compris TD Banknorth et Commerce (regroupées sous la marque commune TD Bank, la banque américaine la plus pratique), et Services bancaires de gros.

Le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada comprend les services bancaires aux particuliers et aux entreprises au Canada ainsi que les activités mondiales d'assurance (à l'exclusion des États-Unis) et offre des produits et des services financiers et commerciaux de même que des produits et services d'assurance aux particuliers et aux petites entreprises. Le secteur Gestion de patrimoine procure des produits et des services de placement à des investisseurs institutionnels et de détail et comprend le placement en actions de la Banque dans TD Ameritrade. Le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis offre des services bancaires, des services d'assurance, des services de gestion de patrimoine, des services aux commerçants, des services bancaires hypothécaires de même que d'autres services financiers aux États-Unis, principalement dans les États du nord-est et du centre du littoral de l'Atlantique, ainsi qu'en Floride. Le secteur Services bancaires de gros offre des produits et des services financiers aux grandes entreprises, aux gouvernements et aux institutions. Depuis le troisième trimestre de 2008, les activités liées aux assurances et aux cartes de crédit aux États-Unis ont été transférées au secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, et les activités américaines de gestion de patrimoine, au secteur Gestion de patrimoine aux fins de la présentation de l'information de gestion, conformément au nouveau cadre de gestion nord-américain. Les données des périodes antérieures n'ont pas été reclassées puisque l'incidence n'était pas importante.

Les autres activités commerciales de la Banque ne sont pas considérées comme des secteurs isolables et sont, par conséquent, regroupées au sein du secteur Siège social. Ce secteur comprend les activités liées à l'incidence des programmes de titrisation d'actifs, la gestion de trésorerie, les provisions générales pour pertes sur créances, l'élimination de certains rajustements en équivalence fiscale, les économies fiscales au niveau de l'entreprise, ainsi que les revenus et les frais résiduels non répartis.

Les résultats de chaque secteur reflètent les revenus, les frais, les actifs et les passifs du secteur. Étant donné la structure complexe de la Banque, son modèle d'information de gestion fait intervenir diverses estimations, hypothèses, répartitions et méthodes axées sur le risque pour calculer les prix de cession interne des fonds, les revenus intersectoriels, les taux d'imposition des bénéficiaires, les fonds propres et les frais indirects, de même que les cessions de coûts pour mesurer les résultats par secteur. Les prix de cession interne des fonds sont généralement calculés aux taux du marché. Les revenus intersectoriels sont négociés entre les secteurs et avoisinent la valeur fournie par le secteur qui distribue les fonds. La charge ou l'économie d'impôts sur les bénéfices est en général ventilée entre les secteurs selon un taux d'imposition prévu par la loi, et elle peut être rajustée compte tenu des éléments et des activités propres à chaque secteur. L'amortissement des frais liés aux actifs incorporels est compris dans le secteur Siège social. Par conséquent, le bénéfice net des secteurs d'exploitation est présenté avant l'amortissement des actifs incorporels.

Le revenu d'intérêts net au sein du secteur Services bancaires de gros est présenté en équivalence fiscale, ce qui signifie que la valeur des

bénéfices non imposables ou exonérés d'impôt, tels que les dividendes, est rajustée à la valeur équivalente avant impôts. L'équivalence fiscale permet à la Banque de mesurer le revenu tiré de toutes les valeurs mobilières et de tous les prêts de manière uniforme. Elle procure en outre des éléments de comparaison plus significatifs du revenu d'intérêts net avec celui d'institutions semblables. Le rajustement de l'équivalence fiscale présenté dans le secteur Services bancaires de gros est éliminé dans le secteur Siège social.

Comme il est indiqué à la note 4, la Banque titrise les prêts de détail et les débiteurs détenus par le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada dans le cadre d'opérations qui sont comptabilisées comme des ventes. Aux fins de la présentation sectorielle, le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada comptabilise les opérations comme s'il s'agissait d'accords de financement. Par conséquent, le revenu d'intérêts sur les actifs vendus, déduction faite des coûts de financement engagés par les fiduciaires cessionnaires, est constaté dans le revenu d'intérêts net, et la provision pour pertes sur créances à l'égard de ces actifs est imputée à la provision (reprise de provision) pour pertes sur créances. Cette comptabilisation est renversée dans le secteur Siège social, et le gain constaté à la vente, qui est conforme aux normes comptables appropriées, et le revenu sur les droits conservés, déduction faite des pertes sur créances, sont inclus dans les autres revenus.

La Banque achète des swaps sur défaillance de crédit pour couvrir le risque de crédit du portefeuille de prêts aux grandes entreprises du secteur Services bancaires de gros. Ces swaps ne répondent pas aux critères d'application de la comptabilité de couverture et sont évalués à la juste valeur, et les variations de juste valeur sont portées aux résultats de l'exercice écoulé. Les prêts connexes sont comptabilisés au coût après amortissement. La direction estime que cette asymétrie entre le traitement comptable des swaps sur défaillance de crédit et celui des prêts entraînerait une volatilité périodique des profits et des pertes, qui n'est représentative ni des caractéristiques économiques du portefeuille de prêts aux grandes entreprises ni du rendement de l'entreprise sous-jacente des Services bancaires de gros. Par conséquent, les swaps sur défaillance de crédit sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans le secteur Services bancaires de gros, et les gains et les pertes sur les swaps sur défaillance de crédit, en sus des coûts comptabilisés, sont constatés dans le secteur Siège social.

Comme il est indiqué à la note 2, le 1^{er} août 2008, la Banque a reclassé certains titres de créance détenus à des fins de transaction dans la catégorie disponibles à la vente. Dans le cadre de la stratégie de négociation de la Banque, ces titres de créance sont économiquement couverts, surtout par des swaps sur défaillance de crédit et des contrats de swaps de taux d'intérêt. Ces dérivés ne sont pas admissibles au reclassement et sont comptabilisés à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant passées en résultat dans la période courante. La direction croit que cette asymétrie entre le traitement comptable des dérivés et celui des titres de créance reclassés entraîne une volatilité des bénéfices d'une période à l'autre, qui n'est pas représentative des caractéristiques économiques de la performance de l'entreprise sous-jacente du secteur Services bancaires de gros. Par conséquent, les dérivés sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans les Services bancaires de gros, et les gains et les pertes liés aux dérivés, en sus des coûts comptabilisés, sont présentés dans le secteur Siège social.

Résultats par secteur d'activité

(en millions de dollars canadiens)

	Services bancaires personnels et commerciaux au Canada ¹	Gestion de patrimoine ¹	Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis ^{2,3}	Services bancaires de gros ⁴	Siège social ⁴	Total
2008						
Revenu d'intérêts net	5 790 \$	347 \$	2 144 \$	1 318 \$	(1 067) \$	8 532 \$
Autres revenus	3 036	1 981	853	(68)	335	6 137
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	766	–	226	106	(35)	1 063
Frais autres que d'intérêts	4 522	1 615	1 791	1 199	375	9 502
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	3 538	713	980	(55)	(1 072)	4 104
Charge (économie) d'impôts sur les bénéfices	1 114	233	258	(120)	(948)	537
Participations sans contrôle	–	–	–	–	43	43
Quote-part du bénéfice net d'une société liée, déduction faite des impôts	–	289	–	–	20	309
Bénéfice net (perte nette)	2 424 \$	769 \$	722 \$	65 \$	(147) \$	3 833 \$
Total de l'actif						
– bilan	172 389 \$	15 399 \$	126 996 \$	215 013 \$	33 417 \$	563 214 \$
– titrisé	42 817	–	–	3 022	(13 259)	32 580
2007						
Revenu d'intérêts net	5 401 \$	318 \$	1 365 \$	875 \$	(1 035) \$	6 924 \$
Autres revenus	2 848	1 995	583	1 619	312	7 357
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	608	–	120	48	(131)	645
Frais autres que d'intérêts	4 256	1 551	1 221	1 261	686	8 975
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	3 385	762	607	1 185	(1 278)	4 661
Charge (économie) d'impôts sur les bénéfices	1 132	261	196	361	(1 097)	853
Participations sans contrôle	–	–	91	–	4	95
Quote-part du bénéfice net d'une société liée, déduction faite des impôts	–	261	–	–	23	284
Bénéfice net (perte nette)	2 253 \$	762 \$	320 \$	824 \$	(162) \$	3 997 \$
Total de l'actif						
– bilan	152 100 \$	14 900 \$	58 800 \$	177 200 \$	19 124 \$	422 124 \$
– titrisé	44 608	–	–	–	(16 292)	28 316
2006						
Revenu d'intérêts net	4 879 \$	377 \$	1 290 \$	479 \$	(654) \$	6 371 \$
Autres revenus	2 573	1 883	490	1 792	83	6 821
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	413	–	40	68	(112)	409
Frais autres que d'intérêts	4 086	1 575	1 087	1 312	755	8 815
Gain sur dilution, montant net	–	–	–	–	1 559	1 559
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	2 953	685	653	891	345	5 527
Charge (économie) d'impôts sur les bénéfices	987	242	222	262	(839)	874
Participations sans contrôle	–	–	195	–	(11)	184
Quote-part du bénéfice net d'une société liée, déduction faite des impôts	–	147	–	–	(13)	134
Bénéfice net	1 966 \$	590 \$	236 \$	629 \$	1 182 \$	4 603 \$
Total de l'actif						
– bilan	138 700 \$	13 600 \$	43 500 \$	163 900 \$	33 214 \$	392 914 \$
– titrisé	43 304	–	–	–	(15 241)	28 063

¹ Depuis le troisième trimestre terminé le 31 juillet 2008, la Banque a transféré ses services d'assurance et de cartes de crédit américains au secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, et les activités américaines de gestion de patrimoine au secteur Gestion de patrimoine, aux fins de la présentation de l'information de gestion. Les données des périodes antérieures n'ont pas été reclassées puisque l'incidence sur les résultats du secteur n'était pas importante.

² Depuis le 1^{er} mai 2007, les résultats de TD Bank USA (auparavant présentés dans le secteur Siège social pour la période allant du deuxième trimestre de 2006 au deuxième trimestre de 2007 et dans le secteur Gestion de patrimoine avant le deuxième trimestre de 2006) sont inclus dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis de façon prospective. Les données des périodes antérieures n'ont pas été reclassées puisque l'incidence n'était pas importante.

³ Depuis le troisième trimestre terminé le 31 juillet 2008, les résultats du secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis comprennent ceux de Commerce. Pour plus de détails, se reporter à la note 31.

⁴ L'augmentation selon l'équivalence fiscale du revenu d'intérêts net et de la charge d'impôts sur les bénéfices présentée dans le secteur Services bancaires de gros est renversée dans le secteur Siège social.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES RÉSULTATS

Pour les besoins de la présentation des résultats selon la répartition géographique, les secteurs sont répartis en trois groupes : Canada, États-Unis et autres pays. Les opérations sont surtout comptabilisées d'après

le lieu de l'unité responsable de la comptabilisation des revenus ou des actifs. Ce lieu correspond fréquemment au lieu de l'entité juridique qui mène les activités et au lieu du client.

(en millions de dollars canadiens)

	Total des revenus	Bénéfice avant charge d'impôts sur les bénéfices, participations sans contrôle, déduction faite des impôts, et quote-part du bénéfice net d'une société liée	Bénéfice net	Total de l'actif
2008				
Canada	10 770 \$	3 186 \$	2 486 \$	352 418 \$
États-Unis	2 925	216	487	154 418
Autres pays	974	702	860	56 378
Total	14 669 \$	4 104 \$	3 833 \$	563 214 \$
2007				
Canada	10 619 \$	2 992 \$	2 314 \$	275 931 \$
États-Unis	2 370	648	710	79 951
Autres pays	1 292	1 021	973	66 242
Total	14 281 \$	4 661 \$	3 997 \$	422 124 \$
2006				
Canada	9 721 \$	2 423 \$	1 802 \$	255 317 \$
États-Unis	2 564	2 538	2 182	83 059
Autres pays	907	566	619	54 538
Total	13 192 \$	5 527 \$	4 603 \$	392 914 \$

NOTE 31 ACQUISITIONS, CESSIONS ET AUTRES

a) Commerce Bancorp, Inc.

Le 31 mars 2008, la Banque a acquis la totalité des actions en circulation de Commerce pour une contrepartie totale de 8 510 millions de dollars, principalement payée au comptant et en actions ordinaires, soit respectivement 2 167 millions de dollars et 6 147 millions de dollars. Chaque action de Commerce a été échangée contre 0,4142 action ordinaire de la Banque et 10,50 \$ US au comptant, ce qui a donné lieu à l'émission de 83,3 millions d'actions ordinaires de la Banque. La valeur des 83,3 millions d'actions ordinaires a été calculée d'après le cours moyen de l'action ordinaire de la Banque sur une période de deux jours avant et après que les modalités de l'acquisition ont été convenues et annoncées. L'acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. Les résultats de Commerce pour la période allant de la date de l'acquisition au 30 septembre 2008 et ceux de la Banque ont été consolidés pour l'exercice terminé le 31 octobre 2008 avec un décalage de un mois. Cela s'inscrit dans le cours normal des affaires de la

présentation de l'information financière de la Banque. Commerce est présentée dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis.

Le tableau suivant présente la juste valeur estimative des actifs et des passifs de Commerce à la date d'acquisition.

Au cours de la période allant de la date de l'acquisition au 30 septembre 2008, l'écart d'acquisition a augmenté de 216 millions de dollars pour s'établir à 6 330 millions de dollars, ce qui s'explique surtout par la réaffectation des actifs incorporels, déduction faite des passifs d'impôts futurs connexes, par suite de la décision de ne plus utiliser la marque Commerce. La répartition du prix d'acquisition sera établie de façon plus précise à mesure que la Banque terminera l'évaluation des actifs acquis et des passifs pris en charge.

Juste valeur des actifs acquis

(en millions de dollars canadiens)

Trésorerie et équivalents de trésorerie	408 \$
Valeurs mobilières	25 154
Prêts	18 031
Actifs incorporels	
Actifs incorporels liés à des dépôts de base	1 505
Autres actifs incorporels identifiables	9
Terrains, constructions, matériel et mobilier	1 917
Actifs d'impôts futurs	463
Autres actifs	3 272
	50 759
Moins les passifs pris en charge	
Dépôts	47 271
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	105
Frais de restructuration comptabilisés	127
Autres passifs	1 076
	48 579
Juste valeur des actifs nets identifiables acquis	2 180
Écarts d'acquisition	6 330
Contrepartie totale	8 510 \$

L'écart d'acquisition découlant de l'acquisition n'est pas amorti, sa dépréciation étant plutôt évaluée périodiquement. Les actifs incorporels à durée de vie limitée sont amortis selon leur durée de vie économique sur une période de 4 à 14 ans, d'après leur durée de vie utile estimative.

b) TD Banknorth

Interchange Financial Services Corporation

TD Banknorth a conclu l'acquisition d'Interchange le 1^{er} janvier 2007, pour une contrepartie au comptant totale de 545 millions de dollars (468,1 millions de dollars US), financée principalement au moyen de la vente par TD Banknorth de 13 millions de ses actions ordinaires à la Banque au prix de 31,17 \$ US l'action pour un montant de 472 millions de dollars (405 millions de dollars US). Les actifs et passifs suivants d'Interchange ont été inclus dans le bilan consolidé de la Banque à la date d'acquisition : 1 283 millions de dollars de prêts et de prêts hypothécaires aux particuliers et commerciaux, 495 millions de dollars d'écart d'acquisition et d'actifs incorporels, 123 millions de dollars d'autres actifs, 1 332 millions de dollars de dépôts et 97 millions de dollars de passifs divers. TD Banknorth consolide les résultats financiers d'Interchange. Comme la Banque consolidait les résultats de TD Banknorth avec un décalage de un mois, en 2007, les résultats d'Interchange pour les neuf mois terminés le 30 septembre 2007 ont été inclus dans les résultats financiers de la Banque pour l'exercice terminé le 31 octobre 2007.

Opération de privatisation

Le 20 avril 2007, la Banque a conclu la privatisation de TD Banknorth. Aux termes de cette opération, la Banque a acquis toutes les actions ordinaires en circulation de TD Banknorth qu'elle ne détenait pas encore pour 32,33 \$US l'action de TD Banknorth. La contrepartie totale s'éleva à 3,7 milliards de dollars au comptant (3,3 milliards de dollars US). L'acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. À la conclusion de l'opération, TD Banknorth est devenue une filiale en propriété exclusive de la Banque et ses actions ont été retirées de la cote de la Bourse de New York.

Par suite de l'opération, une augmentation nette d'environ 1,5 milliard de dollars au titre de l'écart d'acquisition et des actifs incorporels a été portée au bilan consolidé de la Banque à la date de réalisation de l'opération. Les autres rajustements au titre de la répartition du prix d'acquisition n'ont pas été importants.

Dans le cours normal de la présentation de l'information financière de la Banque, les résultats de TD Banknorth sont consolidés avec un décalage de un mois

Hudson United Bancorp

Le 31 janvier 2006, TD Banknorth a conclu l'acquisition de Hudson pour une contrepartie totale de 2,2 milliards de dollars (1,9 milliard de dollars US), dont 1 073 millions de dollars au comptant (941,8 millions de dollars US) et le reste en actions ordinaires de TD Banknorth. La contrepartie au comptant a été financée par la vente d'actions ordinaires de TD Banknorth à la Banque. TD Banknorth consolide les résultats financiers de Hudson. La transaction a donné lieu à une perte sur dilution pour la Banque de 72 millions de dollars en 2006. L'acquisition de Hudson par TD Banknorth a apporté au bilan consolidé de la Banque 6,0 milliards de dollars de prêts aux particuliers et aux entreprises et de prêts hypothécaires, 3,2 milliards de dollars de valeurs mobilières, 1,9 milliard de dollars d'écarts d'acquisition et d'actifs incorporels, 0,8 milliard de dollars d'autres actifs, 8,4 milliards de dollars de dépôts et 3,5 milliards de dollars d'autres passifs.

c) TD Waterhouse U.S.A. et TD Ameritrade

Le 24 janvier 2006, la Banque a réalisé la vente de son entreprise de courtage américaine, TD Waterhouse U.S.A., à la juste valeur de 2,69 milliards de dollars à Ameritrade Holding Corporation (Ameritrade) en échange de 32,5 % de l'entité issue de la fusion qui porte la dénomination «TD Ameritrade». L'opération a entraîné, à la vente, un gain sur dilution net de 1,67 milliard de dollars (1,45 milliard de dollars US) après impôts (1,64 milliard de dollars avant impôts).

À l'acquisition, le placement de la Banque dans TD Ameritrade, moins la part revenant à la Banque de la valeur comptable nette de TD Ameritrade, était d'environ 3,7 milliards de dollars et se composait principalement d'actifs incorporels (pour environ 930 millions de dollars) et d'écarts d'acquisition. Dans le cadre de l'opération, TD Waterhouse Canada a acquis la totalité des activités de courtage canadiennes d'Ameritrade pour une contrepartie de 77 millions de dollars au comptant (67 millions de dollars US), qui se composaient principalement d'actifs incorporels et d'écarts d'acquisition.

En vertu de la convention d'actionnaires de TD Ameritrade, la participation de la Banque dans cette société en qualité de propriétaire réel est actuellement limitée à 39,9 % des titres avec droit de vote en circulation. Cette limite sera portée à 45 % en janvier 2009. Au cours de l'exercice 2006, la Banque a acquis 44,4 millions d'actions pour 939,1 millions de dollars (831,4 millions de dollars US), sur le marché libre, ce qui, avec le programme de rachat d'actions de TD Ameritrade, a fait passer sa participation réelle dans TD Ameritrade de 32,5 % à 39,8 % au 31 octobre 2006.

Au 31 octobre 2008, la participation réelle de la Banque dans TD Ameritrade atteignait 40,1 % en raison des activités continues de rachat d'actions de TD Ameritrade. Comme il est indiqué, la limite de participation réelle de la Banque sera portée à 45 % en janvier 2009 conformément à la convention d'actionnaires. Comme déjà présenté dans un dépôt réglementaire de la Banque auprès de la SEC, la Banque prévoit à l'heure actuelle qu'elle cherchera à augmenter sa participation réelle dans TD Ameritrade pour la porter à 45 % lorsqu'il lui sera permis de le faire; toutefois, toute décision en ce qui a trait à l'acquisition par la Banque d'actions de TD Ameritrade à ce moment-là dépendra de la situation des marchés et d'autres facteurs pertinents.

La Banque comptabilise son placement dans TD Ameritrade à la valeur de consolidation. Les périodes financières de la Banque et de TD Ameritrade ne coïncident pas. Dans le cours normal de la présentation de l'information financière de la Banque, la quote-part de la Banque dans les résultats financiers de TD Ameritrade est constatée avec un décalage de un mois.

En vertu de l'accord conclu entre la Banque et Lillooet Limited (Lillooet), société dont le promoteur est la Banque Royale du Canada, la Banque a couvert le risque de prix lié à 27 millions d'actions ordinaires de TD Ameritrade. Le nombre d'actions couvertes et le cours de couverture ont été établis en fonction de la conjoncture sur le marché au cours de la période de couverture établie.

L'accord conclu avec Lillooet vise à procurer une protection de prix dans le cas où la Banque désirerait augmenter sa participation réelle dans TD Ameritrade en 2009. Selon l'accord, si le cours de l'action de TD Ameritrade dépasse un montant stipulé, Lillooet devra verser une somme à la Banque au début de 2009. Si le cours de l'action de TD Ameritrade est inférieur à ce montant, ce sera la Banque qui devra verser à Lillooet une somme en fonction de la différence. L'accord fera l'objet d'un règlement prévu pour 2009, sous réserve d'une accélération ou d'une résiliation anticipée dans certaines circonstances. L'accord ne confère à la Banque aucun droit d'achat d'actions dans TD Ameritrade ni aucun droit de vote ou de participation rattaché à ces actions.

Lillooet est une entité à détenteurs de droits variables dont la Banque est le principal bénéficiaire. Ainsi, les résultats financiers de Lillooet sont consolidés dans les présents états financiers consolidés.

Du fait de la consolidation de Lillooet, les actions de TD Ameritrade que celle-ci détient ont été incluses dans le placement de la Banque dans TD Ameritrade. Au 31 octobre 2008, Lillooet détenait 27 millions d'actions de TD Ameritrade, ce qui représente 4,6 % des actions émises et en circulation de TD Ameritrade. La Banque a également constaté les revenus de TD Ameritrade liés aux actions de TD Ameritrade détenues par Lillooet au 30 septembre 2008.

d) VFC Inc.

Avec prise d'effet le 15 mai 2006, la Banque détenait toutes les actions ordinaires émises et en circulation de VFC Inc. (VFC), un des premiers fournisseurs de financement automobile et de prêts à la consommation. L'acquisition des actions ordinaires émises et en circulation de VFC a donné lieu à une contrepartie totale de 328 millions de dollars, y compris une somme au comptant, des actions ordinaires émises de la Banque et les frais d'acquisition pour des montants respectifs de 256 millions de dollars, 70 millions de dollars et 2 millions de dollars. L'acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. Les résultats de VFC sont présentés dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada.

L'acquisition de VFC a ajouté au bilan consolidé de la Banque 36 millions de dollars de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, 435 millions de dollars de prêts, 64 millions de dollars d'actifs incorporels identifiables, 8 millions de dollars d'autres actifs, 325 millions de dollars de créances garanties et 93 millions de dollars d'autres passifs. L'excédent du total de la contrepartie sur la juste valeur des actifs nets identifiables acquis a été attribué aux écarts d'acquisition.

NOTE 32 OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS**OPÉRATIONS AVEC DES PERSONNES LIÉES**

En 2008, la Banque a acheté au pair, d'un fonds géré par la Banque, certaines valeurs mobilières dont la valeur nominale s'établissait à environ 300 millions de dollars. La Banque a immédiatement constaté une perte sur valeurs mobilières de 45 millions de dollars qui a été comptabilisée dans le secteur Services bancaires de gros.

OPÉRATIONS AVEC DES DIRIGEANTS ET DES ADMINISTRATEURS ET DES PERSONNES LIÉES

La Banque consent des prêts à ses dirigeants et à ses administrateurs ainsi qu'à des personnes avec qui ils ont des liens. Les prêts aux administrateurs et aux dirigeants sont consentis aux conditions du marché à moins, dans le cas de produits et services bancaires destinés aux dirigeants de la Banque, de stipulation contraire aux termes des lignes directrices de politiques approuvées qui régissent tous les employés. Les montants en cours s'établissent comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2008	2007
Prêts aux particuliers, y compris les prêts hypothécaires	11 \$	7 \$
Prêts aux entreprises	110	103
Total	121 \$	110 \$

En outre, la Banque offre des plans d'unités d'actions différées et d'autres plans aux administrateurs externes, aux dirigeants et à certains autres employés clés. Pour plus de renseignements, voir la note 18.

Dans le cours normal des affaires, la Banque fournit également divers services bancaires aux personnes liées et autres sociétés liées à des conditions similaires à celles offertes à des tiers non liés.

OPÉRATIONS AVEC TD AMERITRADE

En vertu d'une convention d'actionnaires relativement au placement en actions de la Banque dans TD Ameritrade, la Banque a désigné quatre des douze membres du conseil d'administration de TD Ameritrade. Une description des opérations importantes de la Banque et de ses sociétés liées à TD Ameritrade est présentée ci-après.

Convention sur les comptes de dépôt du marché monétaire

La Banque a conclu avec TD Ameritrade une convention en vertu de laquelle elle met à la disposition des clients de TD Ameritrade des comptes de dépôt du marché monétaire à titre de comptes de passage désignés. TD Ameritrade procure des services de marketing et de soutien dans le cadre des comptes de dépôt du marché monétaire. La Banque a payé des frais s'élevant à 657 millions de dollars en 2008 (592,3 millions de dollars en 2007) à TD Ameritrade pour les comptes de dépôts. Les frais payés par la Banque sont fonction du solde moyen des dépôts au cours de la période, et une partie des frais est liée au rendement réel que la Banque a gagné sur les placements, et le reste est produit par un taux de rendement convenu.

Au 31 octobre 2008, les montants à recevoir de TD Ameritrade s'établissaient à 115,3 millions de dollars (12,4 millions de dollars en 2007). Au 31 octobre 2008, les montants à payer à TD Ameritrade s'établissaient à 225,1 millions de dollars (100,8 millions de dollars en 2007).

OPÉRATIONS AVEC SYMCOR

La Banque détient un tiers du capital de Symcor Inc. (Symcor), fournisseur nord-américain de services d'impartition pour le secteur des services financiers, notamment des services de traitement de chèques et de paiements, de production de relevés et de gestion de documents. La Banque comptabilise sa part des résultats de Symcor selon la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation. Au cours de l'exercice, la Banque a payé 164,0 millions de dollars (128,7 millions de dollars en 2007) pour ces services. Au 31 octobre 2008, le montant à payer à Symcor était de 38,4 millions de dollars (11,2 millions de dollars en 2007).

NOTE 33 AUTRES REVENUS

Les autres revenus – divers comprenaient les éléments suivants :

- Le revenu de change non lié aux activités de négociation de 206 millions de dollars (172 millions de dollars en 2007; 147 millions de dollars en 2006).
- Un gain lié à la restructuration de Visa. Dans le cadre de la restructuration à l'échelle mondiale de Visa USA Inc., l'Association Visa Canada et Visa International Service Association, conclue le 3 octobre 2007, la Banque a reçu des actions de la nouvelle

entité mondiale (Visa Inc.) en échange de la participation de la Banque à titre de membre dans l'Association Visa Canada. Les actions dans Visa Inc. reçues par la Banque sont classées comme des valeurs mobilières disponibles à la vente, et la Banque a comptabilisé un gain estimatif de 163 millions de dollars en 2007 dans les autres revenus – divers, en fonction des résultats d'une évaluation indépendante des actions.

NOTE 34 GESTION DES RISQUES

Les politiques et les procédures relatives à la gestion des risques de la Banque sont présentées dans le rapport de gestion. Les passages ombragés de la section sur la gestion des risques, incluse aux pages 68

à 76 du rapport de gestion, en ce qui a trait aux risques de crédit, de marché et d'illiquidité, font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

NOTE 35 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN**ACTIONS PRIVILÉGIÉES À TAUX RAJUSTÉ TOUTS LES CINQ ANS, SÉRIE AC**

Le 5 novembre 2008, la Banque a émis 8,8 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans de série AC pour une contrepartie brute au comptant de 220 millions de dollars. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 15.

ÉMISSION D'ACTION ORDINAIRE

Le 24 novembre 2008, la Banque a annoncé qu'elle prévoit améliorer davantage la situation de son capital en émettant 30,4 millions d'actions ordinaires à un prix de 39,50 \$ l'action ordinaire. Par la suite, la Banque a annoncé l'exercice d'une option de surattribution pour émettre, selon les mêmes conditions, 4,56 millions d'actions ordinaires additionnelles pour générer un produit total brut de 1,38 milliard de dollars. La date de clôture prévue de l'émission est le 5 décembre 2008. L'émission sera admissible comme fonds propres de première catégorie pour la Banque.